



CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*
* *

Le Conseil municipal se réunira à l'Hôtel de Ville de DINAN, **Salle d'Honneur**, le **JEUDI 15 DECEMBRE 2016**, en séance publique, à **20 heures**, aux fins de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

Approbation du relevé de décisions de la séance du Conseil Municipal du 15 novembre 2016.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Validation de l'urgence d'une délibération

1. FINANCES – Débat d'orientations budgétaires
2. FINANCES – Approbation des taxes, redevances et tarifs municipaux au titre de l'année 2017
3. FINANCES – Budget annexe Camping 2016 – Décision modificative n°1
4. FINANCES – Budget annexe Transports Urbains 2016 – Décision modificative n°1
5. FINANCES – Budgets annexes 2016 – Attribution de subventions exceptionnelles d'équilibre
6. MARCHE - Création d'un marché place de la St-Jean – Décision de principe
7. FINANCES - Budget Commune 2016 - Attribution de subventions à des associations
8. AFFAIRES GENERALES – Avis sur les dérogations au repos dominical de commerces de détail accordées par le Maire pour l'année 2017
9. CENTRE DES CONGRES - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – Prolongation de la délégation de service public pour l'exploitation du Centre de colloques
10. PATRIMOINE – Convention cadre entre l'Etat et la Ville de Dinan – Programme pluriannuel d'entretien et de restauration des Monuments Historiques
11. PATRIMOINE – Rempart de la rue du Général de Gaulle – Protocole d'intervention pour la réalisation d'essais vibratoires
12. CONSEIL MUNICIPAL – Revalorisation de l'indemnité du 8^{ème} adjoint
13. PERSONNEL – Modification du temps de travail des agents de la Ville

14. PERSONNEL – Apprentissage - Accueil d'un apprenti à la cuisine centrale de la ville
15. PERSONNEL – Police municipale – Création d'un emploi - Cadre des contrats d'accompagnement dans l'emploi
16. INTERCOMMUNALITE – Dinan Agglomération – Adoption de la charte communautaire
17. URBANISME - Instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol – Convention de mise disposition gratuite du service instruction de Dinan agglomération
18. INTERCOMMUNALITE – Dinan Communauté – Mise à disposition du stade Maurice Benoist

FAIT EN L'HOTEL DE VILLE DE DINAN

Le 9 décembre 2016

Le Maire,

Didier LECHIEN

**RELEVÉ DE DECISIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2016**

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le Jeudi 15 décembre 2016, à 20 heures**, en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 9 décembre 2016.

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M. LECHIEN - Maire, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, M. SACHET, Mme GUILLEMOT, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M. BOBIGEAT, M. PASINO, Mme DESPRES, M. DERU, Mme PATRY, Mme MASSART, M GAUBERT (après l'affaire 0), M. BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE (à partir de l'affaire 1).

ETAIENT EXCUSES : Mme MIEL-GIRESSE (pouvoir M le Maire), M. JOUNEAU (pouvoir Mme MASSART), M. BONENFANT (pouvoir M HELLIO), M. LE BORGNE (pouvoir M. BOBIGEAT), M. BRUNET (pouvoir Mme BONNEFOND), M. ORHANT (pouvoir M. DERU), M. FORGET (pouvoir Mme MISSIR), Mme LAISNE (pouvoir à Mme BRIEC-LAME pour l'affaire 0), Mme PAULANGE (pouvoir M BERTIER).

ETAIENT ABSENTS : Mme DAGUIER, Mme RIO, M. GAUBERT (pour l'affaire 0)

Secrétaire : Maxime SACHET

*
* *

M. Maire déclare la séance ouverte et demande à Maxime SACHET de procéder à l'appel.

Le relevé de décisions de la séance du 15 novembre 2016 est adopté.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'urgence de la délibération relative à la mise à disposition du Stade Maurice Benoist à Dinan communauté par bail emphytéotique afin de lui permettre d'effectuer la réfection de la piste d'athlétisme et de ses aires de lancer.

Le conseil municipal accepte la procédure d'urgence par **29 voix pour et 5 voix contre** (M. BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. FORGET (pouvoir Mme MISSIR), Mme LAISNE (pouvoir Mme BRIEC-LAME)).

Affaire n°1 – FINANCES – Débat d'orientation budgétaire

Rapporteur : Mme BONNEFOND

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire et du débat qui s'en est suivi.

La discussion à laquelle prirent part M. Gaubert, M. Sachet, M. Hellio, M. Bertier, M. Déru et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

Affaire n°2 –FINANCES – Approbation des taxes, redevances et tarifs municipaux au titre de l'année 2017

Rapporteur : Mme BONNEFOND

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** de fixer, à compter du 1er janvier 2017, les taxes, redevances et tarifs municipaux comme indiqués dans le tableau des tarifs 2017.

La discussion à laquelle prirent part M. Bertier, M. Gaubert et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

Affaire n°3 – FINANCES – Budget annexe Camping 2016 – Décision modificative n°1

Rapporteur : Mme BONNEFOND

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'**unanimité** la décision modificative n°1 du budget annexe du camping de l'année 2016, comme suit :

objet	imputation	dépenses		recettes	
		diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
crédits supplémentaires au chapitre 012 - charges de personnel	DF 012 - 6215		12 693,00 €		
diminution des crédits au chapitre 011 - charges à caractère général	DF 011 - 61558	-3 000,00 €			
diminution des crédits au chapitre 022 - dépenses imprévues	DF 022	-2 000,00 €			
crédits supplémentaires au chapitre 74 - participations	RF 74 - 7474				7 693,00 €

Affaire n° 4 - FINANCES – Budget annexe Transports urbains 2016 – Décision modificative n°1

Rapporteur : Mme BONNEFOND

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'**unanimité** la décision modificative n°1 du budget annexe des transports urbains de l'année 2016, comme suit :

fonctionnement	imputation	dépenses		recettes	
		diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
crédits supplémentaires au chapitre 012 - charges de personnel	DF 012 - 6215		18 110,00 €		
crédits supplémentaires au chapitre 74 - participations	RF - 74 - 7474				18 110,00 €

Affaire n°5 - FINANCES – Budgets annexes 2016 – Attribution de subventions exceptionnelles d'équilibre

Rapporteur : Mme BONNEFOND

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. d'attribuer une subvention exceptionnelle d'équilibre au budget annexe des transports urbains, d'un montant qui sera ajusté, à l'issue de la journée complémentaire de l'exercice 2016, aux dépenses et aux recettes réelles, **dans la limite de 84 000 €.**
2. d'attribuer une subvention exceptionnelle d'équilibre au budget annexe des parkings souterrains, d'un montant qui sera ajusté, à l'issue de la journée complémentaire de l'exercice 2016, aux dépenses et aux recettes réelles, **dans la limite de 170 000 €.**
3. de ne pas attribuer de subvention exceptionnelle d'équilibre au budget annexe du camping municipal au titre de l'exercice 2016.

La dépense en résultant est inscrite au budget communal.

Affaire n°6 - Budget Commune 2016 - Attribution de subventions à des associations

Rapporteur : Mme BONNEFOND

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** :

1. d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association du Marché de la Place Saint-Jean ;
2. d'attribuer une subvention complémentaire de 321,44 € à la Mission Locale.

La dépense en résultant, d'un montant de 1 321,44 €, est inscrite au budget communal - section Fonctionnement – chapitre 65.

Etant membres de ces associations, M. BOBIGEAT, Mme LAISNE, Mme MISSIR, Mme CASSANY et Mme GUILLEMOT ne prennent pas part au vote.

La discussion à laquelle prirent part Mme Laisné et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

Affaire n°7 - AFFAIRES GENERALES – Avis sur les dérogations au repos dominical de commerces de détail accordées par le Maire pour l'année 2017

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **par 28 voix pour, 1 abstention (M. PASINO) et 2 voix contre (Mme MISSIR, M. FORGET (pouvoir Mme MISSIR))** d'émettre un avis favorable, pour l'année 2017, à l'ouverture exceptionnelle des commerces de détail de la commune où le repos a lieu normalement le dimanche avec les contreparties prévues par le code du travail pour les salariés concernés, le 15 janvier, les 2, 16, 23 et 30 juillet, les 6, 13 et 20 août et les 3, 10, 17 et 24 décembre.

La discussion à laquelle prirent part M. Bertier, M. Pasino, M. Déru, Mme Guillemot, M. Gaubert, M. Bobigeat et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

Affaire n°8 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – Prolongation de la délégation de service public pour l'exploitation du Centre de congrès

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

1. de prolonger le contrat de délégation de service public jusqu'au 30 septembre 2017 et d'approuver le projet d'avenant ;
2. d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le délégataire l'avenant n° 1 de prolongation ;
3. d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
4. d'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La discussion à laquelle prirent part M. Déru, Mme Missir, M. Bertier et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

Affaire n°9 - MARCHE - Création d'un marché place de la St-Jean – Décision de principe

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** d'autoriser la création d'un marché hebdomadaire place de la St-Jean dans les conditions suivantes :

- Tous les dimanches de 9H à 13H, place de la Saint-Jean, sur 60 mètres linéaires soit environ 10 emplacements (plan joint avec le règlement).
- Marché à priorité alimentaire (Maraichers, fromager, poissonnier, Galettes, pâtisserie, plats cuisinés, apiculteur, confiserie) avec un fleuriste. Il pourrait être complété avec 3 stands de produits manufacturés maximum.
- Création d'une commission de marché composée d'élus municipaux, d'élus associatifs, de la Police Municipale et de représentants des commerçants qui examinera tous les problèmes liés au fonctionnement du marché et procédera à l'attribution des emplacements,

Il est envisagé de lancer ce marché le 19 Mars 2017.

La discussion à laquelle prirent part Mme Laisné, M. Déru, M. Hellio, M. Bobigeat, M. Bertier et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

Affaire n°10 - PATRIMOINE – Convention cadre entre l'Etat et la Ville de Dinan – Programme pluriannuel d'entretien et de restauration des Monuments Historiques

Rapporteur : Mme PARIS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **par 26 voix pour et 5 abstentions** ((Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. BERTIER, M. FORGET (pouvoir Mme MISSIR), Mme PAULANGE (pouvoir M. BERTIER)) de valider le programme pluriannuel d'entretien et de restauration des Monuments Historiques présenté et d'autoriser M. le Maire à l'annexer à la Convention cadre Etat-Ville de Dinan.

La discussion à laquelle prirent part Mme Missir, Mme Paris, M. Bertier, M. Gaubert et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

Affaire n° 11 - REMPART DE LA RUE DU GENERAL DE GAULLE – Protocole d'intervention pour la réalisation d'essais vibratoires

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** d'autoriser M. le Maire à signer le protocole d'intervention permettant de réaliser un essai vibratoire sur le rempart de la rue du Général de Gaulle.

La discussion à laquelle prirent part M. Gaubert, Mme Paris et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

Affaire n°12 - CONSEIL MUNICIPAL – Indemnités des élus

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter, avec effet au 1^{er} janvier 2017, l'indemnité de Bernard LAGREE à 21,13 % de l'indice 1015.

M. BERTIER, M. GAUBERT, Mme. MISSIR, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, M. FORGET (pouvoir Mme MISSIR), Mme PAULANGE (pouvoir M. BERTIER), Mme MIEL-GIRESSE, M. LAGREE ne prennent pas part au vote.

La discussion à laquelle prirent part M. Bertier et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

Affaire n°13 - PERSONNEL – Modification du temps de travail des agents de la mairie de Dinan

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 26 voix pour et 5 abstentions (M. BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. FORGET (pouvoir Mme MISSIR), Mme PAULANGE (pouvoir M. BERTIER) de porter à 1 607 heures le temps de travail annuel des agents de la Ville de Dinan, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Affaire n°14 - PERSONNEL - Apprentissage – Accueil d'un apprenti à la cuisine centrale

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

1. créer le poste d'apprenti à la cuisine centrale pour la période du 21 novembre 2016 au 31 août 2017,
2. signer tout document relatif à ce dispositif et notamment au contrat d'apprentissage,
3. inscrire les crédits nécessaires au budget, ce jeune étant dans la tranche d'âge 18 à 20 ans, soit une rémunération de 41 % du SMIC.

Affaire n°15 - PERSONNEL – Police municipale – Création d'un emploi - Cadre des contrats d'accompagnement dans l'emploi

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1. d'accepter la création de cet emploi CAE à 35/35^{ème} à compter du 2 janvier 2017,
2. d'ouvrir au budget les crédits nécessaires,
3. d'autoriser M. le Maire à mettre en œuvre cette décision et à signer tout document ou contrat relatif à cet objet.

La discussion à laquelle prirent part M. Bertier, M. Déru, Mme Guillemot, M. Hellio et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

Affaire n°16 - INTERCOMMUNALITE – Dinan Agglomération – Adoption de la charte communautaire

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la charte communautaire de création de Dinan Agglomération.

Il est précisé que la parité sera un point important à prendre en compte dans la gouvernance de Dinan agglomération.

La discussion à laquelle prirent part M. Bertier, M. Déru, Mme Missir et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

Affaire n° 17 - URBANISME - Instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol – Convention de mise à disposition gratuite du service instruction de Dinan agglomération

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1. d'approuver pour l'année 2017, la conclusion d'une convention de mise à disposition gratuite du service urbanisme de Dinan Agglomération pour l'instruction des demandes d'Autorisation d'Occupation du Sol, entre la commune de Dinan et Dinan Agglomération
2. d'autoriser M. le Maire à signer cette convention qui prendra effet à la date du 1^{er} janvier 2017

Affaire n°18 - INTERCOMMUNALITE – Dinan Communauté – Mise à disposition du stade Maurice Benoist

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** d'autoriser M. le Maire à signer un bail emphytéotique administratif d'une durée de 30 ans à titre gratuit avec Dinan Communauté.

M. GAUBERT, M. BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. FORGET (pouvoir Mme MISSIR), Mme LAISNE (pouvoir à Mme BRIEC-LAME), Mme PAULANGE (pouvoir M BERTIER) ne prenant pas part au vote.

Question écrite :

Mme MISSIR fait part d'une question écrite relative à la situation de l'Espace Femmes de Steredenn.

La discussion à laquelle prirent part Mme Missir, M. Déru, Mme Bourgault-Lebranchu, Mme Balay, Mme Guillemot et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

La séance est levée à 00h20.

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 15 DECEMBRE 2016**

Les cinq premières minutes de la séance n'ont pu être enregistrées en raison d'un problème technique.

Monsieur le Maire

M. Didier Déru, j'ai cru comprendre que vous étiez contre la procédure d'urgence, est-ce qu'il y a des oppositions ou des absentions autrement ? Donc la délibération d'urgence est validée.

Monsieur Bruno Bertier

Vous avez sept votes de refus de la part de l'opposition.

Monsieur le Maire

Oui tout à fait, il n'y a aucune difficulté sur cette affaire. Je vous propose que nous passions à l'affaire proprement dite.

Affaire n°0

OBJET – DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Validation de l'urgence d'une délibération

Rapporteur : M. le Maire

Les articles L.2121-11 et L.2121-12 du code général des collectivités territoriales prévoient que le délai d'inscription d'une question à l'ordre du jour et d'envoi des documents préparatoires peut être réduit en cas d'urgence, sans pouvoir être inférieur à un jour franc.

Le maire doit rendre compte de cette urgence dès l'ouverture de la séance et le conseil municipal doit alors se prononcer sur l'urgence par une délibération expresse et séparée des autres points de l'ordre du jour. Il peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Le projet de délibération qui vous est soumis en urgence concerne la mise à disposition du stade Maurice Benoist à Dinan Communauté par bail emphytéotique afin de lui permettre d'effectuer la réfection de la piste d'athlétisme et de ses aires de lancer.

L'urgence est motivée par le fait que les crédits nécessaires à ces travaux sont inscrits au PPI 2015-2020, pour un montant de 1 100 000 € HT, à réaliser en 2016-2017, et que la constitution de Dinan Agglomération au 01/01/2017 retardera la mise en œuvre du projet de plusieurs mois.

Il importe donc que le conseil municipal valide le principe du bail emphytéotique avant que le conseil communautaire de Dinan Communauté ne se prononce lors de sa dernière réunion, le 22 décembre 2016. Cette question ne pouvait être inscrite plus tôt à l'ordre du jour car ce n'est que le 15 novembre 2016 que le Conseil Municipal a validé le maintien du stade d'athlétisme au même endroit et le 12 décembre 2016 que le bureau des Vice-présidents de Dinan Communauté a émis un avis favorable au projet de réfection de la piste d'athlétisme et de ses aires de lancer.

*

**

Vu la délibération du conseil municipal du 15 novembre 2016 validant le maintien du stade Maurice Benoist ;

Vu l'avis favorable du bureau des Vice-présidents de Dinan Communauté du 12 décembre 2016 ;

Considérant l'urgence qu'il y a à délibérer sur la mise à disposition du stade d'athlétisme Maurice Benoist à Dinan Communauté pour de lui permettre de le réhabiliter dans les meilleurs délais

Il vous est proposé de valider le caractère d'urgence de cette délibération.

*

* *

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte **par 24 voix pour et 6 voix contre** (M. BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. FORGET (pouvoir Mme MISSIR), Mme LAISNE (pouvoir à Mme BRIEC-LAME), Mme PAULANGE (pouvoir M BERTIER)) cette disposition.

M le Maire présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Il vous est demandé de m'autoriser à signer un bail emphytéotique avec Dinan Communauté dans l'attente du transfert à Dinan Agglomération qui devrait intervenir au cours de l'année 2017 ou 2018, puisque je vous rappelle que le stade Maurice Benoist est amené à devenir un stade d'athlétisme quasiment unique sur le territoire de la nouvelle communauté d'agglomération, cet équipement a besoin d'une restauration complète, il accueille un bon nombre de scolaires, lycéens et collégiens, dont plus de 80% sont originaires des communes extérieures à Dinan, donc pour toutes ces raisons, le stade Maurice Benoist est un stade d'intérêt communautaire et c'est pour cette raison que Dinan Agglomération portera demain les travaux de la piste d'athlétisme dont nous savons l'urgente nécessité d'entreprendre des travaux pour pouvoir y pratiquer des activités sportives. Je vous rappelle que c'est le constat que nous avons tous fait lors du dernier conseil municipal lorsque nous avons échangé sur le quartier de la gare et que nous avons évoqué le stade Maurice Benoist.

Y-a-t-il des questions ou des observations ?

Monsieur Bruno Bertier

Ce sera à deux voix que nous ferons cette intervention, je vais introduire mes propos et derrière, Stéphanie Missir en tant que conseillère communautaire conclura.

Délibération d'urgence ? Je vois votre fébrilité M. Déru comme-ci c'était une affaire d'Etat qui arrivait sur le bureau. Moi, je ne conteste pas le fait que nous avons dit au dernier conseil, même si je n'étais pas un ardent défenseur de ce projet, j'ai toujours dit que le stade Maurice Benoist qui était une des dernières réserves foncières de la ville de Dinan, méritait une autre fonction et on n'aurait pu aller sur d'autres voies et faire une piste d'athlétisme ailleurs que dans ce stade où, il y aura de nombreux travaux à faire. Malgré

tout, il y a eu une grande majorité autour de cette table, y compris dans le groupe de l'opposition pour dire qu'il fallait le maintenir-là et rénover cette piste d'athlétisme. Maintenant nous sommes le 15 décembre, ça n'a échappé à personne que le 31 décembre est dans 16 jours et que Dinan Agglomération verra le jour le 1^{er} janvier prochain et la fusion des 5 communautés de communes à travers Dinan Agglomération. J'entends vos propos et d'ailleurs vous donnez de l'eau à mon moulin M. Déru, la gouvernance de Dinan Communauté, j'adore quand on parle de la gouvernance de Dinan Communauté parce que ce sont les mêmes personnes, c'est-à-dire que c'est Didier Lechien : Vice-Président, Didier Déru : Vice-Président et Mme Després, donc ce sont les mêmes personnes ici autour de cette table qui disent : « ce n'est pas nous, c'est Dinan Communauté », sauf que Dinan Communauté c'est vous au demeurant.

Je trouve dommage que Dinan Communauté qui n'est qu'une des communautés de communes qui vont faire demain Dinan Agglomération, il reste 4 autres communautés de communes, dans la précipitation la plus totale, alors que le stade Maurice Benoist, on en parle depuis au moins le début de ce mandat quand même, on en a parlé de nombreuses fois autour de cette table et c'est dans la précipitation que l'on voit arriver hier sur nos télésécrans cette délibération en nous disant qu'il y a une urgence totale. Moi je vous dis non et l'opposition vous dit non, d'imposer comme ça à 16 jours de sa naissance à Dinan Agglomération, donc aux 4 autres communautés de communes ce bail emphytéotique concernant le stade Maurice Benoist. Oui, nous sommes d'accord, parce qu'il y a une majorité autour de cette table qui voit cette destination pour le stade Maurice Benoist, mais je pense qu'il n'y a pas d'urgence à ce qu'elle soit signée dès maintenant. Nous signons maintenant avec Dinan Communauté pour que dans 16 jours, elle envoie le bébé à Dinan Agglomération, je trouve que c'est un peu fort de café, ça reflète de toute façon la gouvernance depuis des années et des années où il y a un gros problème de gouvernance, même vous au sein de vos rangs vous le dites très régulièrement. Voilà, nous trouvons que sur la méthode de passer en urgence, alors que la ville de Dinan peut traiter au mois de janvier, février ou mars prochain avec Dinan Agglomération, ça ne pose aucun problème ou alors, vous allez nous expliquer où est le souci. Pourquoi une précipitation ? Parce qu'aujourd'hui, vous avez les clés, vous avez les reines de Dinan Communauté et comme ça, vous ficellez « le machin ». Moi, je suis désolé, vous imposez comme ça un dossier comme ça avec une grande importance et un coût financier à Dinan Agglomération, franchement ce n'est pas une façon de gouverner, cette façon d'imposer en force les choses, nous, nous sommes hostilement contre cette délibération d'urgence, on a largement le temps en 2017 de travailler entre la ville de Dinan et Dinan Agglomération sur ce sujet. Stéphanie Missir va prendre le relais.

Madame Stéphanie Missir

Bonsoir à tous. Je ne peux qu'agréer ce que M. Bertier vient de dire, je ne comprends absolument pas pourquoi dans l'urgence, nous allons voter cette affaire. Pourquoi cette urgence ? Au 1^{er} janvier, nous aurons une autre communauté de communes, en tant que conseillère communautaire de cette future communauté de communes, je souhaite que ce soit elle qui travaille et qui se prononce sur ce dossier, non pas Dinan Communauté. On va investir, vous avez vu pour l'investissement, vous avez vu les budgets prévus, on va approvisionner ça.

Monsieur le Maire

Je vous rappelle Mme Missir que Dinan Communauté a déjà délibéré sur la somme et sur le principe.

Madame Stéphanie Missir

Tout à fait, pour la validation, il faut cet acte, d'où votre urgence. Je pense qu'il est bon d'attendre, on peut se permettre, étant donné l'absence d'urgence, on peut attendre une quinzaine de jours pour pouvoir en discuter avec la future communauté, c'est la première chose.

La seconde chose sur laquelle j'aimerais revenir, c'est la formulation : « *considérant l'urgence qu'il y a à délibérer sur la mise à disposition du stade d'athlétisme Maurice Benoist à Dinan Communauté pour lui permettre de le réhabiliter dans les meilleurs délais* », pour rappel, lorsque nous avons échangé sur

l'affaire lors du dernier conseil municipal, nous étions d'accord sur le point de rénovation de la piste d'athlétisme et non sur le stade, on n'a pas le compte-rendu, on a que le relevé de décisions, mais c'est l'échange que nous avons eu, c'est la seconde chose que je voulais évoquer ce soir.

De la même façon que M. Bertier, je vous demande à ce que nous abandonnions cette affaire ce soir et que nous la traitions ultérieurement, qui plus est, cette urgence me paraît complètement démesurée par rapport à l'enjeu.

Monsieur Didier Déru

Merci M. le Maire, pour rassurer M. Bertier, je ne suis ni grippé, ni fébrile, je vous rassure, je vais très bien. Deuxièmement, question d'eau, là vous en apportez extrêmement à mon moulin, puisque nous avons passé une journée de travail hier avec M. Berhault, M. Chevalier, M. Daut, M. Raffray, M. Armange et M. Lécuyer. Nous étions en comité unique de programmation.

Monsieur le Maire

Et M. Ramard aussi.

Monsieur Didier Déru

Oui et M. Ramard aussi, j'allais l'associer parce qu'il co-préside avec moi. Nous avons 13 affaires, il y avait notamment un fond qui était demandé pour l'amélioration du terrain du stade Maurice Benoist et pour la piste d'athlétisme, il y a eu une présentation, par un de nos collègues, le Vice-Président de Dinan Communauté en charge du sport, René Degrenne, avec le technicien chargé du sport, Olivier Oléron et nous avons eu un débat, nous avons échangé. Je dois vous dire qu'à l'unanimité des personnes, qu'elles soient privées ou publiques, ce dossier est effectivement passé en le qualifiant de dossier majeur prioritaire et bien ficelé, alors arrêtons de créer des problèmes où il n'y en a pas. Le sujet de la délibération d'urgence est un problème de calage et de mise en place des travaux. Tout le monde est totalement d'accord pour cette délibération, y compris M. Bertier, vos amis de parti politique.

Monsieur Bruno Bertier

On ne conteste absolument pas, M. Déru, que ce projet de délibération arrivera un jour ou un autre dans le giron de Dinan Agglomération, bien entendu, ce n'est pas là le problème, mes propos de tout à l'heure ne portent absolument pas là-dessus, puisque même le conseil municipal a dit qu'il fallait réhabiliter le stade Maurice Benoist et en faire une piste d'athlétisme, ce n'est pas ça que je conteste, ce qu'on conteste, c'est que vous mettez dans le panier de la mariée à 16 jours de la naissance de Dinan Agglomération ce sujet-là, alors qu'il y a tout le temps d'en discuter dans les mois qui viennent. Pourquoi cette précipitation ? Pourquoi cette fébrilité ce soir M. Déru sur ce sujet ? Parce qu'aujourd'hui vous avez la gouvernance de Dinan Communauté, mais vous ne savez pas, par contre, ce qui va arriver au niveau de Dinan Agglomération à partir du mois de janvier et ça, ça vous embête.

Monsieur le Maire

Non, non, non, ça n'a rien à voir.

Monsieur Bruno Bertier

Je ne vois pas pourquoi il y a urgence à mettre ça dans le panier de la mariée à 16 jours !

Monsieur Didier Déru

M. Bertier, sous l'autorité du Maire, je vais vous répondre.

Monsieur le Maire

Allez-y.

Monsieur Didier Déru

Il faudrait que vous preniez quelques petits cours de droit, à un moment il faut arrêter de faire de la politique quand il y a des questions techniques. Il s'agit de faire quoi ? Il s'agit de faire des travaux, pour pouvoir faire des travaux, il faut un support, il y a deux solutions, nous avons discuté au niveau de l'exécutif pour savoir s'il fallait un transfert de propriété, pour pouvoir permettre la réalisation et la maîtrise d'ouvrage comme c'était prévu depuis longtemps, comme c'est informé, comme le comité de pilotage l'a totalement eu comme information, comme l'ensemble des Présidents des communautés de communes ont voté cette délibération que leur ai proposé hier, c'est simplement un domaine technique, c'est un bail emphytéotique pour pouvoir faire des travaux, c'est tout.

Monsieur le Maire

C'est la vérité, que vous ne voulez pas l'entendre c'est autre chose, que vous regrettez la procédure d'urgence soit. Je rappelle néanmoins que le principe de la rénovation du stade est inscrit au programme pluriannuel d'investissement de Dinan Communauté, les sommes ont été inscrites au budget primitif 2017 et que le principe de rénovation a été validé par Dinan Communauté. Dinan Communauté était dans l'attente de la décision du conseil municipal de savoir si oui ou non, nous maintenions le stade à cet endroit. Nous avons lors du précédent conseil municipal validé le stade à cet endroit, après un débat et j'entends bien qu'il y a des positions qui pouvaient être divergentes, elles sont tout à fait légitimes, pour ma part et pour la majorité, il ressortait qu'il fallait maintenir le stade à cet endroit, tout simplement pour des raisons pratiques, comme je vous l'ai dit, il est essentiellement fréquenté par les collégiens et les lycéens et qu'il était difficile de les emmener par cars à l'extérieur de Dinan. Je crois que c'est important dans une ville qu'il y ait une pluralité de fonctions. Dinan Communauté souhaite engager les travaux, le principe d'engager les dépenses programmées a été validé par le comité de pilotage fusion, cette question a été posée à la commission des sports de Dinan Communauté, puis c'est arrivé devant le bureau des Vice-Présidents lundi dernier, puis le bureau des Vice-Présidents à l'unanimité a demandé que le conseil municipal de Dinan se prononce dans l'urgence et que l'affaire soit inscrite au conseil communautaire du 22 décembre. L'affaire est passée devant le comité technique de programmation, je pense que des sommes ont été dégagées pour accompagner Dinan Communauté et Dinan Agglomération demain dans ces travaux, il faut maintenant engager l'appel d'offres, faire appel aux entreprises et engager et mobiliser la somme qui a été inscrite. Voilà, comme tout le monde est d'accord en plus sur la rénovation, donc il n'y a plus de raison maintenant d'attendre.

Si vous le voulez bien, nous allons passer maintenant au vote, j'ai compris, mais moi maintenant je suis d'un naturel placide, donc il y a des oppositions, je les ai entendues, est-ce qu'il y a des abstentions ?

Monsieur Bruno Bertier

Nous ne participons pas au vote.

Monsieur le Maire

Très bien, c'est noté, je vous remercie.

Est-ce qu'il y a maintenant des observations sur le relevé de décisions du 15 novembre dernier ?

Monsieur Bruno Bertier

C'est la fin de l'année M. le Maire.

Monsieur le Maire

Ah oui et il faut en profiter.

Monsieur Bruno Bertier

Avant de se souhaiter de bonnes fêtes. Sur ce relevé de décisions et par rapport à l'intervention du Président du club de rugby, vous avez apporté quelques précisions parce que nous ne connaissions pas à l'époque la position des cinq communes sur le Grand Dinan. Je vais lire ce qu'il y a dans le relevé de décisions et ma question porte là-dessus : « *la position des cinq communes est désormais connue, les communes de Dinan et Léhon ont la volonté d'avancer sur l'opportunité d'une commune nouvelle. Une réunion des élus des communes de Léhon et de Dinan sera organisée avant la fin de l'année afin de préciser la méthode de travail* ». Est-ce que cette réunion a eu lieu ? En tout cas les membres de l'opposition n'ont pas été associés.

Monsieur le Maire

Tout à fait, nous faisons maintenant nos réunions sans vous.

Monsieur Bruno Bertier

C'est bien !

Monsieur le Maire

C'est ce qu'on appelle la démocratie participative. Trêve de plaisanterie, c'est tout simplement un problème de calendrier, on n'a pas réussi à caler une date avant la fin de l'année. Il est prévu une date au mois de janvier, mais on peut modifier si vous voulez.

Monsieur Bruno Bertier

Non, mais apparemment il y a une vraie volonté des deux Maires pour cette fusion des deux communes.

Monsieur le Maire

Pas seulement des Maires.

Monsieur Bruno Bertier

On verra le moment venu, avez-vous un calendrier ce soir ? C'est quoi votre objectif ?

Monsieur le Maire

Non, non, il n'y a pas de calendrier. Je dirais qu'il y a la volonté d'avancer, d'engager l'étude, de réflexion et puis nous pèserons le pour et le contre et sur la base de cette étude et bien nous concluons l'opportunité de faire cette commune nouvelle avec nos deux communes. Je crois aussi qu'il est temps, sur cette question, d'apporter une réponse, donc il n'y a pas de calendrier précis, si ça peut se faire au cours de l'année 2017, c'est très bien, si ça se fait en 2018, c'est très bien aussi.

Monsieur Bruno Bertier

Le stagiaire est trouvé ?

Monsieur le Maire

Non, nous sommes en cours de recherche. Nous avons fait appel à l'institut politique de Rennes pour essayer de trouver un stagiaire. Parce que vous savez que l'IEP de Rennes a une formation de master « administration et gestion des collectivités territoriales » et ce sera dans ce cadre que nous aurions éventuellement un stagiaire.

Monsieur Bruno Bertier

Ce sont les deux Maires qui choisiront ce stagiaire ?

Monsieur le Maire

Ils ne sont pas si incompétents que cela.

Monsieur Bruno Bertier

Ah non, mais je pose des questions et vous apportez les réponses que vous souhaitez.

Monsieur le Maire

On me donne la date, ça pourrait être le 14 janvier. Pas d'autres observations sur le relevé de décisions ? Non c'est bon cette fois-ci, il est adopté ? Je vous remercie.

Affaire n°1

OBJET – FINANCES – Débat d'orientations budgétaires

Rapporteur : Mme BONNEFOND

Le décret n° 2016—841 du 24 juin 2016 définit le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires que l'assemblée délibérante doit avoir dans les 2 mois qui précèdent le vote du Budget Primitif (article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Les dispositions de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) imposent désormais aux collectivités locales – communes d'au moins 3500 habitants, EPCI comprenant une commune d'au moins 3500 habitants et plus, et départements – un rapport présenté par l'exécutif sur :

- Les orientations budgétaires envisagées sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement. Sont précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre.
- Les engagements pluriannuels : notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- La structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget (avec notamment le profil de l'encours de dette visé par la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget).

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3500 habitants, et le département, ce rapport comprend également des informations relatives à :

- Une présentation de la structure des effectifs
- L'évolution des dépenses de personnel comprenant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature
- La durée effective du travail
- L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le budget.

* *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2312-1,
Vu le rapport d'orientation budgétaire ci-annexé,

*

* *

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, PREND acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire et du débat qui s'en est suivi.

Mme Véronique Bonnefond présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Merci Véronique pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des remarques ou des observations ?

Monsieur Bruno Bertier

C'est un débat d'orientations budgétaires donc nous allons prendre la parole même si nous reviendrons là-dessus au mois de février. Tous d'abord, je voudrais remercier les services, notamment le service financier qui a fait un travail admirable et qui a respecté les délais. C'est confortable pour des élus de pouvoir parler du débat d'orientations budgétaires au mois de décembre parce que c'est l'assurance que l'on votera un budget en début d'année et c'est toujours mieux de voter un budget en début d'année que de façon plus éloignée alors que déjà des réalisations ont eu lieu, donc merci aux services de nous présenter ces éléments pour aider les élus ce soir.

Quel dommage M. le Maire que vous n'avez pas voulu lire les premières pages de ces orientations budgétaires, alors qu'habituellement vous le faites, sur vos orientations pour 2017, parce qu'il y avait des choses très intéressantes. Habituellement Mme Bonnefond nous lit l'ensemble du document, là, bizarrement, on est passé directement à la page 6.

Monsieur le Maire

Vous allez nous faire de la politique nationale, là ?

Monsieur Bruno Bertier

Non, enfin oui et non, moi j'ai des éléments qui sont intéressants, page 3, en France, « *le projet de loi des finances 2017 prévoit une réduction du déficit public en dessous de 3% à 2,7% du PIB* ». Projet de loi de finances 2017, dernier projet du quinquennat soit, *le projet de loi de finances 2017 prévoit un retour du déficit public en dessous de 3% à 2,7% du PIB, l'effort porte d'une part sur l'Etat central dont le déficit devrait revenir à 3%, contre 3,3% en 2016 et d'autre part sur des administrations de sécurité sociale qui devraient enregistrer un excédent de 0,3%, après être revenu à l'équilibre en 2016. Enfin la dette publique baisserait légèrement à 96% du PIB contre 96,1% en 2016* ». Je continue, je suis à la page 4, « *du côté des ménages* »...

Madame Véronique Bonnefond

M. Bertier, vous n'allez pas nous lire tout le rapport ?

Monsieur Bruno Bertier

Non, je l'ai fait en commission des finances.

Monsieur Jean Gaubert

D'habitude, c'est vous qui le faisiez.

Monsieur Bruno Bertier

C'est l'arroseur arrosé. « Du côté des ménages, baisse de 20% de l'impôt sur le revenu des classes moyennes ayant un revenu de référence inférieur à 18 500€ pour un célibataire, 37 000€ pour un couple, pour un montant de 1 milliard d'euros. Généralisation du crédit d'impôts de 50% en faveur des services à domicile. Les entreprises continueront de bénéficier des mesures mises en place les années précédentes, le CICE, le pack de responsabilité et le taux de l'impôt sur les sociétés des PME passera à 28% jusqu'à 75 000€ de bénéfices. Du côté des dépenses, le gouvernement annonçait une hausse des dépenses de l'Etat pour l'éducation, la sécurité et l'emploi à hauteur de 5,7 milliards d'euros et de 1,2 milliards d'euros de dotations de l'Etat aux collectivités locales correspondant à un fond de soutien à l'investissement local. Une croissance relativement soutenue » alors là, vous parlez de 1,3 à 1,5%, malheureusement les dernières projections annoncent un peu en-dessous, on sera certainement autour de 1,1% à 1,2%. Voilà, moi j'aurais aimé qu'il y ait le même bilan il y a cinq ans, lorsque vous souteniez un autre gouvernement alors que vous soutenez aujourd'hui quelqu'un, qui était à la tête de ce gouvernement...

Monsieur le Maire

M. Bertier, revenons sur le sujet.

Monsieur Bruno Bertier

J'ai écouté Mme Bonnefond, respectez mon temps de parole. Je note que quelqu'un qui veut privatiser la sécurité sociale, aujourd'hui le gouvernement sort un excédent au niveau de la sécurité sociale de 0,3%, voilà dans quel contexte est fait le budget de la ville de Dinan, c'est-à-dire que les finances de l'Etat en tout cas elles se portent beaucoup mieux qu'il y a cinq ans lorsqu'un précédent gouvernement avait quand même sorti plus de 600 milliards de déficits supplémentaire. Voilà, ça méritait d'être dit, bizarrement d'habitude nous avons le droit à cette lecture-là, curieusement cette année, nous n'y avons pas le droit alors je prends le relais que voulez-vous.

Monsieur le Maire

M. Bertier, vous reconnaitrez quand même que les élus de la majorité sont objectifs, puisque ces éléments figurent au débat d'orientations budgétaires. Je rappelle qu'en vertu des textes nouveaux sur l'organisation des débats d'orientations budgétaires, ces éléments n'ont plus à figurer.

Monsieur Bruno Bertier

Très bien, donc c'est honnête de votre part.

Monsieur le Maire

Nous avons souhaité les mettre.

Monsieur Bruno Bertier

Je tenais à vous féliciter, puisque c'est là-dessus que je voulais finaliser, mais c'est dommage que vous soyez silencieux cette année sur cette partie-là.

Je continue, rapidement, puisque le vrai débat sera au mois de février, Mme Bonnefond nous dit et se félicite que nous avons un taux très important au niveau des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 89%, heureusement parce que le montant d'investissements était tellement faible au budget 2016 qu'heureusement nous avons fait l'ensemble de ce qui était prévu soit les 89%, et ces 89%, je voudrais les mettre en parallèle avec ceux de Dinan Communauté, je vais commencer par elle, Françoise Després, avec Didier Déru et Didier Lechien les Vice-Présidents, le taux de réalisation de Dinan Communauté, c'est 40%, ce qui veut dire que pour le territoire de la ville de Dinan entre une ville qui investit peu en tout cas pour les trois premières années de ce mandat et une communauté de communes qui elle, ne réalise que 40% du peu qu'elle a programmé. Notre territoire prend chaque année du retard, alors moi, je ne me

félicite pas à travers ce chiffre Mme Bonnefond. Oui, 89% comme ça on peut faire dire que c'est bien, mais quand on regarde l'ensemble, c'est-à-dire ce qui était budgété pour l'année 2016, il y avait peu d'investissements alors encore heureux qu'on les fasse, surtout Dinan Communauté qui devrait être la machine à investir énormément sur notre territoire ne réalise que 40% de son budget, très franchement, c'est trop peu, ça c'est le premier point.

Deuxième point, sur la dette. La dette par habitant sera de 598€ soit une baisse de 163€ alors qu'elle était de 761€, c'est vrai que l'endettement de la ville était très élevé lorsque nous avons été élus en mars 2014 et elle va rester à un niveau élevé jusqu'en 2018-2019, la dette baisse mécaniquement par habitant, pourquoi ? Parce que la ville investit peu, c'est toujours le même argument que je ressors, mais si on investit peu, mais si la dette baisse, c'est parce que nous dépensons beaucoup moins que ce que nous devrions dépenser.

Monsieur le Maire

Mais non.

Monsieur Bruno Bertier

Mais si, si on dépense moins c'est parce que nous sommes empêtrés dans cette dette.

Monsieur le Maire

Mais non.

Monsieur Bruno Bertier

Mais si M. le Maire. Ah, vous perdez votre sourire. Gardez votre sourire, c'est tellement rare.

Monsieur le Maire

Vous êtes méchant en plus. Je crois qu'il faut être honnête jusqu'au bout.

Monsieur Bruno Bertier

Non, on n'a peu investi...

Monsieur le Maire

C'est vrai que nous avons peu investi en 2014 et 2015, mais vous ne pouvez pas dire que la ville a peu investi en 2016, si vous comparez ce taux d'investissement à des villes de même importance, nous sommes dans la moyenne supérieure. Vous avez reconnu tout à l'heure, qu'il était honnête de notre part de faire figurer dans les premières pages de ce débats d'orientations budgétaires des considérations de politique nationale, qui n'avaient d'ailleurs pas à y être, je vous demande de faire preuve de la même rigueur, en reconnaissant qu'en 2016, en effet, le niveau d'investissements pour une ville comme Dinan était particulièrement élevé, 5 millions d'euros, ce n'est pas rien.

Monsieur Bruno Bertier

Nous en reparlerons au mois de février.

Monsieur le Maire

Je vous en parle maintenant.

Monsieur Bruno Bertier

Attendez, vous avez vos réponses, j'ai les miennes, je sais bien que vous essayez de me convaincre, mais M. le Maire on peut être en désaccord avec vous.

Sur les subventions...

Monsieur le Maire

Attendez.

Monsieur Bruno Bertier

Vous me coupez M. le Maire, vous n'aimez pas que je vous coupe et vous vous me coupez.

Monsieur le Maire

Je suis le Maire, c'est ce qui nous différencie vous voyez. Sur le désendettement, là aussi, je ne peux pas vous laissez dire n'importe quoi, la capacité de désendettement de la ville en 2014 était de 5,23 années, en 2015, elle est de 3,18 années, vous ne pouvez pas dire que la ville conserve un endettement élevé, qu'elle est paralysée par son niveau d'endettement et qu'elle ne peut pas investir à cause de ça, ce n'est pas vrai, puisque là aussi, nous avons un niveau d'endettement qui est en diminution constante et que nous avons une capacité à nous endetter qui est exceptionnellement élevée.

Monsieur Bruno Bertier

Alors si vous voulez aller sur ce sujet, on va y aller, je n'avais pas prévu de le développer mais on va le développer. La ville a pour moi un endettement qui est encore élevé, si elle n'avait pas eu cet endettement élevé, elle aurait dû accroître sa politique d'investissements, au moins sur les deux dernières années, parce qu'on était dans un contexte de taux bas. On aurait pu recourir à l'impôt...

Monsieur le Maire

A l'impôt ?

Monsieur Bruno Bertier

Non pas à l'impôt...

Monsieur Didier Déru

Chassez le naturel, il revient au galop !

Monsieur Bruno Bertier

On aurait pu recourir à l'emprunt beaucoup plus tôt s'il n'y avait pas eu cet endettement. Je trouve dommage que l'on n'ait pas recouru à l'emprunt, je vous l'ai dit en commission des finances, actuellement qui s'endette, s'enrichit et aujourd'hui en effet, je l'ai dit en commission des finances, je suis tout à fait d'accord avec vous pour qu'il y ait ces 2 millions d'emprunts en 2017, c'est dommage qu'on ne l'ai pas fait en 2016 et en 2015.

Monsieur le Maire

Mais reconnaissez que nous avons fait 5 millions d'investissements sans emprunt.

Monsieur Bruno Bertier

Je pense qu'on aurait dû recourir à l'emprunt sauf qu'on ne pouvait pas le faire puisqu'on avait un taux d'endettement tellement élevé que de toute façon les banques ne nous auraient pas suivies.

Monsieur le Maire

Mais nous avons fait 5 millions d'investissements, sans emprunt.

Monsieur Bruno Bertier

Nous avons des lectures différentes.

Monsieur le Maire

Parce qu'on n'a pas investi 5 millions d'euros ?

Monsieur Bruno Bertier

On verra ce qui sera réalisé, moi j'attends de voir, l'année n'est pas finie M. le Maire.

Monsieur le Maire

D'accord.

Monsieur Bruno Bertier

Je n'ai pas fini M. le Maire, entre les effets d'annonce, on nous dit 89%, nous verrons le compte administratif et c'est là que nous verrons ce qui a été vraiment réalisé et que votre seuil de 89% a été réellement dépensé.

Monsieur le Maire

Ce ne sont pas des effets d'annonce, vous avez reconnu tout à l'heure de l'investissement et de la compétence du service financier, ce sont évidemment des chiffres qui ont été fournis par le service financier, ce n'est pas deux poids, deux mesures quand même.

Monsieur Bruno Bertier

Ecoutez M. le Maire, nous verrons le compte administratif en temps et en heure, moi je reste toujours prudent sur ces choses-là, vous êtes sûr de vous, nous verrons.

Sur les impôts, nous dire que vous n'avez pas augmenté les impôts depuis le début du mandat, c'est un mensonge, puisque pour ce budget 2016, nous avons supprimé l'abattement des 5% et ça avait été dit par Jean Gaubert à l'époque, qui vous avait fait une démonstration, ça a été une hausse déguisée des impôts de 5% cette année, alors ne dites pas que depuis le début du mandat vous n'avez pas augmenté les impôts, vous les avez augmentés de façon déguisée de 5% les impôts, arrêtons d'avoir la même litanie à chaque fois la même chose Mme Bonnefond, c'est malhonnête, malhonnête de façon gentil de ma part.

Madame Véronique Bonnefond

Quévert est comme nous à ce moment-là, Quévert n'a pas augmenté ses impôts puisqu'ils ont supprimé l'abattement à la base.

Monsieur Bruno Bertier

Je ne suis pas là pour parler de Quévert, on est là pour parler de Dinan ce soir.

Sur les dotations de l'Etat, vous nous dites que ça a été une baisse de 751 000€ sur quatre ans, oui, c'est un fait, mais qu'est-ce que vous nous aviez pas prévu en début de mandat, moi, j'en ai entendu des vertes et des pas mûres en commission des finances, c'est une baisse soit, mais moi j'attends de voir l'année prochaine, M. le Maire, s'il y a une alternance politique, combien ce sera sur les trois dernières années du mandat et on fera les comptes à l'horizon des municipales en 2020. On verra si c'est du même ordre parce que quand j'écoute vos amis politiques, je m'excuse, je fais encore un peu de politique nationale, mais quand j'entends vos amis, ils en promettent des vertes et des pas mûres sur le sujet, on verra à ce moment-là, ce qui sera fait réellement.

Je vous remercie d'avoir signalé la solidarité sur l'exonération de la taxe d'habitation, pourquoi ? Pour moi, c'est un progrès et ça va dans le bon sens, c'est aussi un gouvernement de gauche qui l'a fait, même si ça vous déplaît, mais ça a été fait.

Je pensais que vous alliez prendre la parole M. le Maire, sur le pacte fiscal, là-dessus, on va perdre en dynamique, ça a été dit l'autre jour, je ne sais pas si vous voulez développer là-dessus, on en reparlera tout à l'heure avec la charte communautaire puisque de toute façon, c'est intégré dedans, mais on était

assez d'accord là-dessus, la ville va perdre en dynamique fiscale, pourquoi ? Parce qu'elle va devoir baisser ses taux locaux par rapport à une péréquation avec Dinan Agglomération, on en reparlera.

On verra sur les investissements tout à l'heure, notamment sur le patrimoine, j'aurai des questions à poser à Cécile Paris tout à l'heure pour un plan pluriannuel, on y reviendra.

Ce débat d'orientations budgétaires, très franchement, il est quasiment à l'identique de ce que l'on a depuis le début de ce mandat, il n'y a rien non plus de révoltant là-dessus, c'est votre politique, ce sont vos choix, ce sont vos orientations, vous avez été élu, vous avez la majorité. Nous voulons dire aux dinannais ce soir, le groupe de l'opposition, que c'est vrai quand ils lisent dans la presse, il y a de nombreux articles sur votre politique municipale ou quand on vient ici en conseil municipal, quand on écoute les débats on voit qu'il y a qu'une seule orientation possible pour cette ville. Nous, nous pensons que non, nous pensons qu'une autre orientation est possible pour la ville de Dinan, malheureusement cette ville n'a pas connu d'alternance depuis très longtemps et nous faisons la même politique depuis des décennies avec toujours les mêmes priorités, on le voit, le patrimoine est toujours quelque chose de porté de façon très haute, mais il manque beaucoup de choses dans ce projet de budget 2017, que nous, nous aurions mis en priorité. Alors oui, il y a d'autres orientations pour la ville, ce sont vos choix, ce ne sont certainement pas les nôtres, nous en reparlerons au mois de février prochain. Voilà, merci de m'avoir écouté.

Monsieur Didier Déru

Merci M. le Maire. Ecoutez, je ne vais pas faire un développement comme M. Bertier sur la politique nationale, moi, j'attends les futures échéances électorales et j'ai bien noté que vous appeliez de vos vœux, une alternance politique, je partage tout à fait votre propos !

Monsieur Bruno Bertier

Vous êtes malhonnête.

Monsieur Didier Déru

Merci, ça fait deux malhonnêtes, je partage cette qualité avec Mme Bonnefond, venant de votre bouche, je considère que ça doit être une qualité. J'ai bien noté que le débat d'orientations budgétaires n'était pas révoltant ce qui veut dire avec un décodage : que ça va et que vous le partagez aisément.

Je voudrais aussi vous dire que comme on dit dans nos campagnes : « il y a les disous et les faisons », moi, je fais partie des faisons et je ne me reconnais pas du tout dans ce que vous venez de nous accuser au niveau de Dinan Communauté sur la réalisation des investissements. Je vous mets au défi M. Bertier, durant toute ma mandature depuis 2008 à ce jour, de regarder les taux de réalisation dans le domaine économique parce que ce que vous dites n'est pas honnête en ce qui me concerne.

Je continue, et ce n'est pas honnête vis-à-vis de ma collègue qui elle, a essentiellement un budget de fonctionnement à gérer et notamment une saison culturelle qui est unanimement reconnu en dehors de Dinan et bien au-delà des frontières de Dinan, donc remettons l'église au milieu du village, je n'en dirai pas plus.

Monsieur Bruno Bertier

Le taux de réalisation de 40%, ça ne vous aura pas échappé M. Déru.

Monsieur Didier Déru

Je ne me reconnais pas dans ce taux de réalisation, en ce qui me concerne, vous m'avez pointé, je vous réponds. J'ai toujours été un attaquant au football.

Monsieur Bruno Bertier

Très bien, moi je n'ai jamais joué au football.

Monsieur Didier Déru

Vous auriez dû !

Monsieur le Maire

Moi non plus.

Monsieur Bruno Bertier

Ce taux de 40%, ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est Didier Lechien lors de la dernière commission des finances, donc s'il y a quelqu'un de malhonnête, ce n'est pas moi.

Monsieur Didier Déru

Je vous parle de mon taux de réalisation, vous m'avez pointé.

Monsieur Bruno Bertier

Le taux de réalisation de Dinan Communauté a été donné par M. le Maire et je crois toujours ce que dit M. le Maire y compris en commission finances.

Monsieur le Maire

Ah vous voyez.

Monsieur Bruno Bertier

On s'est posé la question l'autre jour et il nous a dit que le taux de réalisation était de 40%, je lui fais confiance.

Monsieur Didier Déru

Je vous dis, en ce qui me concerne ce n'est pas le cas, on est d'accord ? Vous me pointez, je vous réponds.

Madame Anne-Sophie Guillemot

Rapidement, il y a des choses que j'ai du mal à entendre dans votre conclusion M. Bertier, en disant que c'est la même politique à Dinan depuis cinquante ans. Il faut savoir que dans les Côtes d'Armor aux dernières élections, les élus ont été renouvelés majoritairement à 40%, autour de moi, je n'ai fait qu'un mandat, le premier mandat, c'est une équipe de gens qui sont nouvellement engagés en politique, qui sont à leur premier mandat, il y a beaucoup de personnes dans ce cas-là, donc je ne peux pas entendre dire que ça fait cinquante ans que l'on fait la même politique. Je crois aussi qu'il faudrait éviter de confondre élections municipales et élections présidentielles, voilà je pense que vous voulez noyer les dinannais là-dessus en intégrant des propos qui sont plus de politique nationale et qui n'ont rien à faire dans ce débat, c'est perpétuellement ramener à la politique nationale et de ne pas s'intéresser à la politique locale et de mélanger ces deux échelons en permanence.

Monsieur Jean Gaubert

M. le Maire, ce sera relativement court, je l'espère en tous les cas, ce sont plus les propos d'Anne-Sophie Guillemot qui me font réagir, parce qu'en fait, quand nous votons un budget, quand nous évoquons Mme Guillemot, le contexte budgétaire national et les décisions législatives, vous ne pouvez pas ne pas rapprocher l'un de l'autre, donc ne reprochez pas que l'on revienne là-dessus, c'est la réalité, c'est effectivement des décisions de tout ordre, des décisions du Parlement qui ont encadré d'une certaine façon les impôts locaux et les dotations locales et d'ailleurs en diminuant les dotations, ça fait augmenter les impôts locaux et en augmentant les dotations, on fait baisser les impôts locaux, par définition, donc là-dessus, je ne peux pas entendre cela, même si ça vous fait mal aux oreilles, c'est normal que l'on fasse la liaison entre les deux et vous la faites vous-même, sauf que par commodité aujourd'hui, vous ne voulez

pas la faire. Voilà c'est tout ce que je voulais vous dire, j'ai entendu aussi M. Déru, mais il est reparti, je n'avais pas envie de lui répondre mais je vais le faire quand même.

Monsieur le Maire

Il va revenir.

Monsieur Jean Gaubert

Il n'y a pas un budget personnel dans une collectivité, il dit : « mon budget », il y a un budget qui est celui du Président et du Vice-Président en charge des finances, c'est ce budget en général qu'on évoque et pas le budget de Pierre, de Paul et de Jacques. Il y a dix Présidents à la communauté d'Agglo ou quinze, il y a un exécutif qui est solidairement responsable des chiffres qui sont donnés.

Monsieur le Maire

C'est parfois un peu plus complexe.

Monsieur Maxime Sachet

Déjà M. Bertier, au cas où, je vais vous rappeler que je ne suis pas moi non plus élu depuis cinquante ans, Anne-Sophie Guillemot parlait tout de suite de la conclusion de votre débat, moi je vais vous parler de l'introduction. Je vois que vous aimez bien nous voir sourire, je vous ferai plaisir en vous disant que vous y contribuez fortement, nous reconnaissons régulièrement et vous également, la compétence de nos services, on peut revenir en arrière sur des débats précédents, où quand il y avait du retard, c'était de la faute des élus, là, on est en avance, vous trouvez une jolie pirouette pour éviter de nous mettre dans le panier. Je vois bien également la pirouette et la petite figure de style qui vous permettent par exemple de reconnaître que nous tenons nos promesses avec 89% de réalisation sur le budget, après on a un enchaînement de figures de ce genre, ce que je tenais à mettre en avant. Merci.

Monsieur Yannick Hellio

M. Bertier, je m'excuse, c'est encore vous la victime ou l'agressé, je ne sais pas quel terme employer, enfin peu importe. Vous aimez ici, à chaque conseil, mettre le point sur le patrimoine, je voudrais juste vous rappeler M. Bertier, que cette année, nous avons fait beaucoup de travaux sur la voirie, des travaux conséquents qui ont apporté un renouveau à certains quartiers, ces mêmes types de travaux vont être reconduits en 2017 sur d'autres secteurs, donc la ville de Dinan ce n'est pas que le patrimoine, c'est la ville de Dinan. Merci.

Monsieur le Maire

C'est bizarre, mais ce débat d'orientations budgétaires a comme une odeur de pré-campagne présidentielle, mais c'est sans doute normal, c'est le temps qui veut cela. Je crois qu'il faut un peu dépasser la passion née des considérations politiques nationales, bien évidemment que ça met le focus sur ce débat. Des méchantes langues pourraient dire que c'est vrai que le Gouvernement est un peu généreux, j'ai vu ça quelque part, comme il sait qu'il ne sera plus là au mois de juin, il se permet de distribuer un petit peu, mais ça, c'est pour l'anecdote.

Je reviens à la ville, on a parlé de l'endettement, je n'y reviens pas, nous avons échangé sur ce budget et nous avons parlé de l'investissement, je ne peux pas laisser dire que le niveau d'investissements d'une ville comme Dinan est faible, il pourrait bien évidemment être supérieur et nous espérons tous qu'il sera supérieur. Vous savez, il ne faut pas inscrire des sommes que l'on ne peut pas réaliser, il faut pouvoir s'assurer que nous pouvons réaliser les sommes que l'on inscrit. Lorsqu'on engage des travaux sur le patrimoine, des travaux de voirie, des travaux de rénovation de salle, derrière ce sont des marchés publics qu'il faut lancer, des entreprises qu'il faut mobiliser, ce sont des services qu'il faut mobiliser, ça c'est le premier point. Il faut bien que ces niveaux d'investissements tiennent compte de notre capacité budgétaire. Je vous remercie d'avoir précisé tout à l'heure que vous me croyez lorsque je disais quelque

chose, j'en prends acte, mais je vous demande de constater que le niveau d'investissements de la ville de Dinan est à bon niveau depuis cette année. Je reconnais qu'en 2014, 2015, il a été relativement bas et en 2016, même si en 2015 on a réussi à débloquer 2,5 millions en investissement mais en 2016, on est à près de 4,5 millions d'investissement. Je vous ai évoqué quelques comparaisons tout à l'heure, à Dinan, les dépenses d'équipement proprement dites sont de 2 154 000€ en 2015, dans des villes comparables, je pense à Ploufragan était à 1 636 000€, une ville comme Lamballe était à 1 802 000€, alors n'allez pas dire que Dinan est dans une situation catastrophique et dramatique, puisque comme je vous l'ai dit tout à l'heure, Dinan est plutôt dans la moyenne haute dans ses dépenses d'équipement et ses dépenses d'investissement. C'est cet effort d'investissement que nous allons poursuivre en 2017 et que nous allons poursuivre jusqu'en 2020 puisque ce sont près de 25 millions d'euros d'investissements que nous aurons investis dans la ville de Dinan au terme du mandat, voilà l'engagement que je peux prendre aujourd'hui, c'est un bon niveau d'investissement. Cet investissement n'aurait pas été possible sans les efforts que la majorité municipale a faits, notamment pour réduire nos dépenses de fonctionnement et pour améliorer notre épargne brute qui s'est améliorée de plus de 12% entre 2013 et 2016, puisque nous sommes passés de 2 202 000€ en 2012 à 2 500 000€ en 2016 en épargne brute, qui correspond à la capacité d'autofinancement. C'est une situation financière qui est aujourd'hui celle.

C'est vrai qu'il y a des points de vigilance, moi j'en vois trois, le premier c'est le contexte international et la revalorisation des taux d'intérêts, nous avons échangé sur ce point en commission des finances, en effet, on voit bien qu'ici et là, il y a quelques frémissements et qu'il va falloir mobiliser aujourd'hui un nouvel emprunt. Le deuxième point de vigilance que je vois, c'est bien évidemment les incertitudes données, on l'a évoqué tout à l'heure et ça arrive même au sein de cette enceinte concernant les incertitudes liées des élections nationales en France et avec la mise en place du nouveau Gouvernement quel que soit le candidat qui sera élu au mois de mai prochain, de la majorité qui sortira des urnes au mois de juin, il y aura de toute façon un nouveau Gouvernement, donc de nouvelles mesures. Il y aura sans doute une loi modificative de la loi de finances, donc il peut y avoir des incidences pour les collectivités territoriales.

Il y a un troisième point, vous l'avez évoqué les uns et les autres, c'est la mise en place de Dinan Agglomération au 1^{er} janvier 2017 et la nécessité pour nous d'adopter le pacte fiscal et financier qui est indispensable à adopter si nous voulons arriver vers de la neutralité fiscale à l'échelle de Dinan Agglomération, car vous savez qu'actuellement les intercommunalités n'ont pas les mêmes taux et pas forcément les mêmes bases, ce qui signifie que les bases de la nouvelle communauté d'agglomération peut se traduire pour certains contribuables par une hausse sensible des impôts locaux et par une baisse pour les autres. Autrement dit, si nous ne faisons rien, cela se traduirait par une hausse des impôts pour les contribuables de Dinan Communauté et de Caulnes et par une baisse des impôts pour les contribuables des autres intercommunalités en particulier celles de Matignon et de Plancoët. Le principe qui a été retenu c'est le principe de la neutralité fiscale au nom de la solidarité, il n'est pas concevable que la mise en place de la nouvelle communauté d'agglomération se traduise par une augmentation sensible des impôts pour les uns et une baisse pour les autres. C'est quoi ce pacte fiscal et financier et ce principe de neutralité fiscale, quelles sont les conséquences ? Tout simplement, pour les anciennes communautés de communes, Dinan Communauté et Caulnes, pour les communes, c'est l'obligation de baisser le taux des impôts ménages, taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti, que je vous proposerai en février. Pour certaines communes, notamment Plancoët et Matignon, c'est une augmentation de ces mêmes impôts ménages, c'est l'intercommunalité qui va jouer le rôle de chambre de compensation, c'est-à-dire que la perte de produit fiscal qui va naître de cette baisse des taux va être compensée par une augmentation de notre attribution de compensation et pour les autres par une baisse d'attribution de leur compensation. Il y a d'autres éléments qu'il a fallu prendre en compte, c'est la différence des bases, puisque les bases ne sont pas les mêmes sur le territoire, vous le savez bien et il y a un troisième point, c'est la différence des politiques d'abattement, tout simplement parce que les abattements ne sont pas les mêmes suivant les communes et ils ne sont pas les mêmes non plus entre intercommunalités. Certaines intercommunalités avaient mis en place un abattement, c'est le cas notamment de la

communauté de communes de Plancoët, d'autres intercommunalités n'avaient pas de politique d'abattement spécifique, c'est le cas de Dinan Communauté. Vous ajoutez à cela des politiques d'abattement mises en place par les communes, c'est la raison pour laquelle il a été demandé aux communes dans un premier temps de supprimer tous les abattements qui pouvaient exister. Nous, nous l'avons fait l'année dernière, mais la dernière commune de Dinan Communauté cette année à l'avoir fait, c'est Quévert. Aujourd'hui, à la demande du comité de pilotage et du groupe de travail qui a travaillé sur les finances, aucune commune de Dinan Communauté n'a maintenu un abattement général à la base, la communauté de communes de Plancoët a supprimé les abattements à la base qui pouvaient exister sur la communauté de communes de Plancoët. Tout simplement parce qu'il faut tendre vers cette nécessaire harmonisation à l'échelle du territoire, je dirais que la solidarité passe avant tout par la fiscalité et s'il n'y a pas de fiscalité homogène sur le territoire de la future agglomération, c'est l'idée même d'une communauté d'agglomération qui est remise en cause.

Je rejoins ce qui a été dit, la conséquence de cela, c'est que nous allons perdre un peu en dynamique fiscale, je dirais que quelque part, nous nous engageons à baisser nos taux, on peut ne pas les baisser, c'est une décision du conseil municipal, mais en même temps, nous remettons une partie de cette dynamique fiscale à la communauté d'agglomération. Je me bats aujourd'hui et j'espère que vous m'accompagnerez dans ce combat, pour que cette attribution de compensation qui compense la perte fiscale soit revalorisée chaque année, de façon à ce que nous ne perdions pas la dynamique au niveau des bases, faute de quoi, on peut se retrouver dans quelques années dans une impasse budgétaire, c'est-à-dire que cette perte de dynamique va se traduire par une perte de dynamisme fiscal et avec un moment la nécessité d'augmenter fortement les impôts si on veut conserver une épargne brute qui soit satisfaisante.

Voilà la situation, il n'y avait pas d'autres solutions. On a travaillé sur une multitude de solutions, on s'est associés avec les services d'un cabinet, mais il n'y avait pas d'autres solutions que ce pacte financier fiscal qui a été adopté par l'ensemble des communautés de communes, qui a été présenté à l'ensemble des Maires. On aura à se prononcer là-dessus au premier trimestre 2017, on va se prononcer là-dessus tout à l'heure par le biais de la chartre qui n'a pas de valeur juridique en tant que telle, mais néanmoins, il faudrait que l'on se prononce dessus. C'est une impérieuse nécessité, si nous voulons que cette solidarité indispensable existe à l'échelle de cette grande communauté d'agglomération, je vous rappelle, 65 communes, 97 000 habitants, 945 km², un territoire qui va de Plumaugat au Cap Fréhel, c'est un territoire qui doit avoir une véritable ambition et il faut se donner les moyens de cette ambition.

Monsieur Jean Gaubert

M. le Maire, je voulais simplement faire deux observations par rapport à ce que vous avez dit. La première, j'ai bien compris que vous parliez de la disparité des bases fiscales, n'oublions jamais que la disparition des bases fiscales, parce qu'elles ont été créées à une époque, même si après les choses ont changé, le reflet de la valeur de l'immobilier dans les communes. Demander que la base fiscale à Eréac, pour la même maison soit la même chose qu'à Dinan...

Monsieur le Maire

Ce n'est pas ça que j'ai dit.

Monsieur Jean Gaubert

Non mais attendez, vous parlez de la disparité et c'est ça.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas dit que l'on harmonisait les bases fiscales, puisque vous savez M. Gaubert que les bases fiscales y compris dans une ville comme Dinan sont diverses. Vous savez que les bases fiscales du logement social sont plus importantes que la valeur locative d'un appartement du logement social était plus importante que la valeur locative d'un appartement dans le parc privé.

Monsieur Jean Gaubert

Je sais tout ça.

Monsieur le Maire

Je n'en doute pas.

Monsieur Jean Gaubert

J'ai même présidé à une époque une commission dans le département qui avait été mise en 90, nous on avait réussi dans le département, dans d'autres départements, ça ne s'est pas fait, la loi de 89 ne s'est pas appliquée qui, justement avait révisée ces bases fiscales.

Deuxième élément, il ne faudrait pas que le pacte de solidarité en vienne à punir les excellents gestionnaires, parce que ça c'est une difficulté. Il y a des communes qui n'ont pas augmenté leurs impôts et qui ont beaucoup investi, qui ont des potentiels fiscaux bas, administrées par des Maires de gauche et de droite, ce n'est pas le problème. Je crains quand même qu'avec un système comme ça, on puisse pénaliser ceux qui ont été rigoureux dans la gestion.

Troisième observation, ce pacte fiscal et vous l'avez suggéré vous-même, il est indicatif et rien n'empêchera dans les années suivantes, aux municipalités d'augmenter ou de baisser ses impôts. Donc, l'histoire d'avoir partout le même est louable, mais quelque part, il y a une illusion qu'il ne faudrait pas donner à nos concitoyens puisque le législateur continuera, je l'espère, de laisser la liberté de la pression fiscale à l'élu local dans son conseil municipal et ça me paraît tout à fait logique.

Monsieur le Maire

La décision appartient aux conseils municipaux, c'est eux qui décideront la baisse des taux. On peut d'ailleurs décider au mois de février prochain de ne pas baisser en totalité, c'est-à-dire pour arriver au taux moyen pondéré, sur l'ensemble de la communauté d'agglomération, il va falloir baisser les taux de temps, on peut décider nous de ne pas baisser les impôts en totalité pour conserver une part de produit fiscal, c'est une décision qui nous appartient.

Monsieur Jean Gaubert

Pour votre information, quand on a créé la communauté de communes de Plancoët, nous nous étions mis d'accord pour baisser les impôts des communes du niveau de la communauté de communes, il y a seulement trois communes qui l'ont fait, les huit autres ne l'ont pas fait.

Monsieur le Maire

Je suis complètement d'accord, c'est une décision du conseil municipal et où je vous rejoins dans votre analyse, c'est que toutes les communes ne sont pas égales, nous avons-nous, par exemple, ville de Dinan, une ville centre, des charges de centralité que n'ont pas les autres communes. Nous avons des charges que n'ont pas les autres communes, nous avons une réalité économique et financière qui n'est pas celle des autres communes. Je reconnais qu'il y a un risque à vouloir traiter, au moins la première année, de la même façon toutes les communes, mais néanmoins, la difficulté c'est qu'on ne peut pas arriver en 2017 avec des feuilles d'impôts pour les contribuables de Dinan Communauté, par exemple les communes de l'ex Dinan Communauté qui augmentent de quelque chose, ça pourrait être de l'ordre de 6 ou 7%, en donnant pour explication : « écoutez désolé, c'est la conséquence de la mise en place de Dinan Agglomération », qui est une décision politique que nous avons prise nous, élus. Ça ne se traduira pas au bout du compte par une augmentation des impôts, par contre le taux de l'intercommunalité va baisser. Par exemple, si le taux de Plancoët est de 15 aujourd'hui et que le taux moyen pondéré est de 12, ils vont baisser de 3, en fait dans l'enveloppe, sur la feuille d'impôts, le niveau reste le même.

Monsieur Jean Gaubert

On va prendre la dotation de compensation sur les dotations que va recevoir la communauté de communes, elle va faire le Père-Noël plutôt que d'investir.

Monsieur le Maire

Cette variation de produit fiscal va transiter par Dinan Agglomération qui va jouer le rôle de compensation, comme certains vont reverser, d'autres vont recevoir, c'est-à-dire que la communauté de communes va en fait prendre à l'un pour donner à l'autre, il y a toutes ces parties-là, mais il y a aussi toutes les attributions normales en fonction des compétences qui sont exercées et qui diminuent en fonction des compétences que l'on transfère. Il y a une autre ressource fiscale que l'on appelle le fond de péréquation intercommunale, le FPIC. La mise en place de Dinan Agglomération a des incidences sur la répartition du FPIC, je vais vous donner deux exemples, c'est-à-dire que pour certaines communes de Dinan Communauté cela se traduit par une baisse du FPIC par rapport à ce qui existait pour d'autres communes, je pense à la commune de Saint-Cast qui ne touchait pas le FPIC jusqu'à présent et qui va toucher une somme rondelette avec la mise en place de Dinan Agglomération.

Monsieur Jean Gaubert

On est d'accord, mais je pense que nos concitoyens doivent en être informés parce qu'il y aura quand même des secousses.

Monsieur le Maire

Il peut y avoir des secousses, je suis d'accord.

Monsieur Bruno Bertier

M. le Maire, on donnera à l'un on reprendra à l'autre, je ne suis pas sûr qu'in fine cela s'équilibre et on ne sait pas dans quel sens d'ailleurs. Quel impact il y aura sur le budget de la future agglomération ? Ce n'est pas donné qu'au final, on arrive à l'équilibre, ce que la nouvelle agglomération donnera d'un côté et reprendra de l'autre à travers cette chambre de compensation, je ne suis pas sûr qu'in fine on arrive à zéro. Je vous rejoins sur votre inquiétude, si demain la commune perd son pouvoir principal qui est de lever l'impôt parce que c'est ça qui est en menace à travers ce qui est dit ce soir, ça peut être la fin de la commune, ça peut être le risque majeur.

Monsieur le Maire

Je vous rejoins complètement, il y a aujourd'hui de vraies interrogations sur l'avenir des communes, les uns et les autres, vous le savez bien, le jour où le Parlement décidera que les conseillers communautaires sont élus au suffrage universel direct, aujourd'hui, ils le sont sous une forme un peu déguisée sur les listes municipales, mais le jour où le Parlement décidera que les conseillers communautaires sont élus au suffrage universel direct, on peut se poser de vraies questions sur l'avenir des communes qui à terme n'auront plus qu'à gérer l'état civil, c'est une réalité. En même-temps, la mise en place de ces grandes communautés d'agglomérations redonne aussi de l'importance aux communes, aujourd'hui Dinan Communauté, la CODI hier, on sait à peu près de quoi il s'agit, mais moi le nombre de Dinannais que je rencontre qui me disent : « M. le Maire, on ne comprend plus rien, Dinan Agglomération c'est quoi ? Ca représente quoi ? Qu'est-ce qui vont faire ? » Donc la commune et les élus municipaux vont avoir un rôle considérable à jouer et la commune va être véritablement cet échelon de proximité dans cette communauté d'agglomération, cet échelon de proximité auquel nos concitoyens sont fortement attachés. Néanmoins, il y a une vraie vigilance à avoir sur nos communes et sur le fonctionnement du couple communes et intercommunalités. Je vous rappelle aussi qu'une communauté d'agglomération a des compétences supplémentaires par rapport à une communauté de communes, je vais en prendre deux, qui nous impactent directement nous, ville de Dinan, la première, on a parlé de transport rapidement tout à l'heure, nous transférons au 1^{er} janvier 2017 le Dinan Bus à Dinan Agglomération et c'est un transfert

automatique, vous constatez d'ailleurs que je ne prends même pas une délibération tout simplement parce que je n'ai pas à vous demander de prendre une délibération, c'est une compétence obligatoire d'une communauté d'agglomération, donc il n'y a pas à délibérer ni Dinan Agglomération, ni la ville de Dinan, c'est comme ça, la loi est ainsi faite.

Le deuxième impact, qui n'est pas obligatoire, mais néanmoins, ça va nous impacter, c'est la compétence politique de la ville et CLSPD, c'est-à-dire qu'une communauté d'agglomération a dans ses compétences la politique de la ville et le CLSPD, je vous rappelle qu'aujourd'hui, c'est nous qui le mettons en place, ce n'est pas la communauté d'agglomération qui le pilote, il y a là aussi à préciser le rôle, comment tout cela va s'articuler ? Je me souviens de l'ancien Maire de Lannion, je ne me souviens plus du nom du prédécesseur de l'actuel, Jean Gaubert va nous dire cela. Est-ce que tu deviens Jean du nom de l'ancien Maire de Lannion ?

Monsieur Jean Gaubert

Jean Goret.

Monsieur le Maire

Non, le prédécesseur de celui-là, qui me mettait en garde en 2014, en me disant : « fais attention, tu vas voir les communautés d'agglomération avec les villes centres, c'est compliqué », et d'ailleurs, on voit bien que les relations de la ville de Lannion avec la communauté d'agglomération sont parfois un peu complexes.

Monsieur Didier Déru

Juste deux choses, vous avez dit M. le Maire que la communauté de communes était plus proche de ses administrés parce que les élus étaient fléchés, je ne ferai que la remarque que les élus fléchés se trouvent à la porte du futur conseil d'agglomération.

Monsieur le Maire

Oui, je sais.

Monsieur Didier Déru

Moi, ça ne me passe pas le nœud de la gorge. Juste deux ou trois choses par rapport aux réflexions qui ont été faites par Jean Gaubert, je crois qu'effectivement l'aspect pacte fiscal ce n'est pas nécessairement la meilleure solution, mais c'est peut-être la moins mauvaise, parce que si nous n'avions pas réussi à trouver une solution, Dinan Agglomération ne se serait pas faite. Je pense également qu'il y aura dans le pacte fiscal à regarder de près ce qu'on avait mis en place au niveau de Dinan Communauté qui, comme l'indique Jean Gaubert, qui ne m'écoute pas, c'est son côté féminin, il fait deux choses en même-temps, je partage les propos de Jean Gaubert sur le fait qu'il ne faut pas pénaliser les bons gestionnaires, là-dessus, je crois qu'il faudra réfléchir à la restauration du partage de la taxe foncière sur les zones d'activités.

Monsieur le Maire

Oui, ça c'est un vrai problème.

Monsieur Didier Déru

Cela revient exactement à ce que disait Jean Gaubert, et là, on pénalise non pas les bons gestionnaires, mais on fait rentrer des recettes fiscales dans des communes qui n'ont pas investi, l'investissement porte uniquement sur les zones d'activités, il n'y a pas ou très peu de charges complémentaires pour la communauté de communes ou la future communauté d'agglomération et la taxe foncière est répercutée si on n'a pas de pacte fiscal en totalité sur la commune et ça, ça n'est pas acceptable.

Monsieur le Maire

Je partage en effet qu'il y a aussi cette réflexion à avoir sur les taxes foncières des zones d'activités. Il n'y a pas de vote, c'est un débat d'orientations budgétaires, chacun a pu s'exprimer largement sur tout, politique nationale, l'agglo, la ville.

Monsieur Jean Gaubert

M. le Maire.

Monsieur le Maire

M. le Député honoraire.

Monsieur Jean Gaubert

C'est Christian Marquet l'ancien Maire de Lannion.

Monsieur le Maire

Christian Marquet, tout à fait.

On acte, il n'y a pas d'opposition à ce que le débat d'orientations budgétaires a eu lieu.

OBJET - FINANCES — Approbation des taxes, redevances et tarifs municipaux au titre de l'année 2017

Rapporteur : Mme BONNEFOND

Les taxes, redevances et tarifs municipaux sont fixées chaque année par le Conseil Municipal. Les recettes ainsi dégagées sont affectées globalement au budget principal :

<u>Chapitre 70</u>	<u>Tarifs des services municipaux, redevances</u>
<u>Chapitre 73</u>	<u>Taxes et droits</u>
<u>Chapitre 75</u>	<u>Revenus des locations</u>

En revanche, les produits des services publics faisant l'objet de budgets annexes sont affectés exclusivement à ceux-ci, pour couvrir a minima le coût du service. Il s'agit du camping, du port de plaisance et des parkings souterrains.

Le service des transports urbains étant transféré au 1^{er} janvier 2017 à Dinan Agglomération, le Conseil Municipal n'a plus compétence pour en fixer les tarifs.

Les tarifs municipaux présentés dans le tableau joint en annexe ont été proposés par les commissions municipales, puis étudiés en Commission des Finances le 23 novembre 2016.

*

* *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal et les budgets annexes,

Vu les propositions d'augmentation des tarifs municipaux présentées par les commissions municipales,

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 23 novembre 2016,

Il vous est proposé de fixer, à compter du 1er janvier 2017, les taxes, redevances et tarifs municipaux comme indiqués dans le document annexé au présent rapport.

*

* *

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'**unanimité** cette disposition.

Mme Véronique Bonnefond présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Merci pour cette présentation synthétique. Ces tarifs ont été examinés dans les différentes commissions puis en commission des finances le 23 novembre dernier. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Monsieur Bruno Bertier

Cette intervention sera à titre personnel et ce sera un vœu, que l'on soit pauvre ou que l'on soit riche, on finit tous au cimetière.

Monsieur le Maire

Vous êtes optimiste ce soir.

Monsieur Bruno Bertier

Non mais, c'est pour l'écart des concessions à vingt ans et des concessions à cinquante ans, c'est-à-dire, une famille qui a les moyens peut aller jusqu'à cinquante ans et choisira la concession à cinquante ans. Il y a des familles qui n'ont pas ces moyens et qui partent sur une concession à quinze ans, c'est-à-dire les tarifs que l'on a, mais qui sont dans toutes les communes, ce n'est pas spécifique à Dinan et je ne pointe pas forcément la ville là-dessus, c'est un vœu qu'un jour il y ait peut-être un écart plus faible entre les concessions à quinze ans et les concessions à cinquante ans.

Monsieur Jean Gaubert

Je n'aurais pas le même avis, je pense que l'on ne devrait plus avoir de concessions à cinquante ans, par contre que l'on accepte le renouvellement, je vais vous dire pourquoi, parce qu'il y a beaucoup de familles qui s'en vont et c'est dans nos cimetières que vous avez un certain nombre de tombes qui ne sont plus entretenues.

Monsieur le Maire

C'est vrai.

Monsieur Jean Gaubert

Je trouve que ce n'est pas bien pour l'image des gens qui sont enterrés là, parce que les voisins les connaissent, ils se disent que la famille ne vient plus, car les familles sont très loin. Moi, je serais plus favorable à ce qu'on arrête à trente ans et qu'au bout de trente ans le renouvellement soit possible pour les familles qui souhaitent la garder, mais il y a de plus en plus de gens qui changent et qui s'en vont. Quand j'étais Maire à Pluduno, j'ai supprimé les concessions perpétuelles parce que ça existait, on a fait une campagne pour supprimer les concessions perpétuelles en les rachetant aux familles, parce que je crois que ce n'est pas un bon service rendu de laisser dans un cimetière un certain nombre de sépultures qui ne sont plus du tout entretenues, dans toutes les villes, les gardiens municipaux, les techniciens municipaux viennent nettoyer grosso modo autour, mais quelque part, on le voit bien.

Monsieur le Maire

Je souscris, il n'y a plus à Dinan non plus de concessions perpétuelles, c'est fini. En effet, on se retrouve avec des tombes où il faut faire un constat d'abandon, etc. Ces tarifs n'ont pas été retravaillés véritablement depuis plusieurs années maintenant, on peut ouvrir ce chantier, je demanderai au directeur général des services et Philippe Nédelec en charge du cimetière de regarder cela et on fera des propositions à la commission des finances pour voir comment on peut avancer.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Non, ces tarifs sont adoptés.

Affaire n°3

OBJET- FINANCES – Budget annexe Camping 2016 – Décision modificative n°1

Rapporteur : Mme BONNEFOND

Il est nécessaire de prendre une décision modificative au budget annexe du camping, adopté par délibération du 11 février 2016, afin d'ajuster les crédits aux besoins supplémentaires identifiés sur certains chapitres.

En effet, les charges de personnel des agents affectés au service du camping, payées sur le budget principal, doivent être ré-imputées, par une écriture comptable de fin d'année, au budget annexe. Ces dépenses s'élèvent, en réel, à la somme de 31 693 € au titre de l'exercice 2016.

Les crédits inscrits au BP 2016, au chapitre 012, sont insuffisants. Il est donc nécessaire d'inscrire, par décision modificative n°1, 12 693 € de crédits supplémentaires en dépenses de fonctionnement.

L'équilibre de la DM n°1 sera produit par une diminution des dépenses de fonctionnement au chapitre 011 (- 3000 €) et aux dépenses imprévues 022 (-2000), et par une augmentation des recettes de fonctionnement pour le solde (7 693 €), du chapitre 74, correspondant à la subvention exceptionnelle que le budget principal pourrait verser au budget annexe pour en assurer l'équilibre le cas échéant.

La DM n°1 du budget annexe camping s'établira donc comme suit :

fonctionnement	imputation	dépenses		recettes	
		diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
crédits supplémentaires au chapitre 012 - charges de personnel	DF 012 - 6419		12 693,00 €		
diminution des crédits au chapitre 011 - charges à caractère général	DF 011 - 61558	-3 000,00 €			
diminution des crédits au chapitre 022 - dépenses imprévues	DF 022	-2 000,00 €			
crédits supplémentaires au chapitre 74 - participations	RF 74 - 7474				7 693,00 €
		-5 000,00 €	12 693,00 €	0,00 €	7 693,00 €
			7 693,00 €		7 693,00 €
				0,00 €	

*

**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget annexe du camping, adopté par délibération du 11 février 2016,

Il vous est proposé d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe du camping de l'année 2016, comme suit :

objet	imputation	dépenses		recettes	
		diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
crédits supplémentaires au chapitre 012 - charges de personnel	DF 012 - 6215		12 693,00 €		
diminution des crédits au chapitre 011 - charges à caractère général	DF 011 - 61558	-3 000,00 €			
diminution des crédits au chapitre 022 - dépenses imprévues	DF 022	-2 000,00 €			
crédits supplémentaires au chapitre 74 - participations	RF 74 - 7474				7 693,00 €

*

* *

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette disposition.

Mme Véronique Bonnefond présente les affaires 3, 4 et 5 en même temps.

Affaire n°4

OBJET- FINANCES – Budget annexe Transports urbains 2016 – Décision modificative n°1

Rapporteur : Mme BONNEFOND

Il est nécessaire de prendre une décision modificative au budget annexe des transports urbains, adopté par délibération du 11 février 2016, afin d'ajuster les crédits aux besoins supplémentaires identifiés sur certains chapitres.

En effet, les charges de personnel des agents affectés au service des transports urbains, payées sur le budget principal, doivent être ré-imputées, par une écriture comptable de fin d'année, au budget annexe. Ces dépenses s'élèvent, en réel, à la somme de 78 110 € au titre de l'exercice 2016.

Les crédits inscrits au BP 2016, au chapitre 012, sont insuffisants. Il est donc nécessaire d'inscrire, par décision modificative n°1, 18 110 € de crédits supplémentaires en dépenses de fonctionnement.

L'équilibre de la DM n°1 sera produit par une augmentation des recettes de fonctionnement du chapitre 74, du même montant, correspondant à la subvention exceptionnelle que le budget principal doit verser au budget annexe pour en assurer l'équilibre.

La DM n°1 du budget annexe transports urbains s'établira donc comme suit :

Budget annexe Transports urbains 2016 - Décision modificative n°1 :					
fonctionnement	imputation	dépenses		recettes	
		diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
crédits supplémentaires au chapitre 012 - charges de personnel	DF 012 - 6419		18 110,00 €		
crédits supplémentaires au chapitre 74 - participations	RF - 74 - 7474				18 110,00 €
		0,00 €	18 110,00 €	0,00 €	18 110,00 €
		18 110,00 €		18 110,00 €	
		0,00 €			

*

* *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget annexe des transports urbains, adopté par délibération du 11 février 2016,

Il vous est proposé d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe des transports urbains de l'année 2016, comme suit :

fonctionnement	imputation	dépenses		recettes	
		diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
crédits supplémentaires au chapitre 012 - charges de personnel	DF 012 - 6215		18 110,00 €		
crédits supplémentaires au chapitre 74 - participations	RF - 74 - 7474				18 110,00 €

*

* *

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette disposition.

Mme Véronique Bonnefond présente les affaires 3, 4 et 5 en même temps.

Affaire n°5

OBJET - FINANCES – Budgets annexes 2016 – Attribution de subventions exceptionnelles d'équilibre

Rapporteur : Mme BONNEFOND

Au terme de l'article L 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les budgets des services publics à caractère industriel et commercial exploités en régies, affermés ou concédés, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses. Il est interdit aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre de ces services (article L 2224-2 du CGCT).

Toutefois, sur délibération motivée du Conseil Municipal, il peut être dérogé à ce principe, dans l'un des 3 cas suivants :

- lorsque les exigences du service conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;
- lorsque le fonctionnement du service exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;
- lorsqu'après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la Commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

4 budgets annexes ont ainsi été créés :

- le port de plaisance
- les parkings souterrains
- le camping municipal
- les transports urbains

Si les budgets du port et du camping sont excédentaires cette année, les budgets annexes des parkings et des transports sont déficitaires mais répondent aux conditions fixées pour le versement, par le budget principal, d'une subvention exceptionnelle d'équilibre. En effet, les mesures tarifaires, décidées par le Conseil Municipal motivées par des considérations économiques ou sociales, ne permettent pas de couvrir les charges d'exploitation et/ou d'investissement de ces services.

Il convient de prendre une délibération motivée pour décider de l'attribution et du montant de cette subvention exceptionnelle d'équilibre avant la fin de l'exercice budgétaire. Les résultats prévisionnels des budgets annexes permettent de calculer, au plus juste, le montant maximum des subventions d'équilibre qu'il est nécessaire de verser au titre de l'exercice 2016, dans la limite des crédits inscrits au budget principal de la Commune, à savoir 400 000 €.

Budget annexe des transports urbains :

Le budget annexe primitif prévoit, en recettes de fonctionnement, une subvention d'équilibre de 67 268 €.

Les résultats prévisionnels du budget annexe des transports urbains pour l'exercice 2016 sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Total dépenses prévisionnelles	112 211 €	0 €
Total recettes prévisionnelles	17 000 €	12 100 €
Résultat antérieur reporté	+ 17 123,61 €	- 17 391,77 €

résultat prévisionnel CA	FONCT	- 78 087,39
	INVEST	- 5 291,77
subv équilibre prévisionnelle au CA 2016 :		- 83 379,16

Il est proposé de prendre une délibération afin de pouvoir verser une subvention d'équilibre du Budget principal vers le Budget annexe des Transports Urbains, pour un montant qui sera ajusté, à l'issue de la journée complémentaire, aux dépenses et aux recettes réelles, **dans la limite de 84 000 €.**

Budget annexe des parkings souterrains :

Le budget annexe primitif prévoit, en recettes de fonctionnement, une subvention d'équilibre de 332 590 €.

Les résultats prévisionnels du budget annexe des parkings souterrains pour l'exercice 2016 sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Total dépenses prévisionnelles	593 666,62 €	361 698,83 €
Total recettes prévisionnelles	287 290,00 €	321 000,00 €
Résultat antérieur reporté	+ 827 632,63 €	- 650 472,01 €

résultat prévisionnel CA	FONCT	521 256,01 €
	INVEST	- 691 170,84 €
subv équilibre prévisionnelle au CA 2016 :		- 169 914,83 €

Il est proposé de prendre une délibération afin de pouvoir verser une subvention d'équilibre du Budget principal vers le Budget annexe des parkings souterrains, pour un montant qui sera ajusté, à l'issue de la journée complémentaire, aux dépenses et aux recettes réelles, **dans la limite de 170 000 €.**

Budget annexe du camping :

Le budget annexe, modifié par la décision modificative n° 1 de ce jour, prévoit, en recettes de fonctionnement, une subvention d'équilibre de 7 693 €.

Les résultats prévisionnels du budget annexe du camping pour l'exercice 2016 sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Total dépenses prévisionnelles	52 243,00 €	15 627,76 €
Total recettes prévisionnelles	45 877,74 €	26 545,45 €
Résultat antérieur reporté	+ 14 331,10 €	+ 15 739,98 €

résultat prévisionnel CA	FONCT	7 966
	INVEST	26 658
subv équilibre prévisionnel au CA 2016 :		-

Il est proposé de prendre une délibération afin de ne pas verser de subvention d'équilibre du Budget principal vers le Budget annexe du camping pour l'exercice 2016.

Budget annexe Port de plaisance :

Le budget annexe ne prévoit pas de subvention d'équilibre en recettes de fonctionnement. Il n'y a donc pas lieu de prendre de délibération spécifique.

*

**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif Commune pour l'année 2016,

Vu les budgets primitifs annexes des transports urbains et des parkings souterrains, ainsi que le budget annexe primitif du camping municipal, modifié par Décision Modificative n°1 de ce jour, pour l'année 2016,

Considérant que les opérations comptables de l'année 2016 ne sont pas encore terminées, mais que la situation prévisionnelle de chacun de ces budgets permet d'évaluer un besoin de financement maximum de :

- **84 000 € pour** le budget annexe des transports urbains
- **170 000 € pour** le budget annexe des parkings souterrains
- **0 € pour** le budget annexe primitif du camping municipal

Il vous est proposé :

1. d'attribuer une subvention exceptionnelle d'équilibre au budget annexe des transports urbains, d'un montant qui sera ajusté, à l'issue de la journée complémentaire de l'exercice 2016, aux dépenses et aux recettes réelles, **dans la limite de 84 000 €.**
2. d'attribuer une subvention exceptionnelle d'équilibre au budget annexe des parkings souterrains, d'un montant qui sera ajusté, à l'issue de la journée complémentaire de l'exercice 2016, aux dépenses et aux recettes réelles, **dans la limite de 170 000 €.**
3. de ne pas attribuer de subvention exceptionnelle d'équilibre au budget annexe du camping municipal au titre de l'exercice 2016.

La dépense en résultant est inscrite au budget communal.

*

**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte **à l'unanimité** ces dispositions.

Mme Véronique Bonnefond présente les affaires 3, 4 et 5 en même temps.

Monsieur le Maire

Merci Véronique pour cette présentation des affaires 3,4 et 5. Est-ce qu'il y a des questions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Petite modification à l'ordre du jour, nous allons passer l'affaire n°9 : création d'un marché place de la St-Jean, décision de principe, puisqu'il va falloir d'abord arrêter le principe avant de voter la subvention.

Affaire n°9

Objet: MARCHE - Création d'un marché place de la St-Jean – Décision de principe

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Au printemps 2016, l'association «du marché de la place Saint-Jean à Dinan» a informé la Ville de son souhait de créer un marché hebdomadaire sur la place de la Saint-Jean.

Ce projet, porteur de lien social et de convivialité, contribuerait également à l'animation du quartier de la Fontaine des Eaux.

Après de nombreux échanges, avec les élus et les services de la ville, il a été convenu que la gestion du marché serait assurée par l'association, avec une mise à disposition du domaine public par la Ville de Dinan, chaque jour de marché.

Une redevance d'occupation du domaine public sera perçue par la Ville de Dinan auprès de chaque abonné du marché.

Un projet de règlement de marché précisant les conditions d'organisation de cette manifestation a été élaboré.

Ce marché se déroulerait dans les conditions suivantes :

- Tous les dimanches de 9H à 13H, place de la Saint-Jean, sur 60 mètres linéaires soit environ 10 emplacements (plan joint avec le règlement).
- Marché à priorité alimentaire (Maraichers, fromager, poissonnier, Galettes, pâtisserie, plats cuisinés, apiculteur, confiserie) avec un fleuriste. Il pourrait être complété avec 3 stands de produits manufacturés maximum.
- Création d'une commission de marché composée d'élus municipaux, d'élus associatifs, de la Police Municipale et de représentants des commerçants qui examinera tous les problèmes liés au fonctionnement du marché et procédera à l'attribution des emplacements,

Il a été envisagé de lancer ce marché le 19 Mars 2017.

*

**

Il vous est proposé d'autoriser la création d'un marché hebdomadaire place de la St-Jean dans les conditions présentées ci-dessus.

*

**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'**unanimité** cette disposition.

M. Olivier Bobigeat présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Merci pour cette présentation synthétique, en effet, c'est une excellente nouvelle. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Madame Christine Laisné

Merci M. le Maire. Je voulais revenir sur l'idée qui a prévalu à la constitution de l'association, c'est-à-dire qu'on a été un certain nombre à vouloir d'un deuxième marché hebdomadaire, l'idée nous paraissait cohérente, parce que même si le marché du jeudi est très fréquenté, il reste néanmoins difficile pour les gens qui travaillent de pouvoir effectuer le marché. Il y a un mouvement un peu général, on verra s'il reste à la marge, une culture de marché, une culture d'acheter ou de faire ses provisions auprès de maraichers

locaux etc. Porter par ce mouvement là on s'est dit que l'idée était bonne de créer un deuxième marché hebdomadaire à Dinan, on tient beaucoup à cette idée de deuxième marché hebdomadaire, on sait très bien aussi que créer un marché sur ce quartier-là, par conséquent c'est une dynamique nouvelle et un rendez-vous hebdomadaire, donc quelque chose de régulier, qui puisse faire venir des gens du centre-ville et d'ailleurs sur ce quartier. Tout de même, l'idée principale est de créer un deuxième marché hebdomadaire parce qu'il ne s'agit pas d'un rendez-vous social, si vous voyez ce que je veux dire. En fait, on s'est inspirés de l'initiative du marché de la Croix Saint-Lambert, qui est un très grand marché à Saint-Brieuc et un rendez-vous assez incontournable, qui a vu le jour à l'initiative du directeur du centre social de la Croix Saint-Lambert, Noël Lemoine qui était venu témoigner pour notre première réunion d'informations. Nous avons consulté, avant la constitution de l'association, les commerçants du quartier qui ont eu un accueil extrêmement favorable au projet, parce que la dynamique commerciale est un peu compliquée sur ce quartier. Ils sont tous unanimes pour dire que leur chiffre d'affaires ne se fait pas avec les gens du quartier. Evidemment, nous avons travaillé en partenariat avec la ville, d'ailleurs plusieurs élus de ce groupe sont adhérents à l'association, assistent aux réunions de travail et au montage du dossier. Il est évident pour nous que l'association est une façon de démarrer l'action et tout le monde a envie que ça marche, l'idée est quand même que la ville prenne le relais à terme, donc on va faire nos preuves et on y croit très bien.

Nous avons embauché un service civique que nous avons recruté la semaine dernière, ça n'a pas été facile de trouver le bon candidat parce qu'il n'y avait pas beaucoup de candidats, trouver un candidat qui est d'ailleurs une candidate qui s'implique du projet, je pense qu'on a trouvé vraiment quelqu'un de bien, qui à la fois, connaît les problématiques de ce quartier, parce que ce service civique évidemment, aura des missions d'animation, de communication, mais aussi devra travailler en collaboration avec les associations du quartier pour essayer de mettre à jour des problématiques particulières et les positiver, avec notamment un service d'accompagnement des personnes en difficulté, que ce soit des difficultés de mobilité physique ou de mobilité mentale, parce que ça fait aussi partie des problématiques de ce quartier, pour amener les gens du quartier. L'idée aussi, c'est d'avoir des extensions au recyclage des déchets verts en collaboration avec les jardins partagés qui ne sont pas très loin, pourquoi pas faire des soupes collectives, parce qu'on sait que dans le quartier, il y a plein de gens qui ne savent pas se faire à manger. On a plein d'idées et elle a, elle-même, plein d'idées, d'ailleurs, le projet de service civique a été très bien reçu par les services, puisqu'on a reçu une dérogation, car quand on embauche un service civique, l'association qui embauche doit avoir une durée de vie de un an, nous, on avait que six mois au moment de la demande, ils ont estimé que les critères étaient complètement dans les missions du service civique et donc on a eu une dérogation. C'est en bonne voie, même si on a un petit budget puisque la participation au financement du service civique est prévue, on doit dégager nous, l'association une somme de 1 500€ et seule la ville de Dinan, j'espère que vous allez répondre positivement, semble répondre positivement à cette demande de subventions, on n'a rien obtenu pour l'instant du Conseil Départemental qui avait reçu notre projet avec beaucoup d'enthousiasme et ni de la communauté de communes, dans la partie compétences économiques.

Monsieur Didier Déru

Il n'y a pas eu de demande.

Madame Christine Laisné

Si, il y a un dossier qui a été déposé, ça c'est sûr, je ne sais pas s'il est arrivé, il faut que je me renseigne. On voudrait aussi améliorer l'ordinaire du service civique en lui donnant une participation autour des frais informatique, téléphone, etc. Le problème sur le quartier est l'absence de bar, c'est un incontournable des lieux de convivialité.

Monsieur le Maire

Merci pour cette présentation.

Monsieur Didier Déru

Je trouve l'initiative excellente. Je confirme que je n'ai pas reçu de demande, j'aimerais bien l'avoir pour éventuellement abonder. Juste quelques remarques, je pense qu'un marché le dimanche, c'est excellent, il y en a un qui est couvert, qui est sous les halles, mais en avoir un autre dans un autre quartier, c'est très bien. J'attire certains points de vigilance, l'aspect subvention, je serais partisan de l'augmenter, au moins la première année, parce qu'il y a eu des marchés à Dinan, je pense notamment, rue Carnot, il y a eu des tentatives au port.

Monsieur le Maire

Il y a un marché d'été maintenant au port.

Monsieur Didier Déru

Il faut véritablement mettre un peu le paquet, jouer la complémentarité, les halles c'est bien, on a un autre marché, mais surtout ne pas avoir de concurrence et complémentarité avec d'autres marchés qui se sont créés le dimanche matin, je pense notamment au marché bio de Quévert, donner comme consignes au service civique de ne pas aller piocher dans les commerçants non sédentaires, il faut avoir une certaine harmonie, parce que là, je rejoins Christine Laisné, on a eu un véritable engouement de la population de flâner et de faire ses courses tranquillement. Je trouve que c'est un beau projet, avec la vigilance de marquer le produit pour que les gens prennent vraiment l'habitude d'y aller.

Je suis désolé mais je n'ai pas reçu de demandes, il faut me donner cela très rapidement et je sais jouer en urgence.

Monsieur Olivier Bobigeat

Je tiens à répondre, parce que Tony Crespin et moi, on a vraiment à cœur de répondre à la demande de la constitution du marché. On a une liste de commerçants non sédentaires en fruits et légumes, le but du marché est alimentaire et non en produits manufacturés, il faut qu'il démarre, il faut qu'il tourne assez vite, pour pouvoir subsister, rester longtemps et être pérennisé.

Je voudrais surtout remercier Erwan Beaudouin, dont on n'a pas parlé ce soir, tout le projet a reposé sur lui, tout au moins dans sa première partie avant que l'association se constitue, il est venu tout seul avec son projet, il est venu nous voir avec Tony, ensuite on a constitué l'association, il a fait très discrètement un travail formidable, on pourra dire que c'est lui le géniteur de ce projet. Merci.

Monsieur Bruno Bertier

Est-ce que les commerçants ont été impliqués dans le projet ?

Monsieur le Maire

Oui, les commerçants ont été impliqués dans le projet, j'ai rencontré récemment le nouveau boucher, puisqu'il y a eu un changement de boucher qui m'a clairement expliqué qu'il jouerait le jeu, d'ailleurs qu'il ouvrirait le dimanche matin, pour pouvoir accompagner et profiter du marché et tous les commerçants sont adhérents à l'association.

Moi, je me réjouis de cette initiative bien évidemment, la ville est impliquée depuis le début et accompagne la mise en place de ce marché par le biais d'Olivier Bobigeat et Tony Crespin qui a une réelle compétence sur ce sujet. Je vous rappelle que Tony Crespin, avant d'arriver dans le service de la Police Municipale de Dinan était à la ville de Rennes chargé de la mise en place des marchés, donc il a une réelle expérience dans ce domaine. La ville accompagnera bien évidemment ce marché, je souhaite que cette initiative réussisse le mieux possible, je rejoins ce qu'a dit Christine tout à l'heure, c'est-à-dire qu'à terme c'est que la ville reprenne cet événement, que ça devienne un marché municipal au même titre que le marché du

jeudi matin. Ca supposera de notre part qu'il y ait une réflexion sur les moyens que nous mettons à disposition, parce qu'aujourd'hui, le fonctionnement du marché repose sur l'association, sur des bénévoles, puisque note police municipale ne travaille pas le dimanche matin, autrement dit ce sont les bénévoles qui vont faire le placement des commerçants non sédentaires, je sais qu'Olivier profitant de l'expérience acquise ira aussi le dimanche matin, néanmoins, à terme, il faudra que la ville de donne les moyens d'accompagner la montée en puissance de ce marché qui est pour le quartier extrêmement intéressant, bien évidemment et au-delà pour la ville toute entière, avec des points de vigilance, parce que des expériences ont été tentées pour la rue Carnot et la place du 11 novembre, qui malheureusement ne furent pas concluantes.

Monsieur Bruno Bertier

J'ai quelque chose qui me revient, place de la Saint Jean, c'est exactement le même terrain où il y a actuellement le marché de Noël, quelque chose d'assez sablonneux, nous sommes en Bretagne, il pleut régulièrement et très franchement, pour avoir discuté avec les commerçants qui y sont, les jours où il pleut, ce n'est pas très agréable pour les clients de patauger sur un sol qui est sablonneux. Il faudra faire attention, parce que c'est au même endroit et pour attirer la clientèle, il faut que toutes les conditions soient requises.

Monsieur le Maire

Grand débat sur le marché de Noël, entre M. Jouneau et M. Hellio notamment, pour savoir s'il faut mettre des copeaux de bois sur le marché de Noël. J'avoue que la conclusion n'est pas évidente, je sais qu'en Alsace, ils mettent des copeaux de bois au sol, mais on nous dit aussi que ce n'est pas forcément très concluant, on en trouve partout, ça se salit très vite, il faut les changer, etc.
Il n'y a pas d'opposition à ce marché de la place de la Saint Jean ? Je vous remercie.

Affaire n°6

Objet : Budget Commune 2016 - Attribution de subventions à des associations

Rapporteur : Mme BONNEFOND

La Ville a été saisie d'une demande de versement d'avances sur la subvention 2017, de la part de l'association du Marché de la Place Saint-Jean. En effet, cette association, créée en mai 2016 pour mettre en place un marché hebdomadaire place Saint Jean à partir de mars 2017, n'a pas pu présenter de demande de subvention pour le BP 2016, et les subventions attribuées au BP 2017 ne seront versées qu'après le vote du BP 2017. Or, la mise en place du marché occasionnera dès le début de 2017 des frais (indemnités et frais du jeune en service civique, frais de communication) que la trésorerie de l'association, alimentée actuellement par les seules cotisations de ses adhérents, ne peut couvrir.

La mise en place de ce marché hebdomadaire contribuera à dynamiser le quartier, ce qui est conforme au contrat Ville dans lequel la Ville s'est engagée.

Compte-tenu de ce contexte exceptionnel, il est proposé de verser la subvention de 1 000 € par anticipation sur le budget 2016. L'association ne percevra donc pas cette subvention sur l'exercice 2017. Par ailleurs, la Ville est saisie d'une demande de la part de la Mission Locale, pour verser le complément de la subvention annuelle permettant de financer ses missions en termes de développement social et économique local. Le soutien des collectivités locales est indispensable au fonctionnement de la structure et est sollicité par une participation de 1,33 € par habitant, soit pour la Ville de Dinan 14 321,44 €. Or, la subvention a été inscrite au budget pour un montant de 14 000 €. Il convient donc de régulariser cette situation et de verser le montant complémentaire dû, soit 321,44 €.

* *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget Commune 2016,

Considérant les demandes transmises par l'association du Marché de la Place Saint-Jean et par la Mission Locale,

Il vous est proposé :

1. d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association du Marché de la Place Saint-Jean.
2. d'attribuer une subvention complémentaire de 321,44 € à la Mission Locale.

La dépense en résultant, d'un montant de 1 321,44 €, est inscrite au budget communal - section Fonctionnement – chapitre 65.

*

* *

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte **à l'unanimité** ces dispositions.

Etant membres de ces associations, M. BOBIGEAT, Mme LAISNE, Mme MISSIR, Mme CASSANY et Mme GUILLEMOT ne prennent pas part au vote.

Mme Véronique Bonnefond présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Je vous remercie.

Madame Stéphanie Missir

Juste par rapport à cette affaire, est-il possible de la dissocier en deux ? Je suis membre de l'association, Christine Laisné aussi, nous n'allons pas pouvoir voter pour cette partie.

Monsieur le Maire

C'est ce que j'allais vous proposer, c'est que les membres de l'association du marché de la place de la Saint Jean ne prennent pas part au vote et qu'Anne-Sophie Guillemot qui est la Présidente de la Mission Locale ne prenne non plus pas part au vote sur la subvention de la Mission Locale.

Monsieur Olivier Bobigeat

Je suis membre aussi M. le Maire.

Monsieur le Maire

Les membres de l'association du marché de la Saint Jean ne prennent pas part au vote, c'est-à-dire : Mme Laisné, Mme Missir, M. Bobigeat et Mme Cassany.

Monsieur Olivier Bobigeat

M. le Maire, j'allais suggérer à tout le monde de devenir membre de l'association au conseil. J'ai bien fait de ne pas le faire, ça aurait posé un problème terrible.

Monsieur le Maire

On n'aurait pas pu voter.

Monsieur Jean Gaubert

Il faut qu'il reste des clients.

Monsieur le Maire

Je suis d'accord, tout à fait. Ces précisions étant apportées, il n'y a pas d'opposition je suppose ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Affaire n°7

OBJET - AFFAIRES GENERALES – Avis sur les dérogations au repos dominical de commerces de détail accordées par le Maire pour l'année 2017

Rapporteur : M. BOBIGEAT

La ville, en concertation avec les commerçants de Dinan, a engagé, au printemps dernier, une procédure auprès de la préfecture de Région afin que la commune soit classée en zone touristique, ce qui permettrait d'accorder une dérogation permanente au repos dominical pour tous les dimanches de l'année (texte de référence : article L 3132-25 du code du travail issu de cette même loi du 6 août 2015).

Ce classement placerait les commerces de Dinan dans la même situation que ceux des communes de Dinard et de Saint-Malo où les commerces peuvent ouvrir tous les dimanches de l'année. Il pourrait permettre d'accroître l'attractivité de la ville et de dynamiser le centre-ville.

Cette procédure administrative, actuellement en cours, nécessite un délai de plusieurs mois compte tenu des éléments à fournir à l'appui de la demande :

- une étude d'impact justifiant de l'opportunité de la création de la zone touristique
- l'avis du Conseil Municipal,
- l'avis de l'organe délibérant de la structure intercommunale dont la Commune est membre,
- la consultation par le préfet des organisations professionnelles d'employeurs et des organisations syndicales, du comité départemental du tourisme.

A ce jour, l'étude d'impact n'est pas encore réalisée.

En attendant l'éventuel classement en zone touristique, il est d'ores et déjà possible d'offrir la faculté aux commerces d'ouvrir 12 dimanches dans l'année civile.

En effet, l'article L.3132-26 du code du travail donne compétence au maire pour accorder, par arrêté municipal, aux établissements commerciaux de vente au détail, où le repos a lieu normalement le dimanche, jusqu'à douze dérogations au repos dominical par année civile contre cinq auparavant. Cette augmentation du nombre de dimanches résulte de la loi du 6 août 2015 « pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques », dite « Loi Macron ».

L'arrêté municipal accordant une telle dérogation au repos dominical doit être pris après avis du conseil municipal ainsi que, lorsque le nombre de dimanches excède cinq, avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

La liste de ces dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

En contrepartie, chaque salarié privé de repos dominical perçoit une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente, ainsi qu'un repos compensateur équivalent en temps. Seuls les salariés ayant donné leur accord par écrit à leur employeur peuvent travailler le dimanche dans le cadre des « dimanches du maire ». Une entreprise ne peut prendre en considération le refus d'une personne de travailler le dimanche pour refuser de l'embaucher. Le salarié qui refuse de travailler le dimanche ne peut faire l'objet d'une mesure discriminatoire dans le cadre de

l'exécution de son contrat de travail. Le refus de travailler le dimanche pour un salarié ne constitue pas une faute ou un motif de licenciement.

Le 1er décembre dernier, l'association des commerçants de Dinan (Dinan Territoire Commerçant) a déposé une demande d'ouverture des commerces le dimanche pour l'année 2017, aux dates suivantes :

- le dimanche 15 janvier dans le cadre des soldes d'hiver
- les dimanches de la période estivale (2, 16, 23 et 30 juillet puis 6, 13 et 20 août)
- les dimanches des fêtes de Noël (3, 10, 17 et 24 décembre)

soit un total de 12 dimanches.

*

**

Suite à la réunion du groupe de travail « commerces » du 10 novembre 2016,

Il vous est proposé d'émettre un avis favorable, pour l'année 2017, à l'ouverture exceptionnelle des commerces de détail de la commune où le repos a lieu normalement le dimanche avec les contreparties prévues par le code du travail pour les salariés concernés, le 15 janvier, les 2, 16, 23 et 30 juillet, les 6, 13 et 20 août et les 3, 10, 17 et 24 décembre.

*

**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte **par 28 voix pour, 1 abstention (M. PASINO) et 2 voix contre (Mme MISSIR, M. FORGET (pouvoir Mme MISSIR))** cette disposition.

M. Olivier Bobigeat présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Merci. Vous avez bien compris la procédure, le conseil municipal émet un avis, le conseil communautaire émet un avis conforme, nous mettons en œuvre la loi Macron pour la croissance et l'activité.

Monsieur Bruno Bertier

Je pense que nous n'aurons pas tous la même position au sein du groupe. Dire que la loi Macron dans ce cas de figure a été une avancée, en ce qui me concerne à titre personnel, je ne le pense pas. En préambule, tout commerce qui n'a pas de salarié peut ouvrir tous les dimanches de l'année, il n'y avait pas besoin de la loi Macron dès lors qu'il n'y a pas de salarié, un commerce peut ouvrir autant de fois qu'il le veut sept jours sur sept, c'est totalement son droit.

Nos propos interviennent sur les commerces où il y a des salariés, moi, les douze jours à la limite ne me choque pas plus que ça, par contre que demain, avec cette loi Macron, que la ville s'inscrive dans cette loi et demande à ce que l'ensemble des dimanches soient ouverts en termes de commerces, moi je vous dis très franchement, ça me dérange, ce n'est pas la conception que j'ai de la vie de famille, ok, ça donne de l'emploi à certains jeunes, je l'entends, mais ça casse le rythme, dès lors que l'on rentre dans ce type de société, je ne vais pas en faire des longueurs, vous savez très bien sur quoi je vais, c'est-à-dire une société où l'on travaille sept jours sur sept en permanence, il n'y a plus la culture de la famille, un qui travaille, l'autre qui est à la maison, l'autre qui travaille le week-end, etc. On casse la cellule familiale, on casse aussi culturellement ce qu'est la France, parce qu'en France le week-end, ça veut dire quelque chose. Une société où dorénavant, tous les commerces où les gens peuvent travailler, parce qu'après on

voit le truc, il y aura une extension, c'est-à-dire qu'au début, c'est le petit commerce traditionnel après ce seront les grandes surfaces, on nous expliquera que, après ce sera les services, les banques, les assurances, les avocats, on vous expliquera qu'il faut que ce soit ouvert. A un moment donné, il faut dire stop à ce type de société, parce que là, c'est une société ultra-libérale, on nous dit qu'il y a six millions de chômeurs, qu'il faut donner de l'emploi à tout le monde, il faut ouvrir tout le temps, non, je suis désolé, on peut créer de l'emploi sans pour autant que l'on force les salariés, qui peut être naïf, je sais M. Bobigeat que vous ne l'êtes pas, cette délibération m'a fait rire, un rire jaune : « *seuls les salariés qui auront donné leur accord à leur employeur peuvent travailler les dimanches dans le cadre des dimanches du Maire. Une entreprise ne peut prendre en considération le refus d'une personne de travailler le dimanche pour refuser de l'embaucher. Le salarié qui refuse de travailler le dimanche ne peut faire l'objet d'une mesure discriminatoire dans le cadre de l'exécution de son contrat de travail. Le refus de travailler le dimanche pour un salarié ne constitue pas une faute ou un motif de licenciement.* » Quand on est dans une société où il y a autant de chômeurs, est-ce que vous croyez qu'un salarié va prendre le risque d'opposer à son employeur de ne pas vouloir travailler le dimanche alors que ce même employeur veut qu'il travaille le dimanche ? Evidemment qu'il va se plier à son employeur, parce qu'il a la crainte, la peur de perdre l'emploi, il va le faire, on n'est pas dans le monde des Bisounours, le rapport entre employeur et salarié aujourd'hui, il est quand même celui-là. Donc croire que les salariés ont un droit dans cette histoire-là, c'est absolument faux, il n'y a pas de droit des salariés parce que je le rappelle, on n'est pas dans une situation de plein emploi, on est dans une situation où il y a de nombreux chômeurs dans ce pays et qu'il y a un rapport de force qui est toujours à l'avantage de l'employeur. Moi, l'élu de gauche, oui pour douze dimanches, que la ville de Dinan s'inscrive dans la loi Macron et dise demain : « moi, mon grand rêve, c'est que tous les commerces de Dinan soient ouverts tous les dimanches de l'année », moi je ne vous suis plus sur cette partie-là. Je vous suis sur la première partie, mais pas sur la deuxième.

Monsieur Charles Pasino

A ma grande confusion, je suis d'accord avec M. Bertier.

Monsieur le Maire

C'est la réorganisation politique, les lustres ne tombent pas, ça va.

Monsieur Didier Déru

Merci M. le Maire. On a déjà eu un certain nombre de débats à ce sujet lors dans la dernière mandature qui transgressent tous les groupes politiques, c'est une question de conception personnelle, il faut un peu dépassionner les choses. J'écoutais une émission il y a une semaine sur un certain nombre de faits, les choix sont totalement partagés, il y a des salariés qui prônent vouloir travailler le dimanche parce que ça leur permet d'avoir une organisation différente. Ce n'est pas ma conception, pour autant, je pense qu'il faut essayer de respecter les choses, vous parlez tout à l'heure de conservatisme et là, il y a une évolution de la société, chacun à ses propres conceptions, il faut savoir l'entendre, le fait d'être dans une ville et de pouvoir faire ses courses et les personnes aiment bien aussi faire leurs courses le dimanche. Je pense qu'il faudra que l'on ait une certaine liberté accordée, par contre là où je ne peux pas vous suivre M. Bertier, mais alors pas du tout, je vous invite à aller, si l'occasion vous est donnée, d'aller écouter des délibérations place Duguesclin au conseil des Prud'hommes et vous verrez que le conseil des Prud'hommes dans sa grande sagesse protège bien évidemment les salariés, je ne peux pas vous laisser dire n'importe quoi sur le fait que les salariés sont opprimés et qu'ils ne vont pas faire jouer leurs possibilités ou leurs refus, ça existe et heureusement que ça existe.

Madame Anne-Sophie Guillemot

Je vais vous surprendre mais je suis d'accord avec vous, parce que je pense, je le dis avec mes mots de prof de français, souvent on conjugue d'avantage le verbe être que le verbe avoir. Aujourd'hui, il y a un réel problème dans notre société, la société de consommation prend une place importante, effectivement,

je pense que le dimanche où le temps de pause a des vertus multiples, d'aller se balader, de faire des choses différentes, vous avez fait la même liste que moi, il y a des personnes opposées à cela, mais je me dis aussi que sans doute, pour avoir vu la même émission que Didier Déru, derrière, il y a des salariés qui sont pour certains d'accord, il y a aussi des contrats étudiants qui permettent de donner à certains étudiants un vrai plus financier, c'est une organisation qui est compliquée parce qu'il faut être en cours la semaine et travailler le week-end, il y a énormément de fatigue, mais on sait bien que pour les jeunes que l'argent qui peut venir en complément pour payer les études, parfois des jeunes arrêtent leurs études parce que leurs parents ne peuvent pas les payer, je n'adhère pas forcément à cette idée mais je me dis que ça peut apporter un plus au budget étudiant, c'est sur un temps donné, c'est aussi un sacrifice qui est fait et qui rend la valeur des études, rend aussi une valeur de pleins de choses aux jeunes. On peut déplorer effectivement qu'on ait besoin de recours à ce genre de contrat, mettre les jeunes dans une situation de vie qui est assez trépidantes, parce que lorsqu'ils signent le contrat, ce sont les week-ends qui sont pris et les semaines qui sont prises, c'est très ingrat, je l'ai vu avec des camarades de classe, je le vois encore aujourd'hui pour les jeunes qui peuvent être suivis à la Mission Locale et des jeunes avec qui je discute, mais je pense que ça apporte un réel plus. Si on déplore aussi cette société de consommation et cette dichotomie entre le « être » et le « avoir », si les commerces sont nécessité à être ouverts le dimanche c'est bien parce que les modes de vie ont changé et c'est bien aussi parce qu'il y a des gens qui ont besoin de faire leurs courses, je suis contente de pouvoir aller acheter ma baguette de pain et mes gâteaux le dimanche, mais voilà, il faut aussi constater que des gens vont faire leurs courses le dimanche, qu'il y a des clients et donc la nécessité d'ouvrir les magasins.

Monsieur Jean Gaubert

D'autres observations sur ce sujet, la première qui est une observation de constance, ça ne change pas le pouvoir d'achat des consommateurs et ce qu'ils vont dépenser le dimanche, ils ne le feront pas les autres jours, il faut avoir cela dans la tête, c'est une réalité.

La deuxième réalité, c'est que, quand certains commencent à le faire dans certaines villes et bien ça pose des problèmes aux autres, il faut aussi le dire, parce qu'il y a quand même, ça a été dit, les gens qui y vont le dimanche, pour une bonne part, ce sont les retraités qui avaient toute la semaine pour le faire et qui y vont le dimanche, c'est ceux-là qui vont au supermarché et qui arrivent une demi-heure avant la fermeture, pas tous mais un certain nombre d'entre eux, parce que c'est là qu'il y a le plus du monde, donc ils verront plus de monde, c'est aussi comme cela que ça se passe, c'est la deuxième observation, mais tout le monde la connaît.

La troisième, qui a été posée par Anne-Sophie Guillemot et je partage son point de vue, si les gens ni allaient pas, ça ne se ferait pas, mais il ne faut pas croire que c'est quelque chose d'extraordinaire. Vous avez sûrement suivi le débat qui a été lancé pour l'ouverture du Leclerc à Plancoët, un problème avec les commerçants, pourquoi ? Parce que l'Hyper U a fini par suivre et pourquoi tout ça s'est calmé ? Parce qu'ils se sont rendus compte qu'ils ne faisaient pas le chiffre d'affaire qu'ils espéraient faire le dimanche matin et les uns et les autres ont plié la toile. Plancoët n'est pas Dinan, la zone de chalandise de Dinan est beaucoup plus importante, mais ceux qui croient qu'il est plus facile d'ouvrir le dimanche pour changer la nature de leur chiffre d'affaire se plantent. Je vous le dis très clairement les douze dimanches, je crois que c'est bien, ça c'est logique. Le seul élément qui me ferait m'interroger, c'est la concurrence entre ceux qui ouvrent et ceux qui n'ouvrent pas, mais si on est dans une zone de chalandise où les Maires se mettent d'accord sur ces douze dimanches en disant pas plus, ce serait pour moi la bonne formule.

Monsieur Didier Déru

Nous passerons au conseil communautaire du 22 votre délibération d'urgence M. le Maire, ce n'est pas grave, je prendrais l'urgence. Pour répondre à Jean Gaubert, Léhon passe une délibération que l'on a passé en commission économique communautaire, il demande une ouverture à six dimanches.

Monsieur Olivier Bobigeat

Pour Léhon, c'est un peu particulier, c'est le hasard du calendrier cette année qu'il y a des fériés le dimanche, à la demande du centre Leclerc, ils souhaitent un dimanche de plus.

Pour répondre à M. Bertier, ça va vraiment être Noël pour vous aujourd'hui, parce que philosophiquement, culturellement, je dois avouer que je suis d'accord avec vous, maintenant, ma femme travaille un dimanche sur deux parce qu'elle est hospitalière, je pense que ma cellule familiale va bien, je vous rassure. Les salariés des magasins, j'ai fait un début de terrain comme dirait M. Lagrée, je prends le café avec les vendeuses des magasins autour du mien le matin, elles sont toutes demandeuses du travail le dimanche, parce que ça apporte un peu de beurre dans les épinards étant donné qu'elles seront mieux payées. Ce n'est pas tellement cela qui va emporter ma décision, c'est surtout que l'on est dans une logique concurrentielle, Dinard ouvre le dimanche, Saint-Malo ouvre le dimanche et internet ouvre le dimanche. A Dinan on a quand même 700 000 touristes par an et on leur offre le dimanche, des magasins fermés, c'est un peu embêtant, parce que l'on sait que ce qui va se passer c'est que ça crée une fuite vers la côte au niveau du commerce, c'est un manque à gagner et je pense que c'est intéressant d'offrir la possibilité aux commerçants, parce que ce n'est pas une obligation, il y en a qui ne la prendront pas, ça dépendra des activités, dans la mienne par exemple ce n'est pas très intéressant, je pense que l'on ne sera pas très preneur, mais il y a des activités où ils sont très contents de le faire pour pouvoir être en concurrence directe avec des villes touristiques comme Saint-Malo et Dinard qui sont quand même nos voisins immédiats. Merci.

Monsieur Bruno Bertier

Pour rebondir sur ce qu'a dit Mme Guillemot, je suis d'accord en grande partie, malheureusement, je pense qu'il y aura peu d'étudiants à travailler dans les commerces dinannais le dimanche, si c'était le cas, je pourrais souscrire à ce que vous dites, je ne pense pas qu'à Dinan qui n'est pas une ville où il y a beaucoup d'enseignement supérieur, on ait de nombreux jeunes étudiants à travailler le dimanche à Dinan. Je connais bien le travail le dimanche, je vis avec quelqu'un qui, ça fait dix ans qu'il travaille le dimanche, je sais les conséquences que ça fait sur le cercle familial. Moi, ma question comporte M. le Maire sur cette délibération, comment on doit la lire ? Comment se positionner sur le vote ?

Monsieur le Maire

Il s'agit là, de l'ouverture des douze dimanches. On vous explique la procédure.

Monsieur Bruno Bertier

Ma question est : est-ce que le conseil municipal aura à se prononcer sur le début de procédure...

Monsieur le Maire

Non.

Monsieur Bruno Bertier

Ce sera une décision de votre part ?

Monsieur le Maire

La décision est sur l'étude d'impact.

Monsieur Bruno Bertier

D'accord, ma question est : est-ce qu'on reviendra en conseil municipal pour cette partie-là ?

Monsieur le Maire

Oui tout à fait.

Monsieur Bruno Bertier

On est bien d'accord que ce soir, nous ne votons que les douze dimanches ?

Monsieur le Maire

Que les douze dimanches.

Monsieur Bruno Bertier

Et que le conseil municipal aura à redonner un avis sur la procédure que vous avez entamée sur la loi Macron.

Monsieur le Maire

Tout à fait.

Monsieur Bruno Bertier

Très bien merci.

Monsieur Didier Déru

Je ne vais pas parler en mon nom, je vais parler au nom de Dominique Orhant, parce que je suis porteur de sa procuration, de son pouvoir et comme je connais bien Dominique, je vais faire probablement ce qu'il aurait répondu à M. Bertier.

Monsieur le Maire

Oui, parce que lui, il est ouvert tous les dimanches.

Monsieur Didier Déru

Il est ouvert tous les dimanches et il emploie des étudiants tous les dimanches et je pense que c'est une erreur que vous faites, parce que justement les étudiants reviennent dans leurs familles massivement, ce n'est peut-être pas vrai partout, je sais de quoi je parle, mais il y a un certain nombre d'étudiants qui reviennent dans leurs familles le week-end et qui travaillent le dimanche pour mettre du beurre dans les épinards.

Monsieur le Maire

Je souscris à ce qui vient d'être dit, puisqu'en effet, Dominique Orhant m'avait précisé cet état de fait, son magasin est ouvert tous les dimanches matin.

Monsieur Didier Déru

Sauf l'été où il est ouvert toute la journée.

Monsieur le Maire

Il m'avait en effet précisé qu'il employait des étudiants le dimanche.

Merci pour ce débat, on voit bien qu'il y a une part de conviction dans ce problème d'ouverture de commerces le dimanche parce que bien évidemment, c'est un combat qui a été acquis par nos anciens de pouvoir se reposer le dimanche et ça faisait partie des avancées sociales que de ne pas travailler le dimanche. En effet dans la perspective de relancer la croissance économique, le législateur sur proposition du Ministre de l'économie et des finances, M. Macron, a décidé d'assouplir la règle et d'offrir la possibilité de travailler le dimanche. Par conviction, je ne suis pas un grand défenseur du travail du dimanche, force est de constater que nous sommes aujourd'hui dans un univers complètement concurrentiel, qu'il y a des villes autour de nous qui offrent cette possibilité, je suis régulièrement interrogé et Olivier aussi sur le fait qu'il y ait peu de commerces ouverts pendant la saison estivale. Je vous rappelle aussi qu'il est extrêmement difficile de juger le ressenti des travailleurs, parce que je dirais qu'ils sont

partagés, on sait bien qu'il y a des employés qui souhaitent travailler le dimanche, de même qu'il y en a qui souhaitent un juste repos, difficile de juger aussi de l'organisation des entreprises. Je vous rappelle aussi qu'un grand nombre de travailleurs travaillent aussi le dimanche, les hôpitaux, les services hospitaliers, les transports, il faut aussi penser à ces gens, il y a une multitude de professions qui sont mobilisées, les forces de l'ordre, on voit bien que c'est un problème extrêmement complexe. Cela repose sur le volontariat des chefs d'entreprises et des salariés. Aujourd'hui je crois que ça répond à une demande sur le territoire de Dinan, que d'offrir cette possibilité d'ouvrir douze dimanches dans l'année, nous pourrions avoir un autre débat sur le classement de la ville en commune touristique, cette possibilité d'ouvrir cette fois-ci tous les dimanches, dès lors que nous serons classés en commune touristique, nous aurons la possibilité d'ouvrir tous les dimanches, on peut ne pas aller jusque-là. Je crois qu'il est important néanmoins de faire une étude d'impacts pour que nous ayons tous les éléments pour pouvoir trancher et que le conseil municipal se penche sur cette décision en connaissance de cause.

La seule question qui vous est posée aujourd'hui, c'est de savoir si vous émettez un avis favorable à l'ouverture des douze dimanches, je vous rappelle que le conseil communautaire en délibérera et il mettra un avis conforme, l'avis du conseil municipal, alors que c'est elle qui est concernée n'émet qu'un avis simple, la loi Macron a quand même parfois quelques ambiguïtés.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Mme Missir et M. Forget s'opposent à cette ouverture des douze dimanches. Est-ce qu'il y a des abstentions ? M. Pasino. Je vous remercie, l'affaire est adoptée.

Affaire n°8

OBJET - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – Prolongation de la délégation de service public pour l'exploitation du Centre de congrès

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le Centre de congrès est exploité sous forme d'une délégation de service public. Le contrat actuellement en cours a été signé le 12 mars 2012 pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2016.

Au cours de l'année 2016, une réflexion a été engagée par la Ville sur l'opportunité de conclure un tel type de contrat de DSP, compte tenu des missions exercées dans le cadre de l'exploitation du Centre de congrès. Il est en effet apparu que le délégataire ne supportait pas de réel risque d'exploitation au vu de la compensation versée et qu'il ne lui était pas imposé de charges de service public.

Par ailleurs la création de Dinan agglomération au 1er janvier 2017 - et les délibérations à venir sur l'étendue précise de ses futures compétences ne permettent pas d'envisager un transfert avant 2 ou 3 ans (courrier de Président de Dinan Communauté du 26 février 2016)

La convention de DSP arrivant à son terme, une réflexion a été menée avec l'aide d'un cabinet d'avocats sur le mode contractuel le plus adapté à l'exploitation du Centre de congrès. Deux autres modes contractuels alternatifs à la DSP ont été évoqués : l'autorisation d'occupation du domaine public et le contrat de gérance.

Le contrat de gérance, qui est une forme de marché public de services, a été retenu comme la forme contractuelle la plus adaptée au modèle économique du Centre de congrès. Dans le cadre du contrat de gérance, le risque d'exploitation n'est pas transféré au gérant et la Ville garde le contrôle de l'équipement. Cependant, ce choix implique la rédaction de nouveaux documents contractuels ainsi que la mise en œuvre d'une procédure de publicité et de mise en concurrence nécessitant un délai ne permettant pas la signature du contrat de gérance du Centre de congrès avant la fin de la convention de délégation de service public.

Le contrat de délégation de service public doit ainsi être prolongé, pour une durée de 9 mois, soit jusqu'au 30 septembre 2017, en application de l'article 55 de l'Ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concessions et de l'article 36 du Décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession.

Les conditions financières seront celles prévues à la convention initiale, calculées *pro rata temporis*.

*
* *

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1411-6 ;

Vu l'article 55 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 ;

Vu l'article 36 du décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 ;

Vu la délibération du 27 février 2012 désignant le délégataire et approuvant le contrat de délégation ;

Vu la convention de délégation de service public d'exploitation du Centre de congrès signée le 12 mars 2012, et notamment son article 3 ;

Vu l'avis de la commission de délégation de service public en date du 13 décembre 2016 ;

Il vous est proposé :

1. de prolonger le contrat de délégation de service public jusqu'au 30 septembre 2017 et d'approuver le projet d'avenant ;
2. d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le délégataire l'avenant n° 1 de prolongation ;
3. d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
4. d'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*
* *

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'**unanimité** ces dispositions.

M. Olivier Bobigeat présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Que les choses soient claires, l'objet de la délibération de ce soir sert à se prononcer sur le mode juridique d'exploitation du CREC. L'objet de la délibération de ce soir est de m'autoriser à prolonger le contrat de délégation du service public qui nous lie avec le Groupe Variant de six mois, ce qui nous permet de poursuivre les discussions, les échanges, la réflexion juridique qui est un peu compliquée sur le mode juridique d'exploitation de ce centre des congrès.

C'est un dossier sur lequel nous travaillons depuis maintenant près d'un an, j'ai demandé aux services de me faire le récapitulatif des réunions, des rendez-vous qui ont eu lieu. Nous sommes partis sur la reconduction du contrat de délégation de service public, je vous rappelle que la législation a changé, puisqu'il y a eu une ordonnance qui est intervenue le 21 janvier 2016 et il y a eu un décret le 1^{er} février 2016, ce qui a modifié les conditions d'attributions et des délégations de service public. Nous nous

sommes aperçus que la DSP ne correspondait pas nécessairement à ce que l'on pouvait attendre, à la nature de l'exploitation du centre de congrès qui a un peu évolué au fil des ans. Je vous rappelle qu'à l'origine, ce centre a été constitué pour accueillir du tourisme d'affaire, des congrès d'entreprise et pour rentabiliser la structure, le nouvel exploitant a ouvert à d'autres activités, je pense à des mariages, à des salons professionnels, des salons d'antiquaires ou des salons de chiens et de chats, il y a eu un peu de tout ça pour rentabiliser l'investissement. L'avocat consulté nous a dit : « je suis désolé, mais ça ne me paraît pas une mission de service public », c'est le premier point.

Le deuxième point, on s'est posé la question du transfert de cet équipement à Dinan Communauté dans le cadre de sa compétence économique. Là encore, deux observations ont été faites, la première, c'était la proximité de la mise en place de Dinan Agglomération et on n'avait pas une définition précise des compétences de la future communauté d'agglomération, c'est ce qui nous a été répondu par le Président de Dinan Communauté. La deuxième, toujours après consultation de l'avocat que nous avons missionné sur cette affaire, c'est que l'on n'est pas véritablement, en raison du CREC, sur une compétence économique et donc, le centre de colloque aujourd'hui, tel qu'il fonctionne n'est pas véritablement concerné par l'opportunité d'un transfert au titre de la compétence économique. C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui nous arrivons à cette conclusion, c'est que la ville conservera sans doute la maîtrise, dans l'attente éventuellement de l'évolution des compétences de la communauté d'agglomération. Nous ne repartirons sûrement pas sur une délégation de service public, mais d'avantage sur un contrat de gérance plus équilibré au bénéfice de la ville. Il nous faut un petit peu de temps pour préciser tout cela.

Monsieur Didier Déru

Je pensais que nous allions pouvoir en urgence transférer le centre des congrès à la communauté d'agglomération, mais ce n'est pas le cas. Trêve de plaisanterie, la poursuite de la DSP jusqu'au 30 juin, je n'étais pas à la commission, je ne pouvais pas y assister, ça me semble éventuellement un peu court, parce qu'on arrive en période estivale, est-ce que ce ne serait pas opportun de la porter au moins jusqu'au 30 septembre ?

Monsieur le Maire

Pourquoi pas.

Monsieur Didier Déru

Parce que ça arrive très vite et moi je suis très dubitatif sur le fait de changer de monture en pleine période d'été, ça ne me semble pas nécessairement opportun. Moi je proposerais que ce soit 30 septembre 2017.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas d'objection à cela.

Madame Stéphanie Missir

On va dire que c'est Noël, mais je partage l'avis de M. Déru sur la prolongation, ça me paraît pertinent par rapport à la difficulté de monter ce type de contrat.

Monsieur le Maire

On a déjà bien avancé.

Madame Stéphanie Missir

J'ai bien compris que le sujet était bien avancé, bien étudié, par contre, il serait souhaitable que dans cette affaire n'apparaisse pas que le contrat de gérance qui est une forme de marché public, etc. Parce que vous venez de dire M. le Maire, ce n'est pas l'objet de la délibération. La délibération porte sur la prolongation du contrat, je souhaiterais que disparaissent toutes formes du futur contrat, car j'espère que nous aurons l'occasion d'en discuter en commissions et en séances publiques.

Monsieur le Maire

Selon mon bon vouloir, vous le savez bien.

Monsieur Bruno Bertier

Quel est le cabinet d'avocats qui conseille la ville ?

Monsieur Didier Déru

Ce n'est pas moi.

Monsieur Gilles Robert

Il s'agit du cabinet Rennais AVOXA.

Monsieur Bruno Bertier

Didier Déru souhaite depuis très longtemps que le CREC s'appelle le centre René Benoît, je vais redire quelque chose que j'ai déjà dit dans cette assemblée, je regrette simplement que sur le CREC, dès sa création, ça n'a pas été un outil communautaire, que l'on traîne cette histoire par délégation de service public depuis le début et que c'est une erreur de René Benoît, je trouve que là, il a mal joué dès le début, ce serait dommage que ça porte son nom. Aujourd'hui, on a cette affaire-là encore a géré alors que je pense que c'était un objet communautaire, nous l'avions aussi dit lors des élections municipales. C'est vrai que maintenant, il est trop tard pour le basculer à Dinan Agglomération, on attendra le champ de compétences de Dinan Agglomération dans quelques années, mais bon sang, on a perdu un sacré paquet d'années sur ce sujet-là.

Monsieur le Maire

Deux points, je vous rappelle que pour la bibliothèque, la lecture publique ne fait pas partie de la compétence des communautés de communes, premier point. Deuxième point, certes on peut penser ce que l'on veut de l'action de René Benoît sur cet équipement, c'est quand même lui qui en est à l'origine. Je veux bien que l'on n'en parle pas, mais il ne vous est demandé de délibérer que sur la prolongation, c'est à titre d'information que l'on vous donne, pour faire un état d'avancement de la réflexion en cours sur la nature du contrat. On aura à en délibérer sur la nature du contrat, bien évidemment. Est-ce que vous êtes d'accord de porter au 30 septembre 2017 le délai de réflexion ? Sauf M. Hellio.

Monsieur Yannick Hellio

Non mais M. le Maire, M. Déru, je ne sais pas pourquoi il faut toujours reporter.

Monsieur le Maire

C'est pour nous donner un délai supplémentaire pour avoir à redélibérer, si jamais on n'est pas prêt le 30 juin.

Monsieur Didier Déru

M. Hellio, c'est très simple, c'est que j'ai un minimum d'expérience sur le sujet, c'est tout.

Monsieur le Maire

Vous pouvez vous abstenir M. Hellio.

Madame Véronique Bonfond

On pourrait le faire dans la limite maximale du 30 septembre 2017.

Monsieur le Maire

Non on ne peut pas écrire des choses comme cela, c'est un contrat. Je vous rappelle que la réflexion est bien avancée, je pense qu'on sera à même de vous présenter quelque chose pour le conseil municipal qui aura lieu en avril, si conseil municipal il y a, parce que vous savez que là aussi, ça dépend de mon bon vouloir. Donc au conseil municipal d'avril, nous aurons à débattre sur le statut juridique du contrat, donc il n'y a pas d'inquiétude à avoir M. Hellio.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? On le met au 30 septembre. C'est bon M. Hellio ?

Monsieur Yannick Hellio

Oui.

Affaire n°10

OBJET - PATRIMOINE – Convention cadre entre l'Etat et la Ville de Dinan – Programme pluriannuel d'entretien et de restauration des Monuments Historiques

Rapporteur : Mme PARIS

Par délibération en date du 18 décembre 2014, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire de Dinan à signer une convention pluriannuelle avec l'Etat dans le domaine du patrimoine et plus particulièrement :

- L'Architecture, l'Urbanisme et les Paysages
- Les Musées
- Les Monuments Historiques

Sur la question spécifique des Monuments Historiques, il convient de compléter la convention par un document opérationnel identifiant les édifices prioritaires ainsi que les travaux à prévoir. Afin de préserver notre patrimoine et d'éviter les accidents, il importe en effet de mieux anticiper les travaux nécessaires. Aussi, en lien avec la Conservation Régionale des Monuments Historiques, et à partir d'une enveloppe annuelle prévisionnelle de travaux s'élevant à 600 000 € HT, les services de la Ville ont établi un programme pluriannuel d'entretien et de restauration des Monuments Historiques pour la période 2017-2020.

Les édifices retenus par ce programme sont :

- Les remparts
- Le Château
- L'église Saint-Malo
- Le Chœur des Dominicaines
- La basilique Saint-Sauveur

Par ailleurs, il est prévu d'inscrire chaque année des crédits pour l'entretien et la restauration des objets mobiliers mais également pour les petits travaux d'entretien nécessaires aux autres édifices protégés au titre des monuments historiques.

Rappelons que, selon leurs natures, les travaux sur les Monuments Historiques peuvent bénéficier de subventions de l'Etat (entre 25% et 50% du montant HT des travaux) et de la Région Bretagne et qu'il nous est possible de mobiliser le mécénat. Ce programme pluriannuel permettra d'ailleurs à nos partenaires de mieux nous accompagner financièrement.

*

**

Il vous est proposé de valider ce programme pluriannuel d'entretien et de restauration des Monuments Historiques et d'autoriser M. le Maire à l'annexer à la Convention cadre Etat-Ville de Dinan.

*

* *

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte **par 26 voix pour et 5 abstentions** ((Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. BERTIER, M. FORGET (pouvoir Mme MISSIR), Mme PAULANGE (pouvoir M. BERTIER)) ces dispositions.

Mme Cécile Paris présente l'affaire.

Madame Stéphanie Missir

Première question, j'ai besoin de traduction, vous m'excuserez. Le cœur des Dominicaines, est-ce la même chose que le cœur des Religieuses ? Est-ce la même chose que Sainte-Catherine ?

Madame Cécile Paris

Le cœur des Dominicaines et le cœur des Religieuses, c'est la même chose, par contre ce n'est pas pareil que Sainte-Catherine. Au départ, c'était le même ensemble, ça faisait partie du lieu religieux des Dominicaines, mais maintenant, vous avez deux espaces : la chapelle Sainte-Catherine et le cœur des Dominicaines ou des Religieuses. Ce sont vraiment deux espaces différents, indépendants l'un de l'autre.

Madame Stéphanie Missir

Merci pour cette réponse. Il serait pertinent que dans les documents nous ayons toujours la même terminologie.

Madame Cécile Paris

On l'a toujours eu.

Madame Stéphanie Missir

Ah non, je vais vous reprendre la délibération, page 13, c'est marqué cœur des Religieuses et là c'est marqué « cœur des Dominicaines ».

Madame Cécile Paris

Dans mes documents, c'est la même chose.

Monsieur le Maire

Dans des documents, c'est marqué « cœur des Catherinettes ».

Monsieur Jean Gaubert

Les Dominicaines étaient des religieuses, c'est la même chose.

Madame Cécile Paris

Merci M. Gaubert, effectivement les Dominicaines étaient des religieuses.

Madame Stéphanie Missir

Jean s'il te plait, merci. Cette transversalité, je l'ai bien comprise. On va vous refaire la même demande que l'on vous fait régulièrement, sur ces projets, on parle d'un plan d'investissement jusqu'en 2020, qui nous semble substantiel, on va redemander la même chose que d'habitude, chose qu'on n'arrive pas à obtenir, c'est le bilan pour savoir ce que ça nous a coûté.

Madame Cécile Paris

Sur quoi ? C'est autre chose, sur la chapelle Sainte-Catherine ?

Madame Stéphanie Missir

Oui.

Madame Cécile Paris

Je l'ai, il n'y a pas de problème, vous prenez rendez-vous avec moi et je vous donnerai le détail. Je vais déjà vous donner les chiffres aujourd'hui, 477 325€ HT et nous avons eu sur ce montant 129 117€ HT de subventions, frais d'étude : 7 576€, depuis 2009.

Madame Stéphanie Missir

Pouvons-nous avoir des documents écrits ?

Madame Cécile Paris

J'ai tout, vous prenez un rendez-vous avec moi et avec le service, il n'y a aucun problème. Ces chiffres ont toujours été donnés depuis le début, là je vous donne l'addition, mais il y a aucun problème, on prend un rendez-vous et je vous transmets tous les renseignements.

Madame Stéphanie Missir

En commission.

Madame Cécile Paris

Si vous me demandez ça, il faut que je le fasse pour chaque monument.

Madame Stéphanie Missir

C'est exactement ce que nous demandons depuis le début du mandat.

Madame Cécile Paris

On vous a toujours donné tous les chiffres.

Madame Stéphanie Missir

Volontiers d'avoir un document écrit qui permette de dresser un bilan, première demande. Deuxième demande par rapport à la commission que nous avons eue sur le sujet et sur laquelle je me suis excusée, mais j'ai lu le compte-rendu de cette commission bien détaillé, je remercie les services pour ce détail, maintenant, il est de la même façon dommageable que ce plan n'ait pas pu être présenté. Je pense que les commissions sont là aussi pour préparer les conseils municipaux, ça me semblerait intéressant que lors de ces commissions, nous ayons ce type de dialogue sur ce qu'on a payé et sur ce qu'on prévoit de payer.

Madame Cécile Paris

De quel plan parler vous de 2016 à 2020 c'est ça ?

Madame Stéphanie Missir

Je parle de la commission du 14 novembre 2016.

Madame Cécile Paris

On parle de la convention d'aujourd'hui là, c'est un complément, en fait cette fois-ci ce qu'on vous présente, c'est un plan pluriannuel qui nous permet avec la DRAC pour avoir des subventions.

Monsieur Bruno Bertier

C'est un exercice difficile, parce qu'à chaque fois que je vais sur ce terrain-là, je sais que je froisse Cécile.

Madame Cécile Paris

Mais non pas du tout, allez-y.

Monsieur Bruno Bertier

Je sais la passion que vous avez pour mener votre tâche d'adjointe. Je crois qu'au dernier conseil municipal, vous nous avez dit : « ça y est Sainte-Catherine c'est fini ».

Madame Cécile Paris

Ben oui Sainte-Catherine c'est fini, il n'est pas au programme aujourd'hui, je suis désolée.

Monsieur Bruno Bertier

Mais non, vous nous le ressortez sous un autre nom qui s'appelle : « le cœur des Dominicaines ».

Madame Cécile Paris

Non !

Monsieur Bruno Bertier

Mais si, attendez !

Madame Cécile Paris

Ah non, je suis désolée, ce sont vraiment deux espaces totalement séparés, je ne suis pas d'accord.

Monsieur Bruno Bertier

On a eu le plaisir de visiter, d'aller sur site il y a déjà un an ou deux, on passe d'un espace à un autre très facilement, je veux dire, ça communique.

Madame Cécile Paris

Ce n'est pas du tout le même bâtiment.

Monsieur Bruno Bertier

En tout cas, moi, j'ai le sentiment que Sainte-Catherine n'est pas fini, c'est un ensemble qui est attenant. Vous ne nous expliquez pas ce soir à quoi servira ce lieu.

Madame Cécile Paris

On parle d'argent là aujourd'hui.

Monsieur Bruno Bertier

Oui, mais ce sera intéressant de débloquer le sujet un jour, parce qu'on rénove, mais à un moment donné, qu'est-ce qu'on y met ? C'est bien de rénover les bâtiments, mais il faut raisonner. Je fais le lien par rapport à ce que j'ai dit, je sais que je choque à chaque fois quand je dis qu'il y a le poids du patrimoine. Là ce soir, c'est encore 1 400 000€ que l'on budgétise jusqu'à la fin du mandat, jusqu'en 2020. Ce sont vos choix, je les respecte, je comprends ce que vous portez, mais ces priorités, nous ne les aurons peut-être pas dans le même sens. Aujourd'hui, est-ce qu'il y a vraiment une urgence pour ce cœur des Dominicaines, c'est quand même un budget de 370 000€ qui est présenté ce soir, est-ce que c'est une urgence vitale pour les années à venir pour la ville de Dinan ? Moi en tout cas, je ne suis pas sûr. Votre choix, je le respecte, mais on peut avoir un autre choix, c'est ça que j'essayais d'expliquer tout à l'heure et que l'on dit au dinannais, c'est-à-dire d'expliquer tout le temps qu'il y a urgence à rénover, oui quand le rempart se casse la figure, c'est normal.

Madame Cécile Paris

Justement, il ne faut pas attendre, il vaut mieux rénover avant que ça se casse la figure.

Monsieur Bruno Bertier

Oui mais enfin pour le cœur des Dominicaines, je ne suis pas sûr qu'il y ait urgence pour les trois ans et que ces 370 000€ pourraient servir à d'autres projets autres que le patrimoine pour la ville de Dinan, mais on sera toujours en désaccord.

Madame Cécile Paris

Je vais juste dire une phrase : quand les gens viennent à Dinan, l'attrait touristique : c'est économique. Quand on fait des restaurations à Dinan, c'est ce qui fait venir les gens, parce que la ville est belle, si elle était délabrée, les gens ne viendraient plus.

Monsieur Bruno Bertier

Et ce sont les dinannais qui paient ça ?

Madame Cécile Paris

Mais oui, les dinannais en profitent, je pense aux dinannais.

Monsieur le Maire

Non ! Je ne peux pas vous laisser dire cela ! Là on arrête ! Attendez, là je vais me fâcher ! Que vous disiez qu'il y a trop d'argent mis sur le patrimoine, je l'entends, en effet, on peut aussi considérer que Dinan a trop de patrimoine, et on peut commencer, si vous le voulez à s'en débarrasser, à le démolir, etc. Mais que vous disiez qu'à côté de cela rien n'est fait pour les dinannais, c'est inacceptable.

Monsieur Bruno Bertier

Je n'ai pas dit ça.

Monsieur le Maire

C'est exactement ce que vous venez de nous dire, c'est inacceptable, je dirais quelque part que c'est malhonnête. Je vous rappelle que sur chaque année, sur ce programme pluriannuel d'investissements ce sont 600 000€ qui sont mis. Nous avons rappelé tout à l'heure au débat d'orientations budgétaires que ce sont 4 500 000€ que la ville investit. Ce sont 2 400 000€ qui vont être mis sur trois ans, ce sont 16 000 000€ que la ville va investir sur trois ans, 16 000 000€ ! Et sur ces 16 000 000€, 2 400 000€ vont partir sur le patrimoine. Je vous rappelle que la ville de Dinan est une des villes de France qui a le plus grand nombre de monuments classés et inscrits, 72. Nous sommes une des villes de France qui a le plus vaste secteur sauvegardé, aussi grand que celui de Rennes. Nous avons, c'est vrai, un patrimoine exceptionnel, ce patrimoine c'est vrai on peut le voir comme une charge, c'est votre analyse depuis le début, moi, je le vois comme une chance, les dinannais sont fiers de leur patrimoine, lorsque vous rencontrez les dinannais, lorsque vous discutez avec eux, quel que soit le quartier où ils habitent, ils sont fiers de leur patrimoine. Ce qu'ils attendent de leurs élus, c'est qu'ils entretiennent et qu'ils valorisent ce patrimoine, si nous avons 600 000 visiteurs par an, c'est parce que nous avons ce patrimoine exceptionnel et ces visiteurs, c'est aussi une source de richesse.

Sur Sainte-Catherine, il y a en effet des efforts qui ont été faits depuis 2009 pour entretenir cette chapelle qui tombait en ruine, nous arrivons aux termes des travaux sur la chapelle, va se poser la question de l'usage de cette chapelle et nous aurons ce débat en conseil municipal. Moi, je souhaite qu'elle ait un usage qui soit le plus ouvert possible, qu'on puisse y faire notamment des manifestations culturelles, des concerts, dans le respect de l'histoire de ce lieu, comme le rappelle constamment la jurisprudence du Conseil d'Etat.

Le cœur des Dominicaines, fait certes partie de l'ensemble Sainte-Catherine comme la bibliothèque, comme le centre de congrès que nous évoquions tout à l'heure, mais c'est un espace différent, ce cœur des Dominicaines contient un véritable joyau unique en Bretagne qui est un plafond peint du XVIIIème siècle et qui est visité régulièrement. Aujourd'hui, cet espace n'est pas ouvert, tout simplement parce que le lieu n'est pas éclairé, il n'est pas chauffé, le parquet mérite d'être revu et le plafond doit être sauvegardé. Voilà quel est l'enjeu aujourd'hui, qu'est-ce que l'on fait ? On attend ? On diffère ? On fera quand ? Ou est-ce qu'au contraire, on se donne les moyens avec nos partenaires, l'Etat, le Conseil Régional de Bretagne pour engager les dépenses nécessaires pour sauvegarder et le sauver même et valoriser notre patrimoine. Je vous rappelle qu'une étude a été faite par le Conseil Régional de Bretagne et notamment à l'initiative de la précédente Vice-Présidente en charge du patrimoine qui était Maria Vadillo, sur les retombées économiques du patrimoine pour l'économie régionale, 1€ investi dans le patrimoine, ce sont 15€ pour l'économie régionale, donc arrêtons de dire que le patrimoine que c'est une charge, vous en faites trop, etc. Arrêtons de dire cela, je vous en prie.

Madame Cécile Paris

J'ai un dernier chiffre à donner sur les 2 400 000€ de travaux qui sont prévus jusqu'en 2020, on attend 1 334 000€ de subventions, j'ai fait le calcul, c'est-à-dire que nous avons 55% de subventions, parce qu'on a des aides classiques, plus les autres aides qui nous reviennent. Il faut profiter aussi, peut-être qu'elles ne dureront pas ces subventions, profitons-en, on embellit notre ville. On fait vivre notre ville, on parlait des commerçants tout à l'heure, si les gens viennent pour visiter Dinan, ils feront travailler les commerçants.

Monsieur Jean Gaubert

M. le Maire, je pense que c'est un débat qu'il ne faut pas qu'on envenime les uns et les autres. Effectivement, il y a une immensité de besoins dans cette ville. La vraie question, vous l'avez posée tout à l'heure, ce sont les usages futurs de ces lieux et ça c'est une question qui me préoccupe parce qu'en fait, on ne peut pas se contenter de seulement rénover. Les retombées économiques sont vraies si les bâtiments sont ouverts et pas simplement pour les visites guidées et ça, c'est un grand défi, parce que l'ouverture hors des visites guidées est très compliquée, parce qu'il faut les surveiller, pour les gens qui ne se baladent pas avec un guide dans la ville peuvent entrer dans l'église saint-Sauveur etc. Mais dans ce genre de bâtiment, ils ne peuvent pas, c'est une question qu'il faudra que l'on essaie de traiter parce que c'est important.

J'avais par contre une autre question sur la chapelle Sainte-Catherine, c'est que vous comme moi avez pu voir que la réflexion intérieure est déjà passablement attaquée par des infiltrations au-dessus de la porte d'entrée. Je voudrais savoir ce que nous allons faire, on m'a dit que ça allait être repris, mais ce que je crois, c'est qu'on pourra toujours reprendre par l'intérieur...

Madame Cécile Paris

On a fait un drainage.

Monsieur Jean Gaubert

C'est comme quand vous colmatez le barrage par l'extérieur par définition. Je pense qu'avant peu, il y a des joints à l'extérieur, en particulier sur ce pignon qu'il faudra reprendre, et en particulier la partie de la gargouille usée qui garde l'eau et cette eau vient s'infiltrer dedans. Moi, si j'étais l'entrepreneur qui a fait les travaux intérieurs, je vous le dis très clairement, je mettrais en cause l'extérieur. Il y a une expression qui existe chez les paysans : « faire la litière par-dessus les bouses ».

Monsieur le Maire

Je crois que la façade est poreuse, c'est la raison pour laquelle des travaux ont été engagés sur la façade, les travaux intérieurs n'ont pas été entièrement terminés, puisque la dernière couche d'enduit sera faite une fois les travaux de la façade terminés.

Monsieur Jean Gaubert

On refait les joints sur la façade ?

Madame Cécile Paris

On refait les morgues et toutes les descentes de gouttière en même-temps que ces travaux de façade.

Monsieur Jean Gaubert

Alors, on nous dit que les travaux sont finis.

Madame Cécile Paris

Mais ils sont en train de se faire et ils sont payés, c'est en cours. Allez à Sainte-Catherine.

Monsieur Jean Gaubert

J'ai vu l'extérieur. Pour autant le drainage en pied de bâtiment ne me satisfait pas et ne répond pas à la question que je pose. Très clairement, ce n'est pas drainer le bâtiment qui empêchera que les eaux de pluie, parce qu'elle reste dans ces deux petites espèces de gargouilles de part et d'autre de la porte et c'est là que l'on a les infiltrations intérieures.

Madame Cécile Paris

Elles sont en réfection, j'ai été sur le chantier, je suis montée sur les échafaudages, toutes les gargouilles sont en réfection, les gouttières, les toitures des morgues sont compris dans la restauration de la façade, c'est pour ça que je vous dis que c'est fini, 2016, les travaux sont terminés.

Monsieur Jean Gaubert

D'accord, mais vous me dites qu'ils sont en cours.

Monsieur le Maire

Ils seront terminés en 2017.

Madame Cécile Paris

Oui, ils se terminent en 2017, après, on ne verra plus Sainte-Catherine dans les projets de demandes de financement.

Monsieur le Maire

Je rejoins ce que vient de dire Jean Gaubert, c'est-à-dire qu'il y a une nécessité de ces monuments. Sainte-Catherine, je l'ai évoqué tout à l'heure, sur le cœur des Religieuses, clairement, nous avons besoin à Dinan de lieux d'exposition, de salles de prestige et nous en avons une là, avec le cœur des Religieuses, des Catherinettes, des Dominicaines, appelez-le comme vous voulez, puisqu'il a plusieurs appellations. C'est un lieu qui doit être ouvert au public, ce n'est pas un lieu qui doit être fermé qui devra seulement être visité en visite guidée, cela doit être un lieu qui doit être vivant. Le patrimoine doit être un lieu de vie, ce n'est pas seulement des vieilles pierres que l'on vient voir de temps en temps avec nostalgie, le patrimoine c'est quelque chose de vivant et c'est toute notre ambition et c'est ce qui explique aussi le projet château, c'est parce que nous voulons faire de cet espace un lieu de vie, un lieu de visites, c'est aussi le pourquoi des frais que nous engageons notamment sur les églises Saint-Malo et Saint-Sauveur qui sont toujours affectées au culte. Je vous rappelle que la loi de 1905 et la loi de 1907 sont extrêmement

protectrices sur ce point, il n'est pas possible d'avoir un autre usage que le culte sur ces deux églises, par exemple sur l'église Saint-Malo il y a une périlleuse nécessité de sauver les vitraux historiés qui sont certes du début du XXème siècle mais qui sont des témoignages extrêmement intéressants et donc il faut sauver ces vitraux historiés qui eux se dégradent à très grande vitesse. Il ne vous aura pas échappé qu'une partie substantielle de ces vitraux est manquante. Sur Saint-Sauveur, nous avons un mobilier qui pour partie a été conçu, pensé, réalisé sous l'autorité de Garangeau qui était un proche collaborateur de Vauban et là aussi il y a un mobilier de qualité qui subit les atteintes du temps et qui doit être sauvé. C'est vrai, voilà, ce sont les engagements que nous devons prendre devant celles et ceux qui nous succéderont et les dinannais qui habiteront cette ville seront heureux de trouver un patrimoine aussi riche et encore plus valorisé que celui que nous avons trouvé.

Madame Cyrille Desramé

Un certain nombre de choses ont déjà bien été présentées, M. le Maire m'a coupé l'herbe sous le pied, mais je vais quand même en repasser une petite couche. Effectivement, en ce qui concerne les possibilités d'aides, de subventions à l'heure actuelle qui existent, rien ne nous garantit qu'à N+2 on ait toujours ces opportunités-là. Comme j'aimais bien l'expression de Bruno Bertier tout à l'heure, « qui s'endette finit par s'enrichir », quelque chose comme ça, je me disais aussi autant essayer de profiter, de lancer un certain nombre de choses, tout en sachant aussi que c'est aussi intéressé, parce que ce fameux cœur des Catherinettes, des Dominicaines ou des Religieuses, c'est quand même une très belle opportunité de salle d'expositions et de mise en valeur d'expos, ce n'est pas Charles qui me contredira de ce côté-là, c'est un lieu de culture entre l'esplanade de la Fraternité, la bibliothèque et le kiosque dont je compte bien m'occuper et valoriser en partenariat avec Cécile qui la présente.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? S'abstiennent : Michel Forget, Stéphanie Missir, Tatiana Paulange, Anne-Cécile Briec-Lamé et Bruno Bertier, donc vote pour : Christine Laisné et Jean Gaubert. Merci.

Affaire n°11

OBJET - REMPART DE LA RUE DU GENERAL DE GAULLE – Protocole d'intervention pour la réalisation d'essais vibratoires

Rapporteur : M. le Maire

Entre le 26 et le 29 septembre 2016, la société STE Armor a, sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Energie, réalisé des excavations au pied du rempart de la rue du Général de Gaulle, dans le but de modifier l'éclairage public de la rue.

Ces travaux ont été réalisés avec des brise-roches, qui ont occasionné des vibrations.

Deux constats d'huissier ont été réalisés en septembre et octobre 2016 ; il apparait que des pierres ont été détachées du rempart, et que des fissures multiples sont apparues.

Il est néanmoins nécessaire d'effectuer des investigations pour tenter de connaître l'ampleur des éventuels désordres causés par l'utilisation des brises-roches.

L'idée est de réaliser un court essai de vibrations, sous la responsabilité de l'entreprise STE Armor, par les moyens techniques utilisés rue du Général de Gaulle entre le 26 et le 29 septembre 2016, et de faire mesurer par une entreprise spécialisée l'incidence potentielle de ces vibrations sur le rempart et son assise rocheuse.

Il s'agit d'établir ou non un lien entre l'utilisation des brise-roches et les conséquences immédiates ou futures sur les ouvrages.

L'avocat qui assiste la Ville sur cette affaire nous a accompagné dans la préparation d'un protocole d'intervention, qui décrit la procédure et les moyens et matériels utilisés par les tests, et sur lequel les parties citées doivent s'accorder pour considérer ce moyen d'investigation comme fiable.

Le protocole est annexé au présent rapport.

L'essai est prévu le lundi 19 décembre prochain.

*

* *

Il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer le protocole d'intervention permettant de réaliser un essai vibratoire sur le rempart de la rue du Général de Gaulle.

*

* *

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'**unanimité** cette disposition.

M. le Maire présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Jean Gaubert

C'est autant le Président du Syndicat Départemental d'Énergie que le conseiller municipal de Dinan qui intervient. Vous l'avez très bien décrit, les travaux par convention sont confiés au Syndicat Départemental d'Énergie, qui lui-même après avoir fait des appels d'offres, après avoir fait des études fait réaliser les travaux par une entreprise. Il se trouve que l'entreprise qui réalise les travaux est une entreprise de Dinan, c'est la société de travaux électriques qui est sur la zone de Taden qui les a réalisés. Nous assurons la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage. Peut-être juste sur la genèse, pour expliquer ce qu'il s'est passé, les questions ont été posées et je pense que les services techniques de la ville de Dinan ne diront pas le contraire, sur le positionnement de l'éclairage public et effectivement, on a envisagé de le déposer côté droit en descendant sur la rue. Il se trouve qu'on n'aurait pas satisfait une demande qui était celle aussi d'éclairer la promenade de la Duchesse Anne à partir de ce matériel.

Madame Cécile Paris

Et que le trottoir était trop étroit.

Monsieur Jean Gaubert

Attendez, que le trottoir n'était pas trop étroit en tous les cas, il est déjà chargé de réseaux et ça aurait été sans doute difficile d'y trouver une place. On a donc conclu qu'il fallait mieux continuer comme c'était auparavant, puisque déjà auparavant l'éclairage public était de ce côté-là, sauf que les câbles couraient sur les remparts, et compte-tenu du travail qui a été fait ce n'était pas convenable de les faire à nouveau courir sur les remparts. Ensuite, deuxième élément, le Président du Syndicat d'Énergie a trouvé qu'il était opportun de rapprocher les mats des remparts, pour une raison tout à fait louable et pour laquelle je ne lui ferai aucun reproche, c'est pour faciliter le passage des personnes à mobilité réduite, c'est-à-dire qu'en disant que plus on les recule près des remparts et contre la falaise plus il reste de place pour les fauteuils-roulants, c'est évident, c'est l'application de règles, de lois qui sont de bon sens. On en est là et après l'entreprise qui est missionnée pour effectuer les travaux par tous moyens et bien quand ils ont vu qu'ils n'avaient pas assez de place pour faire les trous, ils sont allés chercher un brise roche. Je ne suis pas le

patron de l'entreprise mais c'est un fonctionnement normal sur les chantiers de travaux, le patron d'entreprise n'est pas avisé parfois des moyens que prennent ses chefs d'équipe pour le faire, voilà ce qui s'est passé et pour le brise roche, on le saura peut-être quand on aura fait les essais vibratoires. En fait on se retrouve dans une situation où, relativement loin du lieu où le brise roche a été utilisé, il y a aussi des fissures, curieusement, je suis allé le voir, les fissures sont plutôt en haut du rempart qu'en bas. On peut aussi se demander s'ils sont liés au retrait normal de la colle en séchant, parce qu'à chaque fois que l'on fait ce genre de chose, je ne suis pas sûr qu'on saura tout, je vous le dis très clairement, il restera après, à mesurer la responsabilité et surtout la garantie dans le temps et c'est ça qui va être difficile, parce que dans ce cas-là, ce que vous n'avez pas dit, c'est qu'il y a des gens qui étaient présents sur le chantier qui sont moins présents ces jours-ci, l'architecte des bâtiments de France en particulier, là ce n'est plus la couverture, c'est l'imperméable, le bob, le parapluie et le parachute, clairement, tout est ouvert. Les assurances sont toujours très intéressées quand il s'agit de percevoir les cotisations et les primes, elles le sont un peu moins quand il s'agit de participer. Pour tout vous dire, l'assurance du syndicat d'énergie, m'a conseillé surtout de ne rien signer, moi j'ai une délégation, donc j'ai déjà signé, bien évidemment, je n'en ai pas tenu compte, je leur ai dit que de toute façon si l'affaire allait en justice, de toute façon il y avait une faute de notre part et bien on devait l'assumer. Cela m'est déjà arrivé en tant que Maire de Pluduno, j'ai menacé l'assurance de plaider coupable si on allait en procédure judiciaire, ils m'ont dit : « on vous interdit de le faire », je leur ai dit : « de quel droit vous m'interdisez de la faire? J'ai quand même le droit de reconnaître les responsabilités de l'assurance et mes responsabilités et quand j'aurai plaidé coupable vous serez obligé de payer. » Sur ce sujet, chacun doit prendre ses responsabilités et en tout cas moi je les prends et sans mettre en cause les techniciens qui ont travaillé et très clairement, je n'ai pas de reproche à faire aux techniciens qui ont travaillé, sauf celui qui a fait comme d'habitude en ne se rendant pas compte que le lieu n'était pas un lieu habituel, mais en fait c'est quand même ça, il a fait comme d'habitude, je n'arrive pas à faire le trou, on me dit qu'il faut faire le trou, je vais le faire, mais c'est quand même un truc assez spécial.

Voilà ce qui s'est passé, ce qu'il faut, c'est que, tous ensemble, on arrive à trouver une solution, on s'est réuni plusieurs fois, on s'est contacté, il faut que l'on arrive à savoir un certain nombre de choses avec les essais de vibrations, mais ensuite sans doute, il faudra que l'on se rapproche les uns et les autres pour trouver un protocole nouveau, ou alors on ira en justice mais ce sera très long, un protocole nouveau qui garantira la ville de Dinan dans l'avenir, parce qu'il n'y aura pas de conséquence tout de suite mais on ne sait pas ce qu'il pourra y avoir plus tard.

Monsieur le Maire

Merci pour ces précisions. Evidemment, je partage ce qui a été dit, je regrette qu'aujourd'hui certains déploient les parachutes de crainte de devoir assumer leurs responsabilités.

Vous m'autorisez bien évidemment à signer le protocole ? Merci.

Mme Paris me dit que les essais vibratoires auront lieu lundi.

Affaire n°12

OBJET – CONSEIL MUNICIPAL – Indemnités des élus

Rapporteur : M. le Maire

Eu égard à la disponibilité permanente qu'impliquent les délégations aux affaires générales et à la sécurité et compte-tenu de l'attribution de nouvelles prérogatives (mariages, astreintes...) il est proposé de porter l'indemnité de Bernard LAGREE, 8^{ème} adjoint au Maire à 21,13 % de l'indice 1015.

Pour rappel, l'indemnité maximale pouvant être versée à un adjoint d'une ville de la même strate que Dinan est de 27,50%.

Cette valorisation maintiendrait le total des indemnités perçues à un niveau inférieur à l'enveloppe totale autorisée.

*
* *

Vu les articles L.2123 à L.2123-24 du CGCT,
Il vous est proposé de voter, avec effet au 1^{er} janvier 2017, l'indemnité de Bernard LAGREE à 21,13 % de l'indice 1015.

*
* *

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'**unanimité** cette disposition.
M. BERTIER, M. GAUBERT, Mme. MISSIR, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, M. FORGET (pouvoir Mme MISSIR), Mme PAULANGE (pouvoir M. BERTIER), Mme MIEL-GIRESSE, M. LAGREE ne prennent pas part au vote.

M. le Maire présente l'affaire.

Monsieur Bruno Bertier

Je souhaite prendre la parole M. le Maire. Vous savez le métier de porte-parole de l'opposition, je ne suis pas là pour qu'on pleure sur mon cas mais ça n'est pas toujours facile, il y a aussi des gens qu'on apprécie et on est tous là pour le bien de la ville et parfois on peut avoir des avis divergents.

Monsieur le Maire

C'est la démocratie.

Monsieur Bruno Bertier

Cent pour cent des dinannais ne sont pas obligés de penser la même chose que le maire et ses adjoints.

Monsieur le Maire

Dès lors que les arguments sont raisonnables et qu'on ne dise pas des choses qui ne sont pas vraies. Allez-y, mais je comprends tout à fait qu'on ne soit pas d'accord.

Monsieur Bruno Bertier

Cette délibération m'embête parce que j'ai beaucoup d'amitié et il le sait, Bernard Lagrée est quelqu'un qui est apprécié par les élus de l'opposition et par de nombreux dinannais. Je ne sais plus comment dire les choses, mes questions ne sont pas liées à la personne, pour ou contre Bernard Lagrée, on s'interroge simplement sur le fonctionnement de la majorité, par rapport à ce qui a été écrit dans la délibération « *compte-tenu de l'attribution de nouvelles prérogatives (mariages, astreintes...)* », pour avoir été dans une autre vie dans le groupe de la majorité où, je vous le rappelle, c'est plus facile que d'être dans l'opposition, l'ensemble des adjoints étaient d'astreinte tous les week-ends, à tour de rôle.

Monsieur le Maire

Ce qui n'est pas le cas à Dinan.

Monsieur Bruno Bertier

C'est votre organisation, puisque dans beaucoup de municipalités c'est comme ça, et c'est pourquoi les adjoints ont le rôle d'adjoint par rapport à d'autres conseillers municipaux, je dirais plus de base, ceux que nous sommes nous aussi comme les autres de la majorité. Normalement pour les adjoints, il y a un

tour de rôle, de garde, chaque adjoint doit être d'astreinte tous les week-ends. Là, je ne comprends pas et ça nous regarde qu'à moitié cette histoire-là. Quant aux mariages M. le Maire, c'est certainement le plus beau moment quand on est élu, c'est le mariage, nous sommes trente-trois élus autour de cette table, alors je sais que vous ne voulez pas nous associer à grand-chose, mais nous, on est prêt à donner un coup de main à Bernard Lagrée, je l'ai fait dans une autre vie, qu'est-ce que c'est plaisant de souhaiter plein de bonheur aux jeunes mariés. Mais si la charge de travail est trop élevée pour la majorité, on veut bien donner un coup de main la minorité, nous sommes trente-trois élus à pouvoir marier les dinannais.

Monsieur le Maire

Vos questions sont tout à fait légitimes.

Monsieur Bruno Bertier

Elle ne vous a pas choqué ma question ? Je pouvais vous la poser ?

Monsieur le Maire

Mais M. Bertier, vos questions ne me choquent jamais, je dis simplement que je suis ouvert aux discussions, dès lors que vos arguments sont raisonnables, que l'on fait attention à ce que l'on dit, vous avez des raccourcis qui sont parfois problématiques.

Sur cette affaire, les mariages c'est très simple, j'en fais beaucoup, tout le monde en fait, y compris les membres de l'opposition puisque, Jean Gaubert en a fait au moins deux, Michel Forget en fait, et je sais que Michel Forget a fait aussi quelques baptêmes républicains, de toute façon, je ne refuse à personne le droit de faire un mariage, vous avez dans vos relations, dans vos amis des demandes pour que ce soit vous qui célébriez le mariage, bien évidemment que vous aurez cette possibilité, ce n'est pas vrai partout, mais ici bien évidemment que je vous donnerai la délégation pour le faire. La plupart des mariages, c'est moi qui les fais, les astreintes, c'est moi qui les assurent tous les jours et tous les week-ends, simplement en mon absence, c'est Bernard Lagrée qui prend le relais, mais plus encore que cela, je dirais que c'est sa présence quotidienne à la mairie, autre élément qui est important, c'est le notament et il est le seul qui assure la présence de la ville dans des réunions à Saint-Brieuc qui prennent énormément de temps, je pense notamment aux commissions de sécurité et d'accessibilité où l'on est amené à se déplacer c'était encore le cas cette semaine pour un dossier, on est convoqué à 14h00, on passe à 16h30, vous passez pour un dossier, ça dure vingt minutes et vous repartez après. C'est simplement cela, c'est pour tenir compte de la disponibilité et du temps qu'il passe à la mairie de Dinan, sans remettre bien évidemment, le rôle, l'action, l'investissement de tous les autres élus du conseil municipal.

Monsieur Didier Déru

J'ai un peu le même propos que Bruno Bertier avec la même gêne parce que ce n'est pas du tout contre Bernard Lagrée. J'ai participé à des exécutifs et je participe encore à des exécutifs, je trouve normal d'avoir une égalité de traitement, c'est ma conception. Moi je me trancherai à l'avis de la majorité, c'est-à-dire que si la totalité des adjoints émettent un avis favorable, je me rangerai à cette volonté-là, mais ce n'est pas ma conception, c'est tout, je tenais à le livrer. Encore une fois, je comprends la disponibilité, je sais que c'est des fois compliqué d'attendre, ce n'est pas du tout lié à la personne de Bernard Lagrée, ce serait Tartempion, ce serait exactement la même chose, c'est purement conceptuel.

Monsieur le Maire

Un autre élément qu'il faut prendre en compte, c'est qu'il n'y a plus de remboursement de frais. Lorsque Bernard Lagrée utilise son propre véhicule pour aller à Saint-Brieuc.

Monsieur Didier Déru

J'en ai fait l'expérience dans un temps ancien.

Monsieur le Maire

Il n'y a plus de remboursements de frais. L'indemnité est là à l'origine pour combler une perte de salaire, c'est l'origine même de l'indemnité, c'est pour cela que la coutume voulait qu'il y ait indemnité mais qu'il pouvait y avoir des défraiements, des remboursements de frais. La Cour des Comptes a bien rappelé que c'est fini, qu'il ne peut pas y avoir de remboursement de frais, l'indemnité doit tout couvrir. Là en effet, lorsque vous habitez Saint-Brieuc ou l'agglomération Briochine cela vous coûte moins cher que lorsque vous habitez Dinan, Lannion ou Loudéac et que vous devez vous rendre à Saint-Brieuc. Voilà ce sont les raisons qui m'amènent à vous faire cette proposition, maintenant, j'entends vos arguments.

Monsieur Bruno Bertier

Disons M. le Maire, qu'il y a beaucoup d'élus autour de cette table, qu'ils soient de l'opposition ou de la majorité qui font leur job d'élus bénévolement, parce que souvent nous sommes interpellés par des dinannais à juste titre, soit ils ont voté pour nous ou pour d'autres listes, peu importe, vous devez connaître cette situation. Moi, j'aime bien leur rappeler de temps en temps que beaucoup d'élus le font pour la passion de la ville, droite, gauche, toutes tendances confondues et nous percevons zéro euro.

Monsieur le Maire

Tout à fait d'accord et c'est pour cela d'ailleurs que je réfléchis. Dans le cadre de l'enveloppe, tout n'est pas utilisé, puisque qu'il y avait un conseiller municipal supplémentaire qui n'a pas été remplacé, mais de donner une petite indemnité, qui ne sera pas très élevée mais à l'ensemble de la majorité et de l'opposition, après la prendra qui voudra, mais qui vous permette de rembourser les frais.

Monsieur Jean Gaubert

Ce que vous avez évoqué sur les problèmes de remboursement de transport, moi je vous le dis très clairement, je ne serais pas choqué qu'à la mairie de Dinan il y ait une voiture qui permette aux adjoints, quand ils doivent aller représenter la mairie, ce n'est pas une voiture de fonction, c'est une voiture de service, qui leur permettra en tous les cas de ne pas engager leur véhicule, y compris s'ils ont un problème d'accident, ce sont eux qui paieront le malus, je ne parle pas pour les conseillers de l'opposition qui viennent aux conseils municipaux le soir en voiture.

Monsieur Didier Déru

Surtout quand ils ont des accidents !

Monsieur Jean Gaubert

Franchement, je pense que la réflexion mérite d'être posée. Il n'est pas juste qu'un élu doit en plus mettre son carburant et si en plus un jour, il a un pépin, c'est encore lui qui paiera.

Monsieur le Maire

Nous sommes en train de faire un audit total de notre parc automobile aujourd'hui, on est en train de doter les services, mais là pour aller à Saint-Brieuc, ça va être un peu juste, de vélos électriques, mais je rejoins votre proposition.

Monsieur Didier Déru

Je souscris, il faut vraiment investir dans un véhicule. Je n'ai pas la réponse à ma question.

Monsieur le Maire

Il y a un accord.

Monsieur Didier Déru

Un accord général ?

Monsieur le Maire

Oui.

Monsieur Didier Déru

Sur l'indemnité des conseillers municipaux, vous ferez bien comme vous voudrez, moi je souhaite qu'il y ait une indemnité qui puisse être versée simplement en fonction des présences en conseils et en commissions.

Monsieur le Maire

Des jetons de présence, ça se faisait au Conseil Général autre fois ça.

Monsieur Didier Déru

Oui mais la rémunération des Sénateurs est aussi basée sur la présence.

Monsieur Jean Gaubert

Pardonnez-moi, je trouve ça très bien, je l'ai vu ailleurs, j'ai vu à l'Assemblée Nationale qui commençait à le faire, j'ai vu des gens qui entraient par une porte et qui sortaient par l'autre. J'en ai vu même rester là et être plongés dans la lecture du journal du mercredi matin et ils ne participaient à rien. Très clairement, après je crois que c'est une question d'état d'esprit.

Monsieur le Maire

Je souscris, parce qu'il faut reconnaître qu'il y a des élus qu'on ne voit plus beaucoup et je ne vise personne.

Vous ne prenez pas part au vote ? Des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

Affaire n°13

OBJET - PERSONNEL – Modification du temps de travail des agents de la mairie de Dinan

Rapporteur : M. le Maire

Le protocole d'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail à la Ville de Dinan, adopté par le Conseil Municipal le 20 décembre 2001, fixait à partir du 1^{er} janvier 2002 la durée annuelle de travail à 1 564 heures pour l'ensemble des agents. Cette durée a été portée à 1 571 heures en 2006 lorsque qu'a été instaurée la journée de solidarité.

Plusieurs avis du Conseil d'Etat précisant que le décompte des 1 607 heures constitue une norme à la fois plancher et plafond, les observations de la Chambre Régionale des Comptes, ainsi que les recommandations émises dans le rapport Philippe LAURENT, président du conseil supérieur de la fonction publique territoriale, rendu public le 26 mai 2016, m'ont incité à porter le temps de travail effectif de la Ville à 1607 heures au 1^{er} janvier 2017.

Les représentants du personnel ont été informés de cette révision du temps de travail lors de la séance du Comité Technique du 23 juin 2016.

Au cours de la réunion du 16 novembre dernier avec les 3 syndicats représentatifs du personnel de la Ville, après étude de plusieurs hypothèses, il a été proposé, à compter du 1^{er} janvier 2017, sur la base de 1 607 heures annuelles :

- de fixer la durée hebdomadaire de travail à 40 heures, soit une fermeture des services à 17 h 30 le vendredi au lieu de 16 h 30 jusqu'à présent
- de fixer à 25 le nombre de jours réglementaires de congés annuels contre 27 actuellement,
- de calculer chaque année, en fonction du nombre de jours fériés, le nombre de jours RTT correspondant.

Ainsi, pour 2017, compte-tenu des 9 jours fériés, le nombre de jours RTT sera de 25 pour un temps de travail annuel de 1 607 heures.

Le comité technique a validé ces propositions le 7 décembre dernier.

Une charte sur le temps de travail sera élaborée au cours du 1^{er} semestre 2017. Elle précisera notamment les différents cycles de travail, les moyens de gestion, les autorisations d'absences etc...

*

**

Il vous est proposé de porter à 1 607 heures le temps de travail annuel des agents de la Ville de Dinan, à compter du 1^{er} janvier 2017.

*

* *

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte **par 26 voix pour et 5 abstentions** (M. BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. FORGET (pouvoir Mme MISSIR), Mme PAULANGE (pouvoir M. BERTIER) cette disposition.

M. le Maire présente l'affaire.

Monsieur Jean Gaubert

On n'aura pas forcément tous, le même point de vue là-dessus, moi j'ai toujours essayé d'être cohérent à chaque fois. Quand ce débat a eu lieu en 2001, j'ai fait partie de la quelque poignée de Maires qui ont appliqué les 35 heures, j'avais voté 35h, je n'avais pas voté 34 ou 33 heures. Ces Maires, on pourrait citer le Maire de Pleslin-Trigavou, celui de Plancoët, celui de Corseul, celui de Pluduno, il n'y en avait pas beaucoup, ils ont appliqué les 35h. Il y a eu effectivement un assaut d'envie d'aller plus loin, j'espérais qu'en présence de cela, il y aurait une plus grande réflexion y compris à ouvrir d'avantage les services publics en direction de nos concitoyens, ce qui a été strictement le contraire partout, je le dis très clairement, je l'ai regretté, je ne m'oppose pas du tout à cela, je dis simplement que c'est assez rigolo de voir revenir les gens là-dessus, y compris d'ailleurs certains au niveau départemental à avoir été les champions dans les villes des chefs-lieux, et s'en prendre à ceux qui avaient été moins bons qu'eux à l'époque au Conseil Général, mais ça, c'est un autre débat. Je pense effectivement que ce n'était pas sain y compris à l'égard des autres salariés, y compris à l'égard de la fonction publique d'Etat ou hospitalière qui elles sont tenues par la règle des 35 heures. Voilà, je n'en dis pas plus là-dessus.

Monsieur Bruno Bertier

Vous l'aurez compris, ce n'est pas en tant que porte-parole de la minorité que j'interviens, puisqu'il n'y pas l'unanimité dans le groupe. Moi, je suis pour une fonction publique moderne, donc quelque part les 1607 heures ne me posent pas de problème, ce qui me pose problème dans cette délibération, c'est la

forme, ce n'est pas le fond en tant que tel, c'est à quel moment nous avons cette délibération. Je pense que cette délibération serait passée dès le début du mandat, je vous dis très franchement, je n'aurais pas pris la parole et là j'aurais rejoint les positions de Jean Gaubert. Ce qui m'embête c'est que l'on ait cette délibération en plein moment du débat, je m'excuse, je fais encore de la politique politicienne mais c'est un débat national où aujourd'hui, on pointe du doigt les fonctionnaires, il y en a un qui dit moins 300 000 de l'autre côté moins 600 000, moi je pense qu'il faut une fonction publique forte, que l'on ne diminue pas le nombre de fonctionnaires, que l'on regarde peut-être les pouvoirs de l'Etat régalien et sur une fonction publique territoriale avec de vrais moyens, ce n'est surtout pas en diminuant le nombre de fonctionnaires que les choses avanceront. On a ce soir ce débat sur le nombre d'heures, on doit avoir ce débat sur l'ensemble de la fonction publique, parce que si on ne regarde que ce côté-là, évidemment on regarde par le petit bout de la lorgnette. Moi, ça me dérange, alors que le pays est en train de réfléchir à la question, les français sont en train de réfléchir, parce qu'il y a eu une primaire à droite, il y a eu un vrai débat sur ces questions-là, parce que derrière la suppression des fonctionnaires, c'est de dire : « demain, on supprime les 35 heures y compris dans la fonction publique, demain on les passera à 39 heures », il y a même un candidat de la droite qui dit : « on part à la norme Européenne des 48 heures », mais payées 37 heures et ça, ça me dérange. Ce n'est qu'un avis qui est demandé au conseil municipal, je crois ce soir.

Monsieur le Maire

Ah non, c'est un vote.

Monsieur Bruno Bertier

C'est un vote. Oui il faut une fonction publique, ce n'est pas normal qu'il y ait une distorsion entre le secteur public et le secteur privé, là-dessus, je vous rejoindrai toujours et ce n'est pas normal que dans le privé, le nombre d'heures soit supérieur au public. Par contre, il faut une fonction publique forte et là je me mets en désaccord avec certains autour de cette table, qui porte au nu de diminuer le nombre de fonctionnaires de les payer moins en travaillant plus. Ce qui va arriver avec les deux jours en moins et quand il n'y aura plus de RTT, parce que la suppression des 35 heures ce sera cela, on supprimera les RTT à terme, c'est-à-dire que l'on reviendra sur les 25 jours de congés annuels payés sur une base d'aujourd'hui, c'est-à-dire sur une base de 35 heures, donc une perte de pouvoir d'achat pour les fonctionnaires et pas forcément un service public renforcé. Je suis mal à l'aise, parce qu'idéologiquement, je suis pour les 1607 heures, c'est mon schéma de penser, c'est pour cela que je suis dans un entre-deux au sein du groupe, mais c'est au moment où cette délibération arrive, c'est ce que j'essaie de vous expliquer. Ne vous fâchez pas M. le Maire.

Monsieur le Maire

Mais je ne me fâche pas.

Monsieur Bruno Bertier

Parce que je vais commencer à trembler quand vous me regardez comme ça. Sur le principe je vous rejoins et je rejoins Jean Gaubert, je ne suis pas contre, sur le moment, sur la forme, dans ce débat aujourd'hui qui n'est pas tranché par les français, on ne sait pas demain, parce que je m'excuse, il y a une vraie différence entre le débat qu'il y aura demain et le choix des français, c'est-à-dire une fonction publique renforcée, digne de ce nom ou une fonction publique diminuée et moi ça me gêne que l'on prenne partie à ce débat-là alors qu'il n'est pas clos, je vais m'abstenir ce soir, même si j'étais au départ favorable aux 1607 heures.

Monsieur Didier Déru

Moi, je vais rester local, je vais reprendre les propos de Jean Gaubert, on rentre maintenant dans une situation claire, 35 heures pour tout le monde, donc 1607 heures, on revient à une situation qui me semble

logique, après il peut y avoir des débats, sur l'allongement sur un certain nombre de choses avec du dialogue et je salue comme ça a pu se passer à la mairie de Dinan avec un consensus qui a été trouvé. Essayons de revenir au débat local, sans M. Bertier, je sais que vous allez avoir le mois de janvier pour vous y préparer toujours à ramener au niveau national. Je laisserai le Maire conclure parce que c'est son rôle, mais il ne vous aura pas échappé que c'est quand même un sujet prégnant sur l'ensemble des collectivités.

Monsieur Bruno Bertier

Quand ce n'est pas l'un, c'est l'autre en fait. Vous êtes en train de dire que vous êtes pour les 35 heures...

Monsieur Didier Déru

Non, je n'ai pas dit ça du tout, pour l'application réelle des 35 heures telle quelle existe aujourd'hui.

Madame Stéphanie Missir

S'il vous plait Messieurs, si je peux me permettre. Moi, je vais lever le poing évidemment, vous me connaissez, je suis à l'extrême gauche. Une augmentation du temps de travail ne me convient absolument pas, à ce titre je m'abstiendrai, par contre je dois saluer la qualité du dialogue social qui a été mis en œuvre et les résultats obtenus.

Monsieur le Maire

Merci.

Madame Stéphanie Missir

Qui semble satisfaire le personnel. Je m'abstiens et je fais en sorte que Michel Forget s'abstienne aussi s'il vous plait.

Monsieur le Maire

Merci pour les compliments que vous nous adressez et que vous adressez à la qualité des relations sociales dans cette mairie. On va éviter de faire, je dirais dans l'idéologie, je sais très bien que nous sommes à quelques mois des élections présidentielles, ça s'échauffe un petit peu, chacun se positionne. Maintenant, nous allons être pragmatiques, la Chambre Régionale des Comptes nous demande d'arriver à 1607 heures, c'est une demande qui a été faite à l'ensemble des collectivités territoriales, toutes les collectivités du département ont engagé des négociations, c'est plus ou moins bien passé. Vous savez que pour le département et pour la ville de Saint-Brieuc, ça a été plutôt tendu au début même si les choses se sont calmées aujourd'hui, premier point.

Deuxième point, si vous ne m'écoutez pas M. Bertier, je ne peux pas vous répondre, je fais abstraction du contexte national, je prends note des déclarations.

Monsieur Bruno Bertier

Pourquoi vous passez ça maintenant ? Les yeux dans les yeux.

Monsieur le Maire

Oui, les yeux dans les yeux, je fais abstraction du contexte national et le contexte national n'a aucune influence sur la décision que j'ai prise de voter ce soir cette affaire. Je vous le dis solennellement, les yeux dans les yeux, pourquoi nous la passons maintenant ? Tout simplement parce que nous avons pris le temps de la discussion et Mme Missir vient de reconnaître la qualité du dialogue social. On pouvait le passer en force, proposez un protocole d'accord qui serait sans doute arrivé au cours du premier semestre de cette année, il aurait plu ou déplu au personnel. Moi, j'ai fait un autre choix, c'est celui de construire ce protocole avec le personnel en leur expliquant les enjeux, les contraintes, les enjeux qui

étaient les nôtres et c'est pour cela que cette décision arrive ce soir. Les yeux dans les yeux, je puis vous dire que lorsque je vous dis quelque chose vous me croyez, les yeux dans les yeux je vous dis que ce qui peut se dire au niveau national, la campagne électorale qui est en cours n'a eu aucune influence sur moi et je peux vous dire sans faire de politique nationale que je suis autant attaché que vous au service public.

Est-ce qu'il y a des abstentions sur cette affaire ? Michel Forget, Stéphanie Missir, Tatiana Paulange, Bruno Bertier, Anne-Cécile Briec-Lamé et deux votes pour Jean Gaubert et Christine Laisné.

Affaire n°14

OBJET- PERSONNEL - Apprentissage – Accueil d'un apprenti à la cuisine centrale

Rapporteur : M. le Maire

La Loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 ouvre la possibilité aux personnes morales de droit public de conclure des contrats d'apprentissage.

Ces contrats s'inscrivent dans le cadre d'une formation en alternance de l'apprenti qui travaille en général les 3/4 de son temps avec son maître d'apprentissage et le reste dans un centre de formation.

Pour permettre à un jeune sans emploi de s'inscrire dans les délais au Centre de Formation des Apprentis à Aucaleuc, la Ville lui a proposé, dans l'urgence, un contrat pour préparer le CAP de cuisinier à la Cuisine centrale de la Source.

Ce contrat a débuté le 21 novembre 2016 pour s'achever le 31 août 2017. La date du 21 novembre était la date butoir pour intégrer le CFA, sinon ce jeune se retrouvait en situation précaire.

La rémunération est à la charge de l'employeur, l'Etat prenant à sa charge la totalité des cotisations patronales.

Cette rémunération est fonction du niveau de la formation préparée. Pour un contrat conclu en vue de l'obtention d'un diplôme de niveau V (CAP ou BEP), elle est de :

- pour les jeunes âgés de 16 à 17 ans : 25 % du SMIC la première année
- pour les jeunes âgés de 18 à 20 ans : 41 % du SMIC la première année
- pour les jeunes âgés de 21 ans et plus : 53 % du SMIC la première année.

*

**

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à :

1. créer le poste d'apprenti à la cuisine centrale pour la période du 21 novembre 2016 au 31 août 2017,
2. signer tout document relatif à ce dispositif et notamment au contrat d'apprentissage,
3. inscrire les crédits nécessaires au budget, ce jeune étant dans la tranche d'âge 18 à 20 ans, soit une rémunération de 41 % du SMIC.

*

**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité ces dispositions.

M. le Maire présente les affaires 14 et 15 en même-temps.

Affaire n°15

OBJET- PERSONNEL – Police municipale – Création d’un emploi - Cadre des contrats d’accompagnement dans l’emploi

Rapporteur : M. le Maire

Entré en vigueur le 1^{er} novembre 2012, le dispositif « emplois d’avenir » a été créé par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012. Ce dispositif a pour objet de faciliter l’insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés, par contrat aidé.

Dans le secteur non-marchand, le contrat prend la forme d’un contrat d’accompagnement dans l’emploi (C.A.E.) réglementé par le code du travail. Il est conclu pour une durée déterminée d’un an et au maximum – renouvellements et prolongements inclus – de deux ans, le temps de travail hebdomadaire pouvant aller de 20 à 35 heures.

L’aide à l’insertion professionnelle versée par l’Etat est fixée à 70 % du taux horaire brut du S.M.I.C. Cette aide s’accompagne d’exonération de charges patronales de sécurité sociale.

Le recrutement doit en principe avoir lieu dans des activités ayant soit une utilité sociale ou environnementale, soit un fort potentiel de création d’emplois. Cependant, les collectivités territoriales peuvent recruter même si elles n’appartiennent pas à un secteur identifié comme prioritaire.

Cette démarche nécessite un engagement à former le jeune en interne et rechercher des formations extérieures en lien avec l’organisme assurant le suivi personnalisé de son insertion professionnelle (Pôle emploi, mission locale, Conseil départemental etc...) et ainsi lui faire acquérir une qualification.

En vue de renforcer la présence de la police municipale sur le terrain, il vous est proposé de créer un emploi CAE à temps complet à durée déterminée d’une année renouvelable dans la limite de 2 ans, à compter du 2 janvier 2017.

L’agent recruté aura les fonctions de Surveillance des Voies Publiques et aura notamment pour missions :

- Contrôle du stationnement payant et gênant
- Placier et Régisseur des Droits de place (Marchés, foires, terrasses, étalages et autres festivités)
- Gestion et surveillance des marchés, foires, terrasses et étalages et autres festivités
- Surveillance des entrées et sortie d’écoles
- Distribution de courriers divers
- Notifications diverses
- Entretien du parc des véhicules et gardiennage des parkings.

*

* *

Il vous est proposé :

1. d'accepter la création de cet emploi CAE à 35/35^{ème} à compter du 2 janvier 2017,
2. d'ouvrir au budget les crédits nécessaires,
3. d'autoriser M. le Maire à mettre en œuvre cette décision et à signer tout document ou contrat relatif à cet objet.

*

* *

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'**unanimité** ces dispositions.

M. le Maire présente les affaires 14 et 15 en même-temps.

Monsieur Didier Déru

Je voulais saluer pour l'apprenti de la cuisine centrale, c'est une première ?

Monsieur le Maire

Oui pour la cuisine centrale c'est une première, c'est pour cela que nous faisons passer cette affaire au conseil municipal, puisque nous avons aussi des apprentis aux espaces verts, mais les postes sont déjà créés et là nous créons un poste.

Monsieur Didier Déru

Je trouve ça très bien.

Monsieur le Maire

Merci. Nous avons huit contrats aidés, 4 apprentis et 4 CAE, nous jouons à plein les dispositifs emplois d'avenir, etc. Nous prenons notre part.

Madame Anne-Sophie Guillemot

Je voulais saluer les deux CAE puisque c'est une première sur un poste d'ASVP, en tant que Présidente de la Mission Locale. Ce soir, il a été beaucoup question de service civique, de CAE, d'apprentis et ce sont des jeunes qui sont suivis par la Mission Locale. Je reste très discrète là-dessus, je n'ai pas envie de faire ma promotion personnelle, ce n'est pas du tout le sujet, mais ce sont des jeunes qui vont accéder à la formation et à l'emploi, c'est un bon pas vers le monde de l'emploi.

Monsieur le Maire

Merci.

Monsieur Didier Déru

Ils auront le droit de mettre des contraventions ?

Monsieur Yannick Hedio

Cela ne fait pas débat, mais je crois beaucoup à l'apprentissage, c'est formidable. La ville a son quota de jeunes, mais il faut faire attention à ne pas les décourager, parce qu'il y a aussi dans ces emplois, des emplois non rémunérés, donc soyons vigilants à ne pas exploiter ces jeunes et à ne pas les décourager.

Monsieur le Maire

C'est vrai, bonne remarque.

Il n'y a pas d'opposition sur cette affaire ? Très bien je vous remercie.

Affaire n°16

OBJET – INTERCOMMUNALITE – Dinan Agglomération – Adoption de la charte communautaire

Rapporteur : M. le Maire

L'année 2015 a vu l'adoption de plusieurs lois relatives à l'organisation territoriale de la République, touchant à la fois les régions, les départements et le bloc local (communes et intercommunalités). La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) vise à renforcer les intercommunalités, poursuivant ainsi le processus entamé ces dernières années. Pour se faire, elle relève le seuil minimal de constitution d'un EPCI à 15 000 habitants et dote l'intercommunalité de nouvelles compétences obligatoires à court et moyen terme.

C'est dans ce contexte qu'a été présenté le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale publié le 29 mars 2016 proposant de réduire le nombre d'EPCI dans les Côtes-d'Armor de 30 à 8, encourageant ainsi des regroupements intercommunaux structurés autour des principaux pôles urbains du département.

Par conséquent Dinan Communauté, les communautés de communes du Pays de Caulnes et de Plancoët-Plélan, 7 communes du Pays de Matignon, 3 communes de Rance-Frémer et 3 communes du Pays de Du Guesclin ont décidé de former une nouvelle Communauté d'Agglomération ambitieuse autour de la ville-centre de Dinan.

Une Charte Communautaire, écrite par le Comité de Pilotage Fusion, en collaboration avec l'ensemble des élus du territoire, se propose de déterminer les axes forts du projet de territoire de la future Communauté d'Agglomération, les principes de sa création, les compétences exercées, les modalités de gouvernance ainsi que le principe d'un pacte fiscal.

Cette charte communautaire n'a pas de valeur juridique. Néanmoins, elle a vocation à présenter les principes d'engagements mutuels des communes et communautés de communes qui formeront la future Communauté d'agglomération. Les différents articles de cette charte constituent la base des statuts ou du règlement intérieur de la future Communauté d'agglomération. Il reviendra au futur conseil communautaire d'adopter ces statuts et ce règlement intérieur.

*
* *

Considérant ces éléments,

Vu la Charte Communautaire présentée le 19 Novembre 2016 par les élus membres du Comité de Pilotage fusion lors de la troisième Journée Fondatrice.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

Vu l'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor en date du 29 mars 2016 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Côtes d'Armor.

Vu l'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor en date du 29 avril 2016 portant projet de périmètre de la communauté d'agglomération issue de la fusion de Dinan Communauté et des communautés de communes du Pays de Caulnes, Plancoët-Plélan et extension à 7 communes du Pays de Matignon, 3 communes du Rance-Frémur, 3 communes du Pays de Du Guesclin,

Vu l'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor en date du 25 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération « Dinan Agglomération ».

Vu l'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor en date du 25 novembre 2016 fixant la composition du Conseil Communautaire.

Considérant la nécessité d'adopter un document fondateur pour la mise en place de la Communauté d'Agglomération et issu d'un accord consensuel entre l'ensemble des EPCI fusionnant,

Il vous est proposé de prendre acte de la Charte Communautaire de création de Dinan Agglomération.

*

* *

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la charte communautaire de création de Dinan Agglomération.

M. le Maire présente l'affaire.

Monsieur Didier Déru

M. le Maire, excusez-moi de vous couper mais notre amendement collectif a été retenu.

Monsieur le Maire

Oui notre amendement en conseil municipal a été retenu, donc c'est ce que je disais notamment sur la gouvernance puisque toutes les commissions dites de proximité ont été supprimées, il appartiendra à la communauté d'agglomération de la façon dont elle veut fonctionner et elle le fera par le biais de sa charte et de son règlement intérieur. Cette charte n'a pas de forme juridique, c'est simplement une déclaration d'intention.

Madame Stéphanie Missir

Je n'ai pas bien compris, il me semblait que quand nous avons fait l'amendement, nous avons parlé d'une représentativité qui soit importante malgré les 30% de femmes que nous sommes dans cette assemblée.

Monsieur le Maire

Vous parlez de la parité ?

Madame Stéphanie Missir

Oui si possible, je ne la vois nulle part dans ce que j'ai lu.

Monsieur le Maire

Sur la parité, je dirais qu'aujourd'hui, c'est une préoccupation qui est partagée par l'ensemble du groupe, puisque lorsqu' au comité de pilotage, nous avons parlé du bureau futur, dans les critères de choix des Vice-Présidents, il y a à la fois la compétence, la représentation territoriale puis la parité, bien évidemment la représentation et la sensibilité politique, mais la parité est un élément qui a été évoqué, c'est-à-dire de tendre le mieux possible vers la parité dans l'exécutif communautaire. Il y a un élément qu'il faut bien vous prendre en compte, c'est que vous allez être moins nombreuses. Sur la communauté de communes de Matignon, il n'y a quasiment que des femmes, mais autrement, vous allez être moins nombreuses que dans le conseil de Dinan Communauté. Mme Missir vous n'aviez pas terminé peut-être ?

Madame Stéphanie Missir

Excusez-moi, mais ce soir vous n'êtes pas très disciplinés, vous nous laissez peu la parole Messieurs. Pour poursuivre sur cette question, ça n'a pas été pris en compte, ce n'est pas écrit noir sur blanc. Je suis toujours gênée que quand on part du principe que c'est quelque chose d'acquis. Tous les ans, nous refaisons des événements autour de la journée internationale du droit des femmes, le 25 novembre, c'était la journée contre la violence faite aux femmes, ce n'est pas acquis Mesdames ! Votre salaire et le mien est vraisemblablement inférieur de 12% à ces messieurs, j'aurais souhaité, mais c'est trop tard je le pense, on va la voter en l'état, j'aurais souhaité que ce soit inscrit. Rien n'est acquis encore.

Monsieur le Maire

Ce sera noté au procès-verbal.

Monsieur Bruno Bertier

Il faudra noter au procès-verbal quand ce qui me concerne ce sera un petit oui, parce que cette charte communautaire comme la construction de Dinan Agglomération, mais vous n'y êtes pour rien, c'est la loi qui l'impose, ce n'est pas un débat. Nos concitoyens auront été écartés de cette construction et pour moi, les trois années qui vont venir vont être des années techniques, de construction et que le vrai débat sur ce qu'on devra mettre et le vrai projet qui devrait y avoir pour Dinan Agglomération, ce sera en 2020 qui verra le jour. Donc oui, c'est un petit oui, parce qu'on ne peut pas voter contre ça.

Monsieur le Maire

Des abstentions ? Des oppositions ? Cette charte communautaire est adoptée en l'état. On aura à en reparler.

Affaire n°17

**OBJET- URBANISME - Instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol –
Convention de mise à disposition gratuite du service instruction de Dinan agglomération**

Rapporteur : M. le Maire

Par la délibération du 30 juin 2014, le Conseil Communautaire de Dinan Communauté a approuvé la création d'un service instruction à l'échelle de l'intercommunalité afin de pallier au désengagement de l'Etat annoncé dans la loi ALUR.

Au 1^{er} Janvier 2017, les Communautés de communes de Dinan Communauté, de Plancoët Plélan, du Pays de Caulnes, de Rance Frémur et les communes de Broons, Yvignac la Tour et Mégrit fusionnent pour former Dinan Agglomération. Ainsi, les communes membres de la future agglomération (sauf celles relevant du RNU) vont pouvoir bénéficier des prestations du service urbanisme pour l'instruction de leurs autorisations d'urbanisme.

Afin de définir les modalités de fonctionnement du service urbanisme-instructeur de Dinan Agglomération pour l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol avec l'ensemble des communes, il est proposé qu'une convention soit signée entre chaque commune et Dinan Agglomération. Cette convention définit entre autres, les champs d'application du service instructeur, ses attributions et celles des communes, ainsi que les modalités financières liées à cette prestation.

Lors de la journée fondatrice du 19 novembre 2016, il a été acté un principe de gratuité du service pour l'année 2017.

*

* *

Ainsi,

Considérant ces éléments,

Il vous est proposé :

1. d'approuver pour l'année 2017, la conclusion d'une convention de mise à disposition gratuite du service urbanisme de Dinan Agglomération pour l'instruction des demandes d'Autorisation d'Occupation du Sol, entre la commune de Dinan et Dinan Agglomération
2. d'autoriser M. le Maire à signer cette convention qui prendra effet à la date du 1^{er} janvier 2017

*

* *

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à **l'unanimité** ces dispositions.

M. le Maire présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Il y a une question écrite que j'ai reçu par mail de Stéphanie Missir sur l'espace femmes, je vais lui laisser la parole.

Madame Stéphanie Missir

Etant donné l'état de fatigue de tout le monde je vous propose de la poser et surtout, pas que vous y apportiez les réponses, ce n'est pas l'objet forcément, mais que l'on mette en place au moins les temps où on pourra en échanger.

La question est la suivante : M. le Maire, Mesdames les Adjointes, Messieurs les Adjoint, mes chers collègues, chaque année, 216 000 femmes âgées de 18 à 75 ans sont victimes de violences physiques

et/ou sexuelles, de la part de leur ancien ou actuel partenaire. Il s'agit d'une estimation minimale, en France, 1 femme sur 4 dit avoir été victime de violence physique. Dans le pays de Dinan, nous avons l'espace femmes, depuis sa création en 2004, cet espace femmes a accueilli et accompagné environ 500 personnes dans la durée. 150 personnes victimes de violence sont prises en charge chaque année, à 85% des femmes, donc il y a aussi des hommes. Nous sommes alertés aujourd'hui, par des personnes utilisant cet espace, par des élus, ainsi que par la presse sur les difficultés financières de ce dispositif, difficultés qui pourraient amener ce dispositif à mettre la clé sous la porte. Une réunion a eu lieu avec des élus de notre commune, mais aussi avec la communauté de communes, avec les assistants parlementaires, Mme Prunaud, sénatrice des Côtes d'Armor, une réunion sur son devenir et sur les moyens qui pourraient être mis en œuvre pour que cette structure perdure.

Comme demandé en début de mandat, nous souhaiterions M. le Maire, avoir un échange sur ce type de dossier, sur les pistes évoquées, soit en commission, soit en conseil municipal. Il me semble essentiel que nous échangions sur cette structure et devant l'urgence de son devenir, parce que c'est pour l'exercice qui s'annonce que le problème va se poser, nous ayons ces informations et ce temps d'échanges pas forcément ce soir, parce que je souhaiterais que nous ayons un approfondissement et un débat qui soit serein et il est un peu tard. Je réitère mon vœu de début de mandat M. le Maire, il y a des dossiers concernant la ville et l'intercommunalité sur lesquels nous devons échanger, en conseil municipal ou en commission, ça n'a pas été le cas jusqu'à présent sur ce dossier, on peut peut-être mettre ceci en place, et contrairement à ce qui a été dit au début du mandat, ce ne sont pas sur des affaires de chiens écrasés que je souhaite parler, mais de ce type de dossier. Je vous remercie de l'attention que vous porterez.

Monsieur le Maire

Merci Mme Missir pour cette question. Nous ne parlons pas, fort heureusement en conseil municipal que de chiens écrasés. C'est un dossier en effet important, je sais que Chantal Bourgault et Anne-Sophie Guillemot ont participé récemment à une réunion de travail, moi je propose, éventuellement vous avez peut-être une date à donner ce soir, que la commission des affaires sociales de la ville s'empare du dossier, parce que c'est vrai que l'heure est tardive. Je vous rappelle que la ville participe déjà au financement de l'espace femmes à hauteur de 2000€. Nous sommes une des rares communes à participer au financement d'espace femmes, il faut le dire et que la ville de Dinan subventionne beaucoup d'associations et elle est souvent toute seule à les subventionner. C'est parfois assez désagréable de recevoir des leçons, je ne parle de personne ici, notamment d'élus d'autres communes qui nous disent qu'il faut que la ville de Dinan fasse plus, la ville de Dinan fait déjà beaucoup. Je vous rappelle que la ville de Dinan est un des principaux partenaires financiers de l'association Stéredenn, nous garantissons les emprunts, nous apportons une subvention substantielle.

Moi, ce que je vous propose Mesdames, c'est de faire un petit point d'étape rapide et que la commission des affaires sociales suive ce dossier puisque tout le monde y est représenté.

Monsieur Didier Déru

Rapidement, dire à Mme Missir que par rapport à la réunion qui s'est tenue il y a eu une erreur, je devais y participer, je n'ai pas reçu à la bonne adresse l'invitation, donc ça c'est la première chose.

La deuxième chose, M. le Maire, je crois que la future agglomération devra s'emparer d'un certain nombre de sujets, je pense à des subventions que versait le pays, à l'association du Gué, au recrutement que nous venons de faire sur l'ATS, tout ça préside un peu des mêmes problématiques et je pense que l'on aura véritablement et très rapidement, au niveau de la nouvelle agglomération un vrai sujet de réflexion sur ces sujets qui sont de vrais sujets de société. Je partage les inquiétudes de Mme Missir, désolé de ne pas avoir pu y participer, une erreur d'aiguillage.

Madame Chantal Bourgault-Lebranchu

Juste pour vous dire que l'on aura une commission affaires sociales fin janvier vraisemblablement, on calera avec vous le rendez-vous. Au sujet des subventions pour les associations caritatives et humanitaires, je pense qu'il faut que l'on mette effectivement ce problème-là à l'ordre du jour avec les gens intéressés à la commission sociale.

Madame Brigitte Balay

Lors de la fameuse réunion du jeudi 8 décembre, vous n'avez pas cité le Département, qui était bien représenté, je vous le dis, il y avait bien René Degrenne et Sophie Carlo. Dès que nous avons reçu la lettre ouverte, j'avais pris contact avec le service, Sophie Carlo, on a regardé, elle m'a fait l'historique. Le problème était l'arrêt des activités d'ADALEA, le Département leur versait une subvention pour justement intervenir sur le territoire, le levier pour nous, la marge de manœuvre est de récupérer cette subvention pour pouvoir la verser à Stéredenn et plus particulièrement à l'espace femmes. Voilà pour le Département et ce dossier est bien en cours d'examen sous l'angle de la protection de l'enfance. On est obligé de voter d'abord le budget 2017 et ce n'est qu'après que nous pourrons voir pour la subvention.

Madame Anne-Sophie Guillemot

C'est un sujet important, on est dans une situation qui, je crois pour l'association Stéredenn est délicate, parce que les associations elles ont indéniablement un rôle sociétal et donc elles sont amenées à gérer des éléments qui concernent l'intérêt général. Je crois qu'en tout premier lieu, l'association peut-être n'a pas assez vite alertée, je suis administratrice depuis un certain nombre d'années, je voyais bien qu'à chaque fois, on abondait le budget de l'espace femmes, il y avait des déficits et c'est quelque chose qui était récurrent. Aujourd'hui, c'est un déficit de fonctionnement culturel sur l'espace femmes, mais quand on est en responsabilité sur des associations, il est parfois difficile de tout le temps mettre en avant le problème de l'équilibre économique, tout le temps en demande de subventions, donc on est partagé entre l'équilibre économique et l'utilité sociale. Je crois que l'utilité sociale est reconnue sur le territoire mais elle est aussi méconnue et quand on regarde l'espace femmes, comment il est subventionné, il est subventionné par l'Etat via des fonds fléchés. Le fait d'avoir eu sur Dinan un CISPD qui a été actif pendant quelques années dans le précédent mandat et qui n'a plus été actif, mais le fait qu'il soit en sommeil a permis à l'association de bénéficier d'une partie de fonds d'Etat (fonds FIPD), au-delà des simples subventions que la ville de Dinan peut donner et du soutien qu'elle peut donner à l'association Stéredenn, il y a eu aussi un diagnostic technique qui a permis de flécher un certain nombre de subventions de l'Etat. Il faut savoir que l'association Stéredenn sur le budget de l'espace femmes, ce sont 65% qui sont pris en charge par l'Etat, ça fait à peu près 44 000€, il a comme partenaire financier le Conseil Départemental et surtout, il y a peu de communes et de collectivités qui ont mesuré la nécessité et l'importance de l'espace femmes. Donc je crois que l'enjeu réside surtout sur la participation des communes. M. le Maire a rappelé que la ville de Dinan donnait 1000€ et la participation des communes est de 2 231€, donc la ville de Dinan en prend quasiment la moitié. Ce n'est pour stigmatiser ceux qui ne font pas, mais effectivement, lorsque les violences faites aux femmes est une cause nationale, je pense qu'il est de la responsabilité de chacun d'apporter une petite aide quelle que soit la taille de sa commune. On a discuté il y a quelques semaines de cela avec M. Gaubert dans cette même salle où tous les uns et les autres ont leur responsabilité, on a été tous confrontés à des discussions avec des femmes qui ont été victimes de violence, moi, il y a quelques jours, suite à cet article, du coup j'ai rencontré une dinannaise qui m'a dit : « je suis toujours debout grâce à l'espace femmes ». Moi, je ne m'étais pas du tout avant de visage sur des bénéficiaires du service de l'espace femmes, je crois qu'aujourd'hui ça nous renvoie à quelque chose, c'est important de mettre un visage, mais c'est aussi des secteurs où il est très difficile de pouvoir prouver et dire ce qu'on fait, puisqu'on a envie aujourd'hui d'avoir du résultat, vous êtes les premiers le groupe de l'opposition ayant-droit et nous aussi, on aime bien savoir ce qui se passe dans les commissions, mais c'est aussi des sujets sur lesquels il est très difficile de pouvoir prouver des choses de pouvoir dire ce qu'il se passe. Je pense que l'association devra communiquer d'avantage, et que les méconnaissances

que peuvent avoir certains élus sur l'espace femmes et bien, il faut que cette méconnaissance n'existe pas, c'est vrai qu'on pourra en reparler nous en commission, mais il faudra que l'association prenne du temps pour échanger spécifiquement sur l'espace femmes. Là, on les identifie très bien dans l'habitat jeune et il est très facile de faire parler des jeunes qui vivent au FJT, mais il y a des sujets où l'on s'exprime moins et je pense qu'il sera de la responsabilité de l'association de nous réunir de temps en temps, d'avoir une sorte de comité de suivi pour pouvoir dire ce qu'il se passe.

Monsieur le Maire

Merci. Je vous propose de poursuivre cet échange en commission sociale, éventuellement si un jour il faut l'amener en conseil municipal, bien évidemment, nous le ferons.

Affaire n°18

OBJET – INTERCOMMUNALITE – Dinan Communauté – Mise à disposition du stade Maurice Benoist

Rapporteur : M. le Maire

La ville de Dinan est propriétaire du stade Maurice Benoist. Cet équipement est composé d'une piste circulaire de 400 m comprenant 6 couloirs, des aires de saut en longueur et triple saut, une aire de saut en hauteur, trois aires de lancer (poids, disques, marteaux, javelots), une rivière steeple, un terrain de football en gazon naturel et une tribune couverte de 400 places avec vestiaires.

Le 4 mars 2015, la Commission des sports de Dinan Communauté avait donné un avis favorable à ce que le Stade Maurice Benoist devienne un stade dédié à l'athlétisme. Au titre du PPI 2015-2020, la réfection de la piste d'athlétisme et de ses aires de lancer a été retenue pour un montant de 1 100 000 € HT à réaliser en 2016-2017.

La ville de Dinan a lancé une étude de programmation urbaine du quartier de la gare fin 2015 pour une restitution fin 2016. De ce fait il a été demandé aux services de Dinan Communauté d'attendre la restitution de l'étude afin de poursuivre ou pas le projet de réhabilitation.

Le 15 Novembre 2016 le Conseil Municipal a validé l'étude du cabinet Ruelle qui préconise le maintien du stade d'athlétisme au même endroit.

Les études d'avant-projet ont été menées par les services de Dinan Communauté et le programme des travaux s'établit comme suit :

Désignations	Montant HT en €
Travaux piste	700 000
Eclairage	150 000
Matériel	100 000
Local de stockage	150 000
TOTAL	1 100 000

Le calendrier des travaux prévoit la réalisation des équipements au printemps – été 2017 selon le plan de financement suivant :

DEPENSES € HT			RECETTES €		
		%			%
Travaux piste	700 000	63.63	Région-Contrat de partenariat	150 000	13.64
Eclairage	150 000	13.64	Région- sectorielle	346 750	31.52
Matériel	100 000	9.09	Département – Contrat de territoire	200 000	18.18
	150 000	13.64	SDE	38 250	3.48

Local de stockage			Dinan communauté	365 000	33.18
TOTAL	1 100 000	100	TOTAL	1 100 000	100

Afin de poursuivre la réalisation de ce programme, il est nécessaire d'établir un bail emphytéotique avec Dinan Communauté, afin de lui permettre d'avoir la maîtrise foncière du site et d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux correspondants.

Ce bail conclu à titre gratuit, et qui pourrait être d'une durée de 30 ans, sera interrompu lorsque cet équipement sera transféré à Dinan Agglomération au titre de la compétence Sport (deuxième semestre 2017).

A noter que le bail emphytéotique couvrira l'emprise foncière comprenant l'ensemble des équipements liés à un stade d'athlétisme.

Le bureau des Vice-présidents de Dinan Communauté a émis un avis favorable au principe de bail emphytéotique administratif le 12 décembre 2016.

*

**

Vu la délibération du conseil municipal du 15 novembre 2016 validant le maintien du stade Maurice Benoist

Vu l'avis favorable du bureau des Vice-présidents de Dinan Communauté du 12 décembre 2016

Considérant la nécessité de mettre à la disposition de Dinan Communauté le stade d'athlétisme Maurice Benoist afin de lui permettre de le réhabiliter dans les meilleurs délais

Il vous est proposé d'autoriser M. le Maire à signer un bail emphytéotique administratif d'une durée de 30 ans à titre gratuit avec Dinan Communauté.

*

* *

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte **à l'unanimité** cette disposition.

M. GAUBERT, M. BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. FORGET (pouvoir Mme MISSIR), Mme LAISNE (pouvoir à Mme BRIEC-LAME), Mme PAULANGE (pouvoir M BERTIER) ne prenant pas part au vote.

Monsieur le Maire

Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année, puisque c'est le dernier conseil municipal de l'année, comme il est de tradition, je vous invite même s'il est tard à partager un verre dans la salle Angélique Brulon.

M. le Maire lève la séance.